

l'expérience de la location opérationnelle

Actualisation du document de référence

Comptes intermédiaires du 30 juin 2005

AMF

La présente actualisation, du document de référence déposé le 3 juin 2005 sous le numéro D.05-820, a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 octobre 2005 conformément à l'article 212-3 de son règlement général. Le document de référence pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Responsables de l'actualisation du document de référence

Fabrice et Raphaël Colonna Walewski

Gérants

Attestation des responsables du document de référence et de son actualisation

Après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le document de référence et son actualisation sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La société a obtenu de ses contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

Les informations financières au 30 juin 2005 présentées dans cette actualisation du document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 81 qui contient des observations.

Les informations prévisionnelles présentées dans cette actualisation du document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant page 94 qui mentionne une impossibilité de conclure.

Le 28 octobre 2005

Fabrice et Raphaël Colonna Walewski

Gérants

Le commentaire sur l'évolution du résultat du Groupe TOUAX SCA, dans le document de référence partie I déposé sous le numéro D.05-820 page 10, est complété par les développements suivants :

RAPPORT DE GESTION semestriel sur les comptes intermédiaires du 30 juin 2005

TOUAX est une société de service aux entreprises, spécialisée dans la location opérationnelle.

Le Groupe développe la location de quatre types de matériels mobiles et standardisés, possédant une longue durée de vie (15 à 40 ans) :

- les conteneurs maritimes avec un parc d'environ 280 000 EVP (unité physique de conteneurs en équivalent vingt pieds) répartis dans le monde permettant au Groupe d'être second en Europe Continentale et 10e mondial (source : Containerisation International ; Market analysis : container leasing market 2004),
- les constructions modulaires à usage de bureaux, écoles, hôpitaux, sont utilisées par les industries, les collectivités territoriales et le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics. TOUAX est le 3e loueur européen et le 6e mondial avec un parc de 20 500 unités présent en Europe et aux USA (source : TOUAX),
- les barges fluviales destinées à la location et au transport de vrac sec en Europe et aux États-Unis. Le Groupe est un des acteurs principaux en Europe avec une cale disponible (capacité de transport) d'environ 375 000 tonnes (source : TOUAX),
- les wagons destinés aux transports de marchandises pour les réseaux de chemin de fer et les grands groupes industriels en Europe et aux États-Unis. Le Groupe gère un parc de 2 600 wagons.

TOUAX intervient sur un marché porteur ; les entreprises externalisent de plus en plus leurs actifs non stratégiques et ont recours à la location qui permet d'offrir :

- un service flexible à travers des contrats de location opérationnelle de courte et longue durée,
- une sous-traitance de la maintenance,
- un matériel récent en bon état (constamment renouvelé),
- une rapidité de mise à disposition.

Le Groupe TOUAX a été créé en 1898 et est coté à la bourse de Paris depuis 1906.

En juillet 2005, la société mère TOUAX s'est transformée en société en commandite par actions avec pour objectif de faire, de nouveau, appel au marché boursier pour financer sa croissance tout en pérennisant la gestion.

➤ Normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards)

Les comptes du premier semestre 2005 sont établis en normes IFRS conformément à la réglementation en vigueur. Les comptes du premier semestre 2004 et les comptes

annuels 2004 ont été retraités suivant ces normes. Les différences de traitement entre les normes françaises précédemment utilisées et les normes internationales sont détaillées dans le document de référence de l'année 2004 enregistré le 3 juin 2005 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et dans l'annexe des comptes du premier semestre 2005.

Les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers sont entrées en vigueur en 2005. L'application rétrospective de ces normes par le Groupe a généré un impact négatif de 0,5 million d'euros sur les capitaux propres du Groupe au 30 juin 2005 correspondant à l'actualisation des actifs et passifs financiers (-0,4 million d'euros) et à la valorisation des swaps de taux (-0,1 million d'euros).

Évolution du chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe TOUAX s'élève à 102 millions d'euros au premier semestre 2005 contre 86,8 millions d'euros au premier semestre de l'année précédente et progresse de 18 % sur la période. À périmètre comparable et à devise constante le chiffre d'affaires présente une hausse de 22 %. Le chiffre d'affaires du groupe se décompose de la façon suivante :

Analyse par activité

Revenus d'exploitation par activité			Variatio	n	Exercice
(en milliers d'euros)	30-juin-05	30-juin-04	30/06/2005 30	/06/2004	2004
CONTENEURS MARITIMES	63 943	53 021	10 922	21%	104 011
chiffre d'affaires locatif	25 927	22 085	3 842	17%	46 372
ventes de matériel	37 991	30 909	7 082	23%	57 587
divers	25	27	(2)	-7%	52
CONSTRUCTIONS MODULAIRES	20 285	17 794	2 491	14%	37 114
chiffre d'affaires locatif	16 188	14 466	1 722	12%	31 161
ventes de matériel	4 097	3 328	769	23%	5 953
BARGES FLUVIALES	13 197	14 180	(983)	-7%	29 119
chiffre d'affaires locatif et transport	13 197	14 180	(983)	-7%	29 119
WAGONS	5 202	2 321	2 881	124%	11 379
chiffre d'affaires locatif	2 851	2 014	837	42%	4 655
ventes de matériel	2 337	294	2 043	695%	6 687
divers	14	13	1	8%	37
Autres (Divers et éliminations)	(572)	(509)	(63)	12%	(1 040)
TOTAL	102 055	86 807	15 248	18%	180 583

Analyse par zone géographique

Revenus d'exploitation par zone					
géographique			Variatio	n	Exercice
(en milliers d'euros)	30-juin-05	30-juin-04	juin 2005 /	juin 2004	2004
International	62 629	52 079	10 550	20%	101 968
Europe	34 263	31 047	(4 240)	-14%	70 986
Etats-Unis	5 163	3 681	619	17%	7 629
TOTAL	102 055	86 807	15 248	18%	180 583

Dans les activités constructions modulaires, barges fluviales et wagons de fret, l'implantation des services, la localisation des marchés et la localisation des clients sont identiques.

Dans l'activité conteneurs maritimes, la localisation des marchés est différente de la localisation des clients et de l'implantation des services. Les conteneurs maritimes sont régulièrement déplacés d'un pays à un autre dans le cadre du commerce international sur des centaines de routes commerciales. Le Groupe TOUAX n'a pas la connaissance ni le contrôle des mouvements de conteneurs en location ou de la localisation des conteneurs en location. Sur la base des contrats de location de conteneurs en cours au 30 juin 2005, les conteneurs peuvent toucher des ports dans plus d'une centaine de pays dans le monde. Il est de ce fait impossible de séparer les revenus ou les actifs de l'activité conteneurs maritimes par zone géographique au sens de la norme IAS 14. L'activité conteneurs maritimes est classée dans la zone internationale.

L'évolution du chiffre d'affaires (+15,2 millions d'euros ; +18 %) se répartit de la façon suivante :

Activité conteneurs maritimes :

L'activité conteneurs maritimes progresse de 21 % dans un marché porteur. L'augmentation de 17 % du chiffre d'affaires locatif reflète la progression du parc de conteneurs gérés. Les ventes en hausse de 23 % correspondent à la conclusion de nouveaux programmes de gestion. Le parc de conteneurs gérés est évalué au 30 juin 2005 à 279 966 EVP, soit une progression de 19 % par rapport au 30 juin 2004 (235 118 EVP).

Activité constructions modulaires :

L'activité constructions modulaires progresse de 2,5 millions d'euros (14 %). Le chiffre d'affaires locatif augmente de 12 % grâce à la hausse du parc géré, des taux d'utilisation et des taux locatifs. Les ventes augmentent de 23 %. Le parc total exploité s'élève à 20 681 unités au 30 juin 2005 et présente une augmentation de 6,5 % par rapport au 30 juin 2004 (19 425 unités).

Activité barges fluviales :

L'activité barges fluviales diminue de 7 % principalement suite à l'arrêt des activités déficitaires d'affrètement. L'activité de location, de transport et de stockage baisse de 12 %. L'activité est soutenue en Europe de l'Est (Danube) et aux États-Unis mais baisse en Europe de l'Ouest (Rhin). Le groupe exploite 190 barges ou automoteurs et 9 pousseurs au 30 juin 2005.

Activité wagons:

L'activité wagons présente une hausse de 124 %. Le chiffre d'affaires locatif augmente de 42 % corrélativement à la hausse du parc locatif. Les ventes de matériel sont multipliées par 7 grâce à la conclusion de nouveaux programmes de gestion. Le parc de wagons s'élève à 2 578 unités au 30 juin 2005 contre 1 714 unités au 30 juin 2004.

> Évolution des résultats du Groupe et évènements importants

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué au cours du premier semestre 2005.

Le résultat d'exploitation consolidé avant distribution aux investisseurs s'élève à 26,2 millions d'euros au 30 juin 2005 contre 20,7 millions d'euros au 30 juin 2004, soit une hausse de 5,5 millions d'euros.

La distribution aux investisseurs correspond aux résultats nets des matériels gérés pour compte de tiers et versés aux investisseurs.

La marge brute d'exploitation (EBITDA) progresse de 5,2 millions d'euros à 29,4 millions d'euros contre 24,2 millions d'euros au 30 juin 2004. La marge brute d'exploitation (EBITDA) est constituée par la différence entre :

- d'une part le chiffre d'affaires et,
- d'autre part les consommations de biens et de services fournis par des tiers, les frais de personnel, les impôts et taxes (à l'exception de l'impôt sur les bénéfices) et la variation des amortissements des provisions d'exploitation (tels que les dépréciations des comptes clients douteux).

Le compte de résultat par activité peut s'analyser de la façon suivante :

(en milliers d'euros) 30-juin-05 30-juin-04 juin 04 2	072 781
CONTENELIDS MADITIMES	
CONTENEDIO MAINTIMES	
Marge brute d'exploitation de l'activité (EBITDA) 21 710 17 634 4 076 36	701
Résultat sectoriel avant distribution aux investisseurs 21 192 17 093 4 099 35	701
Revenus locatifs dus aux investisseurs (18 207) (13 976) (4 231) (31	314)
Résultat sectoriel après distribution aux investisseurs 2 985 3 117 (132)	467
CONSTRUCTIONS MODULAIRES	
Marge brute d'exploitation de l'activité (EBITDA) 5 438 5 126 312 7	944
Résultat sectoriel avant distribution aux investisseurs 3 757 3 109 648 4	237
Revenus locatifs dus aux investisseurs (2 582) (1 818) (764)	027)
Résultat sectoriel après distribution aux investisseurs 1 175 1 291 (116)	210
BARGES FLUVIALES	
Marge brute d'exploitation de l'activité (EBITDA) 2 233 1 825 408 3	748
Résultat sectoriel avant distribution aux investisseurs 1 429 981 448 2	218
Revenus locatifs dus aux investisseurs (314) (371) 57	746)
Résultat sectoriel après distribution aux investisseurs 1 115 610 505 1	472
WAGONS	
Marge brute d'exploitation de l'activité (EBITDA) 1 327 1 181 146 3	952
Résultat sectoriel avant distribution aux investisseurs 1 234 1 130 104 3	794
Revenus locatifs dus aux investisseurs (577) (347) (230)	775)
Résultat sectoriel après distribution aux investisseurs 657 783 (126) 3	019
Total Groupe	
Marge brute d'exploitation de l'activité (EBITDA) 30 708 25 766 4 942 51	716
Résultat sectoriel avant distribution aux investisseurs 27 612 22 313 5 299 46	030
Revenus locatifs dus aux investisseurs (21 680) (16 512) (5 168)	862)
Résultat sectoriel après distribution aux investisseurs 5 932 5 801 131 9	168
Autres (divers, frais centraux & éliminations) (1 370) (1 638) 268 (2	323)
Résultat d'exploitation après distributions aux	
investisseurs 4 562 4 163 399 6	845
Résultat financier (1 093) (2 340) 1 247 (3	717)
Résultat courant avant impôts 3 469 1 823 1 646 3	128
Impôts (1 322) (546) (776)	337)
Résultat net consolidé 2 147 1 277 870 2	791
Intérêts minoritaires 51 215 (164)	386
Résultat net part du Groupe 2 198 1 492 706 3	177

Activité conteneurs maritimes

L'activité conteneurs maritimes présente au 30 juin 2005 une augmentation de sa marge brute d'exploitation (EBITDA) et de son résultat sectoriel avant distributions nettes aux investisseurs de 4,1 millions d'euros. Le résultat sectoriel après distributions nettes aux investisseurs est stable. La progression des conteneurs maritimes s'explique par l'augmentation du parc géré pour compte de tiers.

Activité constructions modulaires

La marge brute d'exploitation de l'activité constructions modulaires augmente de 0,3 million d'euros sur le 1er semestre 2005. Le résultat sectoriel après distributions nettes aux investisseurs est stable. La progression des constructions modulaires correspond à la hausse du parc géré pour les investisseurs.

Activité barges fluviales

L'activité barges fluviales améliore au 30 juin 2005 sa marge brute d'exploitation (+0,4 million d'euros) et son résultat sectoriel après distribution aux investisseurs (+0,5 million d'euros) par rapport au 30 juin 2004. Cette amélioration confirme le redressement annoncé de l'activité barges fluviales, à l'exception du Rhin.

Activité wagons

La marge brute d'exploitation ainsi que le résultat d'exploitation de l'activité wagons se stabilisent.

Revenus locatifs dus aux investisseurs

Les revenus locatifs dus aux investisseurs augmentent de 5,2 millions d'euros entre le 30 juin 2005 (21,7 millions d'euros) et le 30 juin 2004 (16,5 millions d'euros). Cette augmentation est la conséquence de la réalisation de nouveaux programmes de gestion.

Résultats

La perte financière au 30 juin 2005 diminue avec une charge nette de 1,1 million d'euros comparée à une charge de 2,3 millions d'euros au 30 juin 2004.

Après une charge d'impôt de 1,3 million d'euros, le résultat net part du Groupe s'élève à 2,2 millions d'euros au 30 juin 2005 en hausse de 47 % comparé au 30 juin 2004.

Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé s'élève au 30 juin 2005 à 188 millions d'euros comparé à 180 millions d'euros au 31 décembre 2004. Il se décompose de la façon suivante :

Total actif non courant: 93 millions d'euros comparés à 92 millions

d'euros au 31 décembre 2004;

Total actif courant: 94 millions d'euros comparés à 87 millions

d'euros au 31 décembre 2004;

Total capitaux propres de l'ensemble : 36 millions d'euros comparés à 34 millions

d'euros au 31 décembre 2004

Total passifs non courants: 45 millions d'euros comparés à 51 millions

d'euros au 31 décembre 2004;

Total passifs courants: 107 millions d'euros comparés à 94 millions

d'euros au 31 décembre 2004.

L'actif non courant est stable ; les cessions d'actifs aux investisseurs sont compensées par de nouveaux investissements.

La variation des capitaux propres correspond à l'impact de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 (-0,5 million d'euros), le résultat du premier semestre 2005 (+2,2 millions d'euros) le dividende distribué (-1,7 million d'euros) et la variation de l'écart de conversion (+1,9 million d'euros).

Perspectives du Groupe pour le second semestre

L'activité du Groupe TOUAX provient de l'activité de location et de l'activité d gestion pour compte de tiers.

La location est une activité récurrente et stable. La gestion pour compte de tiers est également une activité récurrente. Cependant la conclusion de nouveaux programmes de gestion et donc de ventes de matériels ou de cessions d'actifs peut subir des variations importantes d'un trimestre à un autre ou d'une année à une autre. Le chiffre d'affaires de ventes de matériels au 1° trimestre 2005 s'élève à 18,0 millions d'euros en hausse de 142 % comparé au 1° trimestre 2004 (7,4 millions d'euros). Cet exemple reflète le niveau variable important des ventes de matériels.

L'incertitude relative à la conclusion de programmes de gestion ne permet pas d'établir des prévisions résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les indications données au marché par le Groupe, à savoir une progression de + 5 % du chiffre d'affaires et du résultat ainsi qu'un niveau de 100 millions d'euros d'investissements correspondent à des objectifs minimums donnés par la gérance aux équipes et directeurs d'activité.

La conclusion de nouveaux programmes de gestion d'ici la fin de l'année n'étant pas certaine, le Groupe ne confirme plus ces objectifs et n'indique aucune prévision pour l'exercice en cours et les exercices suivants.

➤ Informations relatives à la société mère (comptes sociaux)

Le chiffre d'affaires de TOUAX SCA s'élève au 30 juin 2005 à 13,9 millions d'euros comparé à 12,3 millions d'euros au 30 juin 2004. Le résultat d'exploitation est positif et s'élève à 1,4 million d'euros comparé à une perte de 1,4 million d'euros au 30 juin 2004. La progression du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation s'explique par la conclusion de nouveaux programmes de gestion.

Le total du bilan de TOUAX SCA s'élève à 89 millions d'euros au 30 juin 2005 par rapport à 86 millions d'euros au 31 décembre 2004.

> Chiffres clés financiers sélectionnés

Chiffres clés du compte de résultat

Normes IFRS

(euro '000)	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Chiffre d'affaires locatif	57 591	52 236	110 267
Ventes de matériel	44 425	34 531	70 227
Chiffre d'affaires	102 055	86 807	180 583
Résultat d'exploitation avant distribution aux investisseurs	26 242	20 675	43 707
Résultat d'exploitation après distribution aux investisseurs	4 562	4 163	6 845
Résultat net consolidé part du Groupe	2 198	1 492	3 177
Résultat par action (euro)	0,77	0,53	1,12

Chiffres clés du bilan

Normes IFRS

(euro '000)	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Total de l'actif	187 867	168 587	179 606
Total actif non courant	93 369	101 975	92 233
Capitaux propres du groupe	35 770	34 696	33 868
Intérêts minoritaires	93	471	146
Dividende net par action (euro)	Non applicable	Non applicable	0,6

Il est à noter qu'aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du premier semestre 2005.

Le commentaire sur les évènements récents, dans le document de référence partie I déposé sous le numéro D.05-820 page 11, est complété par le paragraphe Évolution de la stratégie et les communiqués de presse suivants :

Communiqué de presse du 15 août 2005 :

Chiffre d'affaires consolidé du 1er semestre 2005 : 102 millions d'euros (+18 %)

Chiffre d'affaires consolidé (en milliers d'euros)	30 juin 2005	30 juin 2004	Variation
Chiffre d'affaires locatif	57 545	52 236	10%
Ventes de materiel et divers	44 464	34 571	29%
Chiffre d'affaires consolidé 1er semestre 2005	102 009	86 807	18%

Chiffre d'affaires consolidé par activité (en milliers d'euros)	30 juin 2005	30 juin 2004	Variation
Conteneurs maritimes	63 335	52 459	21%
Constructions modulaires	20 275	17 790	14%
Barges fluviales	13 138	14 179	-7%
Wagons et divers	5 261	2 379	121%
Chiffre d'affaires consolidé 1er semestre 2005	102 009	86 807	18%

Le chiffre d'affaires consolidé du 1er semestre 2005 s'élève à 102 millions d'euros en augmentation de 18 % comparé à fin juin 2004. À périmètre comparable et à dollar constant, le chiffre d'affaires présente une hausse de 21 %.

La location de conteneurs maritimes aux principaux armateurs mondiaux a poursuivi son développement au premier semestre 2005. La rentabilité du matériel a permis la réalisation de nouveaux programmes de gestion se traduisant par l'augmentation du parc géré et la hausse de 23 % des ventes de conteneurs à des investisseurs. Bien qu'il y ait une moindre demande en matériels neufs au départ de la Chine depuis le mois d'avril 2005, le taux d'utilisation se maintient à 95 % et permet d'afficher une hausse du chiffre d'affaires locatif de 18 %. Au total, le chiffre d'affaires de l'activité augmente de 21 % au 30 juin 2005.

L'activité constructions modulaires au premier semestre 2005 progresse de 14 % après deux années consécutives de baisse. La location de constructions modulaires augmente de 12 % grâce au développement sur des contrats long terme auprès des collectivités territoriales et des industries. Les ventes de constructions modulaires augmentent de 23 %.

La baisse de l'activité barges fluviales s'explique par l'arrêt des activités déficitaires d'affrètement. L'activité barges fluviales est soutenue aux États-Unis (Mississippi) et en Europe de l'Est (Danube). Elle reste moyenne en Europe de l'Ouest (Rhin). L'activité barges fluviales bénéficie d'un intérêt économique et écologique dans un environnement où le développement durable devient un enjeu majeur pour les industriels.

L'activité wagons profite de la libéralisation du transport ferroviaire européen. Les nouveaux investissements portent leurs fruits et permettent d'enregistrer une hausse du chiffre d'affaires locatif de 42 %. Les ventes de wagons sont multipliées par sept grâce à la conclusion de nouveaux programmes de gestion.

La conclusion de nouveaux programmes de gestion et donc de ventes de matériels ou de cessions d'actifs peut subir des variations importantes d'un trimestre à un autre ou d'une année à une autre. Compte tenu de l'aspect cyclique des ventes, le Groupe confirme sa prévision de hausse du chiffre d'affaires de 5 % en 2005 à périmètre comparable et sous réserve de l'évolution du dollar.

La location opérationnelle sur quatre secteurs d'activité permet à nouveau au Groupe de maintenir une croissance organique régulière au premier semestre 2005, soutenue par une tendance de ses clients à l'externalisation et à la sous-traitance. Pour financer cette croissance, le Groupe fait appel à des investisseurs dans le cadre de programmes de gestion. Dans un environnement volatil et incertain, les programmes de gestion offrent des rentabilités attrayantes grâce aux qualités intrinsèques des investissements proposés par TOUAX: contrats de longue durée, rentabilité récurrente, matériels mobiles et standardisés peu soumis à l'obsolescence conservant une bonne valorisation.

Le conseil d'administration du 28 juillet 2005 a confirmé la transformation de TOUAX en société en commandite par actions. Cette transformation s'inscrit dans le cadre du projet de développement de l'activité de la Société. Il s'agit en particulier :

 pour l'actionnaire de référence, d'assurer la pérennité de la gestion au sein de la famille, par l'intermédiaire des deux sociétés par actions simplifiées assumant le rôle d'associés commandités et qui sont représentées par Messieurs Fabrice et Raphaël Colonna Walewski ;

- pour Touax, de réaliser des opérations d'augmentation de capital par appel public à l'épargne pour augmenter la capacité de développement du Groupe;
- et d'investir en propre en conservant 25 % des matériels gérés, les 75 % restant étant financé par des investisseurs tiers.

La mise en œuvre de cette nouvelle politique de développement est destinée à permettre au Groupe de poursuivre et accélérer sa croissance sur ses quatre activités de location opérationnelle et d'apporter un potentiel de croissance supplémentaire pour ses actionnaires.

La progression du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2005 confirme la politique de développement de la société TOUAX.

Communiqué de presse du 28 septembre 2005 :

Le résultat net part du Groupe du premier semestre 2005 progresse de 47 % à 2,2 m€.

Le Groupe TOUAX continue son développement mondial dans la location opérationnelle de conteneurs maritimes, de constructions modulaires, de barges fluviales et de wagons de fret pour son propre compte et pour le compte d'investisseurs.

Données consolidées IFRS			
(en millions d'euros)	30 juin 2005	30 juin 2004	31 décembre 2004
Revenus d'exploitation	102,1	86,8	180,6
dont Conteneurs maritimes	63,9	53,0	104,0
Constructions modulaires	20,3	17,8	37,1
Barges fluviales	13,2	14,2	29,1
Wagons	5,2	2,3	11,4
Divers et Intersecteurs	-0,6	-0,5	-1,0
Marge brute d'exploitation - EBITDA (1)	29,4	24,2	49,5
Résultat d'exploitation avant distribution aux			
investisseurs	26,2	20,7	43,7
Résultat d'exploitation après distribution aux			
investisseurs	4,6	4,2	6,8
Résultat courant avant impôt	3,5	1,8	3,1
Résultat net part du Groupe	2,2	1,5	3,2
Résultat net par action en euro	0,77	0,53	1,12
Total Actifs non courants	93,4	102,0	92,2
Total Bilan	187,9	168,6	179,6
Capitaux propres de l'ensemble	35,9	35,2	34,0
Endettement net bancaire	38,1	48,8	40,5

(1) La marge brute d'exploitation (EBITDA - earnings before interest taxes depreciation and amortization) calculée par le Groupe correspond au résultat d'exploitation avant distribution nette aux investisseurs diminué des dotations aux amortissements et aux provisions de l'actif non courant.

Malgré la hausse des prix du pétrole, l'économie mondiale devrait continuer à progresser de 4 % en 2005 selon le directeur général du Fonds Monétaire International.

Le Groupe, résolument tourné à l'international (près de 90 % de son chiffre d'affaires réalisé à l'étranger), bénéficie de cette croissance.

L'activité conteneurs maritimes profite de la progression du commerce mondial estimée par la Banque Mondiale à 6,5 % en 2005 (8,5 % en 2004). Au premier semestre 2005, de nouveaux contrats de location ont été conclus permettant d'augmenter la flotte de conteneurs maritimes de près de 10 % avec une flotte totale gérée de 280 000 EVP (unité physique de conteneurs en Équivalent Vingt Pieds). Une baisse temporaire de la demande et du rythme des investissements en conteneurs neufs est enregistrée depuis le début du second semestre 2005, mais les taux d'utilisation de la flotte existante restent élevés au-dessus de 95 %.

Les investissements de l'activité constructions modulaires ont repris de façon significative pour faire face à une demande grandissante aux États-Unis et en Europe (Pologne, Espagne, Allemagne et France). Seul le Benelux reste encore faible. Le taux d'utilisation moyen de l'activité est reparti à la hausse avec un total de 79 % au premier semestre 2005 comparé à 74 % en 2004 pour un parc locatif de 20 500 unités. TOUAX continue de se positionner avec succès sur des contrats de longue durée auprès des industries et des collectivités territoriales.

L'activité barges fluviales confirme son amélioration grâce à son repositionnement sur la location, les contrats de durée et la hausse des échanges de marchandises. L'activité en Europe de l'Est (Danube) et aux États-Unis a progressé. L'ouragan Katrina en septembre a perturbé la navigation sur le Mississippi pendant quelques semaines, mais les impacts ne devraient pas être significatifs pour le Groupe et l'activité devrait rester soutenue grâce à des hausses de prix.

L'activité wagons bénéficie de la libéralisation du transport ferroviaire en Europe et d'une demande grandissante aux États Unis. Le Groupe gère 2 600 wagons au 30 juin 2005 en progression de 5 % comparé à décembre 2004. Touax prévoit une hausse de sa flotte gérée de plus de 30 % en 2005.

Le groupe Touax prévoit plus de 100 millions d'Euros d'investissements en 2005 sur ses 4 activités, en hausse par rapport à 2004.

Pour faire face à la croissance soutenue de l'activité, TOUAX continue de trouver auprès d'investisseurs les ressources nécessaires à son développement. Ce modèle permet au Groupe d'assurer sa croissance tout en limitant son endettement. En plus de ses 123 millions d'euros d'actifs, TOUAX gère pour le compte de tiers 487 millions d'euros de matériels dans le cadre de programmes de gestion. Ces programmes offrent aux investisseurs des rentabilités attrayantes grâce aux qualités intrinsèques des investissements proposés: matériels mobiles et standardisés peu soumis à l'obsolescence, conservant une bonne valorisation et loués sur des contrats de longue durée avec des rentabilités récurrentes.

En juillet 2005, TOUAX s'est transformée avec succès en société en commandite par actions. Le Groupe travaille maintenant sur une augmentation de capital d'un montant de 25 millions d'euros prévue en octobre 2005 pour financer la croissance, comme cela avait été annoncé précédemment.

Les perspectives de l'année 2005 restent bonnes. Le Groupe reste confiant dans la solidité de son modèle de croissance à long terme fondé sur le savoir-faire de ses équipes, sa diversification, son aptitude à générer de nouveaux contrats de location et sa capacité à attirer des investisseurs. TOUAX confirme ses objectifs avec une progression de son chiffre d'affaires et de son résultat net de 5 % à périmètre comparable par rapport à l'exercice 2004 sous réserve de l'évolution de la conjoncture et du dollar.

Cf. page 9 § perspectives.

La note suivante Comptes intermédiaires du 30 juin 2005 est ajoutée dans le document de référence partie I déposé sous le numéro D.05-820 :

Comptes semestriels au 30 juin 2005

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ par fonction au 30 juin 2005

Annexe	(an william diame)	00 tota 0005	00 1:1: 0004	0004
Note n°	(en milliers d'euros)	30 juin 2005	30 juin 2004 (2) (3)	2004 (1) (2)
	Chiffre d'affaires locatif	57 591	52 236	110 267
	Ventes de matériel	44 425	34 531	70 227
	Commissions	39	40	89
5	TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	102 055	86 807	180 583
6	Plus values de cession	2 235	1 999	4 547
	Produits des activités	104 290	88 806	185 130
	Coût d'achat des ventes	(41 122)	(31 779)	(65 135)
	Dépenses opérationnelles des activités	(26 657)	(26 752)	(57 118)
	Frais généraux, commerciaux et administratifs des activités	(5 266)	(4 061)	(10 314)
	Frais centraux	(1 832)	(2 032)	(3 061)
	MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (EBITDA)	29 413	24 182	49 502
9	Dotation aux amortissements & provisions	(3 171)	(3 507)	(5 795)
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION avant distribution aux	, ,	, ,	, ,
	investisseurs	26 242	20 675	43 707
10	Distribution nette aux investisseurs	(21 680)	(16 512)	(36 862)
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION après distribution aux			
	investisseurs	4 562	4 163	6 845
	Produits financiers	821	727	1 228
	Charges financières	(1 914)	(3 067)	(4 945)
12	RÉSULTAT FINANCIER	(1 093)	(2 340)	(3 717)
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 469	1 823	3 128
	Impôt sur les bénéfices	(1 322)	(546)	(337)
	RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	2 147	1 277	2 791
	Résultat des activités abandonnées	0	0	C
	RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'ENSEMBLE		1 277	2 791
	Part des intérêts minoritaires	51	215	386
	RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	2 198	1 492	3 177
	Résultat net par action	0,77	0,53	1,12
	Résultat net dilué par action	0,75	0,50	1,09

- (1) Le compte de résultat IFRS de l'exercice 2004 est extrait de la note « Impact des normes internationales (IFRS) » partie intégrante du document de référence du groupe au titre de l'exercice 2004. Les hypothèses et principes retenus pour l'établissement du compte de résultat IFRS 2004 ont été décrits dans cette note. Un tableau de réconciliation et des commentaires ont été fournis pour expliquer les incidences du passage aux IFRS sur le compte de résultat du 31 décembre 2004.
- (2) Conformément aux dispositions transitoires spécifiques prévues par les normes IAS 32 « Présentation des instruments financiers », IAS 39 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers » et IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le groupe TOUAX a choisi de ne pas appliquer les normes IFRS sur les instruments financiers pour l'établissement des comptes de résultat 2004, mais de maintenir la comptabilisation selon les normes françaises. Les normes IFRS sur les instruments financiers n'ont été appliquées qu'à compter du 1er janvier 2005 : les différences entre les référentiels IFRS et français sont décrites dans les principes comptables § 2.17.1 et chiffrées dans le tableau de variation des capitaux propres du 31.12.2004 au 30.06.2005.
- (3) Les reclassements et retraitements effectués pour passer du compte de résultat consolidé semestriel du 30 juin 2004 publié en normes françaises, au compte de résultat du 30 juin 2004 en normes IFRS (ci-dessus) sont décrits dans une annexe spécifique (§ 28) jointe aux présents comptes semestriels.

Le résultat d'exploitation après distribution aux investisseurs correspond au résultat opérationnel tel que défini par le CNC. le résultat financier est détaillé dans la note 11 qui précise le montant des produits financiers correspondant aux produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie, des frais financiers correspondant au coût de l'endettement financier brut, le total frais financiers nets correspondant au coût de l'endettement financier net. Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments « en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents » (cf. § 5.5.5 CNC 2004-R02). Ces éléments n'existent pas dans le cas de la société TOUAX au 30 juin 2005.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ par nature au 30 juin 2005

Annexe				
Note n°	(en milliers d'euros)	30 juin 2005	30 juin 2004	2004
5	CHIFFRE D'AFFAIRES	102 055	(2) (3) 86 807	(1) (2) 180 583
6	Plus values de cession	2 235	1 999	4 547
	Produits des activités	104 290	88 806	185 130
7	Achats et autres charges externes	(67 703)	(58 898)	(124 372)
8	Charges de personnel	(7 232)	(5 445)	(11 550)
	Autres charges & produits d'exploitation	167	407	(681)
	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	29 522	24 870	48 527
9	Dotation nette aux provisions d'exploitation	(109)	(688)	975
	MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (EBITDA)	29 413	24 182	49 502
	Dotation aux amortissements & aux provisions	(3 171)	(3 507)	(5 795)
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION avant distribution aux	(- /	(/	(,
	investisseurs	26 242	20 675	43 707
10	Distributions nettes aux investisseurs	(21 680)	(16 512)	(36 862)
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION après distribution aux	4 562	4 163	6 845
	investisseurs	4 302		
	Produits financiers	821	727	1 228
	Charges financières	(1 914)	(3 067)	(4 945)
11	RÉSULTAT FINANCIER	(1 093)	(2 340)	(3 717)
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 469	1 823	3 128
12	Impôt sur les bénéfices	(1 322)	(546)	(337)
	RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	2 147	1 277	2 791
	Résultat des activités abandonnées	0	0	0
	RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'ENSEMBLE	2 147	1 277	2 791
	Part des intérêts minoritaires	51	215	386
	RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	2 198	1 492	3 177
	Résultat net par action	0,77	0,53	1,12
	Résultat net dilué par action	0,75	0,50	1,09

- (1) Le compte de résultat IFRS de l'exercice 2004 est extrait de la note « Impact des normes internationales (IFRS) » partie intégrante du document de référence du groupe au titre de l'exercice 2004. Les hypothèses et principes retenus pour l'établissement du compte de résultat IFRS 2004 ont été décrits dans cette note. Un tableau de réconciliation et des commentaires ont été fournis pour expliquer les incidences du passage aux IFRS sur le compte de résultat du 31 décembre 2004.
- (2) Conformément aux dispositions transitoires spécifiques prévues par les normes IAS 32 « Présentation des instruments financiers », IAS 39 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers » et IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le groupe TOUAX a choisi de ne pas appliquer les normes IFRS sur les instruments financiers pour l'établissement des comptes de résultat 2004, mais de maintenir la comptabilisation selon les normes françaises. Les normes IFRS sur les instruments financiers n'ont été appliquées qu'à compter du 1er janvier 2005 : les différences entre les référentiels IFRS et français sont décrites dans les principes comptables § 2.17.1 et chiffrées dans le tableau de variation des capitaux propres du 31.12.2004 au 30.06.2005.
- (3) Les reclassements et retraitements effectués pour passer du compte de résultat consolidé semestriel du 30 juin 2004 publié en normes françaises, au compte de résultat du 30 juin 2004 en normes IFRS (ci-dessus) sont décrits dans une annexe spécifique (§ 28) jointe aux présents comptes semestriels.

Le résultat d'exploitation après distribution aux investisseurs correspond au résultat opérationnel tel que défini par le CNC. le résultat financier est détaillé dans la note 11 qui précise le montant des produits financiers correspondant aux produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie, des frais financiers correspondant au coût de l'endettement financier brut, le total frais financiers nets correspondant au coût de l'endettement financier net. Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments « en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents » (cf. § 5.5.5 CNC 2004-R02). Ces éléments n'existent pas dans le cas de la société TOUAX au 30 juin 2005.

BILAN CONSOLIDÉ au 30 juin 2005

Annexe	,			
Note n°	(en milliers d'euros)	30 juin 2005	30 juin 2004	2004
	ACTIF		(-)	
13	Écarts d'acquisition	2 587	2 652	2 644
	Autres Immobilisations incorporelles nettes	77	71	51
14	Immobilisations corporelles nettes	76 252	82 271	74 046
15	Actifs financiers à long terme	10 706	12 721	11 128
16	Autres actifs non courants	1 105	1 013	1 116
26	Impôts différes actifs	2 642	3 247	3 248
	Total actifs non courants	93 369	101 975	92 233
17	Stocks et en-cours	24 550	2 571	13 033
18	Clients et comptes rattachés	26 053	28 823	28 094
19	Autres actifs courants	13 439	9 452	14 092
20	Trésorerie et équivalents	30 456	25 766	32 154
	Total actifs courants	94 498	66 612	87 373
	TOTAL DE L'ACTIF	187 867	168 587	179 606
	PASSIF			
	Capital social	22 705	22 705	22 705
	Réserves	10 867	10 499	7 986
	Résultat de l'exercice, part du groupe	2 198	1 492	3 177
	Capitaux propres du groupe	35 770	34 696	33 868
	Intérêts minoritaires	93	471	146
21	Capitaux propres de l'ensemble	35 863	35 167	34 014
22	Emprunts et dettes financières	36 608	45 943	42 391
26	Impôts différés passifs	857	589	729
	Indemnités de départ en retraite et assimilés	193	139	153
23	Autres passifs long terme	7 814	8 745	8 155
	Total passifs non courants	45 472	55 416	51 428
	Provisions pour risques et charges	350	298	267
22	Emprunts et concours bancaires courants	31 971	28 633	30 271
24	Dettes fournisseurs	43 000	28 422	35 776
25	Autres dettes	31 211	20 651	27 850
	Total passifs courants	106 532	78 004	94 164
	Passifs destinés à être cédés	0	0	0
	TOTAL DU PASSIF	187 867	168 587	179 606

(1) Le bilan consolidé du 31 décembre 2004 en normes IFRS est extrait de la note « Impact des normes internationales (IFRS) », partie intégrante du document de référence du groupe au titre de l'exercice 2004. Les hypothèses et principes retenus pour l'établissement du bilan IFRS du 31 décembre 2004 ont été décrits dans cette note, de même que les explications nécessaires à la compréhension des écarts par rapport au bilan consolidé du 31 décembre 2004 publié en normes françaises. Il est rappelé que, conformément aux dispositions transitoires spécifiques prévues par les normes IAS 32 « Présentation des instruments financiers », IAS 39 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers » et IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le groupe TOUAX a choisi de ne pas appliquer les normes IFRS sur les instruments financiers pour l'établissement des données comparatives 2004, mais de maintenir la comptabilisation et la présentation des instruments financiers selon les normes françaises. Les normes IFRS sur les instruments financiers n'ont été appliquées qu'à compter du 1er janvier 2005. Les différences entre les référentiels IFRS et français sont décrites dans les principes comptables § 2.17.1 et chiffrées dans le tableau de variation des capitaux propres du 31.12.2004 au 30.06.2005.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

30 juin 2005	Nombre	Canital		Réserves	Réserves variations de juste valeurs des instruments financiers de couverture	Résultat	Total capitaux	Part intérêts	Total
(en milliers d'euros)	d'actions	social	Primes	consolidées	(SWAPS)	net de la période	propres du groupe	minoritaires	capitaux propres
Situation au 1er janvier 2004	2 838 127	22 705	3 144	7 364	(011/11/0)	porrodo	33 213	684	33 897
Résultat du 1 janvier au 30 juin 2004						1 492			
Dividendes versés				(717)					
Écart de conversion				865					
Variation du périmètre et divers				(132)					
Titres d'autocontrôle				(25)					
Situation au 30 juin 2004	2 838 127	22 705	3 144	7 355		1 492	34 696	471	35 167
Résultat du 1 juillet au 31 décembre 2004						1 684			
Dividendes exceptionnels versés				(993)					
Écart de conversion				(1 348)					
Variation du périmètre et divers				(165)					
Titres d'autocontrôle				(6)					
Situation au 31 décembre 2004	2 838 127	22 705	3 144	4 843		3 176	33 868	146	34 014
Incidence de la première application de IAS 32/39, nette d'impôts différés				(348) (*)	(97)		(445)		
Situation au 1 janvier 2005	2 838 127	22 705	3 144	4 495	(97)	3 176	33 423	146	33 569
Variation de juste valeur des instruments financiers					(25)				
dérivés Résultat net de la période				3 176		(3 176)			
Dividendes versés				(1 703)					
Résultat du 1 janvier au 30 juin 2005						2 198			
Écart de conversion				1 888					
Variation du périmètre et divers				17					
Titres d'autocontrôle				(28)					
Situation au 30 juin 2005	2 838 127	22 705	3 144	7 845	(122)	2 198	35 770	93	35 863

^(*) Cette incidence concerne l'actualisation de certains actifs financiers long terme et passifs long terme (commissions différées des Trusts et du GIE MODUL FINANCE I) - cf § 2.17.1 des Principes Comptables

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ au 30 juin 2005

(en milliers d'euros)	30 juin 2005	30 juin 2004	2004
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	2 147	1 277	2 791
Dotation aux amortissements	3 046	3 364	5 670
Dotations nettes aux provisions(à l'exclusion de celles liées aux actifs			
courants)	1 330	927	713
Plus & moins values de cessions	(2 235)	(1 999)	(4 547)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement			
financier net & impôt	4 288	3 569	4 627
Coût de l'endettement financier net	1 418	2 251	3 297
Charge d'impôt courant	26	253	294
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement			
financier net & impôt	5 732	6 073	8 218
Impôts versés	(26)	(253)	(294)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité	(2 938)	(737)	(661)
I - FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS	, ,	,	,
OPÉRATIONNELLES	2 768	5 083	7 263
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(12 386)	(9 441)	(19 159)
Variation nette des immobilisations financières	(293)	(108)	569
Produits de cessions des actifs	9 101	12 129	28 014
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Investissement	2 708	(1 374)	976
Trésorerie à la clôture des filiales entrée ou sortie du périmètre	0	6	6
II - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS			
D'INVESTISSEMENT	(870)	1 212	10 406
J 2011002211	(0.0)		10 100
Opérations de financement			
Variation nette des dettes financières	(3 632)	(4 867)	(4 859)
Augmentation nette des capitaux propres	0	0	(1000)
Coût de l'endettement financier net	(1 417)	(2 251)	(3 298)
Distribution de dividendes	(1 703)	(717)	(1 710)
III - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	,	(7 835)	(9 867)
III - I LOX DE I RESORLIGE EILS AOX OF LIVATIONS DE FINANCEIVE UT	(0 732)	(1 000)	(3 001)
Incidence des variations des cours des devises	2 172	638	(1 361)
IV - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX VARIATIONS DE CHANGE	2 172	638	(1 361)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I) + (II) + (IV)	(2 682)	(902)	6 441
Trésorerie en début d'exercice	29 590	23 149	23 149
TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	26 908	22 247	29 590
Variation de la trésorerie nette			6 441
variation de la tresorerie nette	(2 682)	(902)	0 441
(on millions discusse)	20 :: 0005	20 inin 0004	-000-
(en milliers d'euros)	30 luin 2005	30 iuin 2004	2004

(en milliers d'euros)	30 juin 2005	30 juin 2004	2004
A Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité			
Stocks et en-cours	(9 883)	1 882	(9 455)
Variation des clients et comptes rattachés	3 655	(7 126)	(7 981)
Autres actif courants	279	716	(5 938)
Dettes fournisseurs	4 022	470	10 237
Autres dettes	(1 011)	3 321	12 476
Variation du BFR d'Exploitation	(2 938)	(737)	(661)
B Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Investissement			
Créances / Immobilisations & Comptes Rattachés	490	(1 617)	497
Dettes / Immobilisations & Comptes Rattachés	2 218	243	479
Variation du BFR d'Investissement	2 708	(1 374)	976

Au 30 juin 2005, Les flux de trésorerie générés par les activités s'élèvent à 2,8 millions d'euros en baisse de 2,3 millions d'euros comparé au 30 juin 2004. Cette baisse est

principalement liée à la hausse de la variation du besoin en fonds de roulement de 2,2 millions d'euros détaillé dans le tableau ci-dessus.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements s'élèvent à -0,9 millions d'euros en baisse de 2,1 millions d'euros comparé au 30 juin 2004. Ce besoin de financement s'explique principalement par un montant d'investissement supérieur de 3 millions d'euros au 1e semestre 2005 (12,4 millions d'euros) comparé au 1e semestre 2004 (9,4 millions d'euros) et par une hausse des encaissements de produits de cessions d'actifs de 1 million d'euros.

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à -6,8 millions d'euros en hausse de 1,1 million d'euros comparé au 1º semestre 2004. Cette hausse correspond à un désendettement plus faible en 2005 de 1,2 million d'euros et à une baisse du coût de l'endettement de 0,8 million d'euros compensé par une hausse des dividendes versés.

Les flux de trésorerie liés aux variations de change augmentent de 1,5 million d'euros au 1^e semestre 2005 comparé au 1^e semestre 2004 en raison principalement de la hausse du dollar.

La baisse des flux de trésorerie liés aux activités de 2,3 millions d'euros augmentée de la baisse des flux de trésorerie liés aux investissements de 2,1 millions d'euros est financée par la hausse des flux de trésorerie liés aux opérations de financement de 1,1 million d'euros, la hausse des flux de trésorerie liés aux variations de change de 1,5 million d'euros et la baisse de la trésorerie de 1,8 million d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS

Sauf mention contraire tous les chiffres sont présentés et arrondis en milliers d'euros.

1. Renseignements à caractère général sur la société

Suite à la décision de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2005, le conseil d'administration réuni le 28 juillet 2005, statuant à l'unanimité, a constaté la réalisation définitive de la transformation de la société TOUAX SA en société en Commandite par actions, sans création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination, l'objet social, le siège social et le capital social de la société demeurent inchangés.

Dénomination sociale

TOUAX SCA

SGTR - CITE - CMTE - TAF - SLM - TOUAGE INVESTISSEMENT réunies

Siège social et administratif

Tour Arago - 5, rue Bellini - 92806 Puteaux - La Défense cedex - FRANCE

Identification

Registre du commerce et des sociétés : Nanterre B 305 729 352

Numéro Siret: 305 729 352 00099

APE: 741 J

Forme juridique de la société

Société en commandite par actions

Date de constitution et durée

La société a été constituée en 1898 et prendra fin le 31 décembre 2104.

Exercice social

L'exercice social de TOUAX SCA commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Capital social

Le capital de la société est constitué de 2 838 127 actions d'une valeur nominale de 8 € au 30 juin 2005.

Le capital a été entièrement libéré.

Législation de la société

Société en commandite par actions régie par le Code de Commerce, le décret du 23 mars 1967 et les textes subséquents sur les sociétés commerciales.

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents relatifs à TOUAX SCA peuvent être consultés au siège social de la société.

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Bases de préparation et de présentation des comptes semestriels du 30 juin 2005

En application du règlement n° 1606/2002 de la Commission Européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union Européenne, TOUAX SCA publiera ses états financiers consolidés de l'exercice 2005 dans le référentiel IFRS (« International Financial Reporting Standards ») émis par l'IASB (« International Accounting Standards Board ») et applicable au 31 décembre 2005, tel qu'endossé par la Commission Européenne à la date de préparation des états financiers.

Pour cette raison, les comptes consolidés semestriels du groupe TOUAX relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2005 sont établis conformément aux règles de reconnaissance des transactions et d'évaluation du référentiel IFRS, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2005, telles qu'approuvées par les Règlements Européens de la Commission Européenne à la date du 30 juin 2005. Les comptes consolidés semestriels sont établis selon la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », à l'exception de certaines notes qui seront plus détaillées dans les états financiers du 31 décembre 2005.

Dans le cas où certains amendements, nouvelles interprétations ou normes entreraient en vigueur d'ici le 31 décembre 2005 et seraient d'application rétrospective, les informations comparatives ainsi que les informations du premier semestre 2005 seraient modifiées, comme requis par les normes IFRS.

Les principes retenus pour la constitution du bilan d'ouverture IFRS au 1er janvier 2004, les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs effets chiffrés sur le bilan d'ouverture, de clôture et sur les résultats de l'exercice 2004, sont détaillés dans la note « Impact des normes internationales » incluse dans le document de référence du groupe TOUAX déposé le 3 juin 2005 sous le numéro D 05-820. Aucune modification significative n'est à prendre en compte à ce jour sur les données ainsi publiées qui sont reprises pour l'information comparative présentée dans le présent rapport financier intermédiaire. Il est toutefois rappelé que conformément aux dispositions transitoires prévues par IFRS 1 « Première adoption des IFRS » et par les normes IAS 32 et 39 relatives à la présentation, la comptabilisation et l'évaluation des

instruments financiers, le groupe TOUAX a choisi de n'appliquer les normes IAS 32 et 39 qu'à compter du 1er janvier 2005. L'information comparative de 2004 n'inclut donc pas l'incidence de ces normes dont les principales conséquences sont décrites au § 2.17.1 des principes comptables.

Les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs effets chiffrés sur le bilan du 30 juin 2004, le compte de résultat du premier semestre 2004 ainsi que sur les tableaux de flux de trésorerie du 30 juin 2004 et du 31 décembre 2004 sont détaillés § 28 « Impact des normes internationales » incluses dans les présents comptes semestriels.

Les comptes semestriels du 30 juin 2005 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil de Gérance de TOUAX SCA et présentés au Conseil de Surveillance le 28 septembre 2005.

2.2. Principes généraux d'évaluation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur (cf. § 2.17.2).

2.3. Recours à des estimations

L'établissement d'états financiers dans le référentiel IFRS conduit la Direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment les immobilisations corporelles, les écarts d'acquisition, les actifs financiers, les instruments financiers dérivés, les stocks et en-cours, les provisions pour risques et charges et les impôts différés.

2.4. Méthodes de consolidation

Les comptes semestriels du Groupe comprennent les comptes de TOUAX SCA et de ses filiales couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2005.

Les sociétés contrôlées majoritairement par TOUAX SCA sont consolidées par intégration globale avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Les sociétés dont le contrôle est exercé conjointement par TOUAX SCA et un autre partenaire associé sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les entités créées pour la titrisation d'actifs ne sont pas retenues dans la consolidation, car elles ne constituent pas des entités ad hoc contrôlées au sens de SIC 12 « Consolidation – Entités ad hoc » (cf. § 2.6).

La liste des sociétés retenues dans la consolidation figure ci-après au chapitre 3.

Les transactions commerciales et financières entre les sociétés consolidées sont éliminées, ainsi que les profits internes non réalisés.

Les sociétés appartenant au groupe TOUAX RAIL Ltd (Touax Rail Ltd, Touax Rail Finance Ltd, Touax Rail Romania SA et CFCL Touax Llp) et la société Almafin Rail Investment Ltd font l'objet d'un contrôle conjoint et sont en conséquence intégrées proportionnellement bien que le pourcentage de contrôle de ces sociétés s'élève respectivement à 51 % et 49 %. Ces sociétés font l'objet d'un contrat (shareholders agreement) entre les deux actionnaires TOUAX et Almafin qui régit strictement le fonctionnement des sociétés. Le conseil d'administration est composé d'un administrateur du Groupe TOUAX, d'un administrateur du Groupe Almafin et d'un administrateur irlandais indépendant. Le contrat prévoit par exemple que les statuts, le siège social, les auditeurs, le capital, l'activité, le nom, la localisation en Irlande, les emprunts, les actifs ou les revenus, les investissements ne peuvent être décidés ou modifiés que par l'accord des deux actionnaires.

2.5. Conversion des monnaies étrangères

2.5.1. Conversion des états financiers en devises des filiales étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement la monnaie locale. Lorsque la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie tierce, la monnaie de fonctionnement est cette monnaie tierce.

Les comptes des sociétés étrangères du Groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle. Les comptes des sociétés étrangères sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe (euro) de la manière suivante :

- les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture;
- les capitaux propres, maintenus au cours historique, sont convertis au cours de clôture;
- les comptes de résultat et flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de la période;
- les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans une réserve de conversion incluse dans les capitaux propres consolidés.

Les écarts d'acquisition dégagés lors d'une acquisition de société étrangère sont comptabilisés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise. Ils sont par la suite

convertis, au cours de clôture, dans la monnaie de présentation du Groupe. Les différences résultant de cette conversion sont comptabilisées dans les capitaux propres consolidés.

Conformément à l'option autorisée par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le Groupe a choisi de reclasser au poste « Réserves de consolidation », les « Réserves de conversion » accumulées au 1er janvier 2004 résultant du mécanisme de conversion des comptes des filiales étrangères.

Lors de la cession d'une filiale étrangère, les écarts de change accumulés au compte « Réserves de conversion » depuis le 1er janvier 2004, sont recyclés en compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

2.5.2. Conversion des transactions en devises

Les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties dans leur monnaie fonctionnelle, aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis aux cours de change à la date de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion (gains et pertes latents) sont comptabilisés en résultat financier.

Les différences de change relatives à un élément monétaire qui, en substance, fait partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère consolidée sont inscrites dans les capitaux propres (dans le poste « Réserves de conversion ») jusqu'à la cession ou la liquidation de cet investissement net.

2.6. Comptabilisation des opérations de titrisation d'actifs

Des opérations de titrisation d'actifs ont été réalisées dans l'activité « Conteneurs maritimes » par la création des trusts TCLRT 95, TCLRT 98 et TLR 2001, et dans l'activité « Constructions modulaires » par la constitution du GIE Modul Finance I.

Ces opérations de titrisation ont permis au Groupe d'accroître sa capacité de loueur opérationnel, en faisant appel à des investisseurs extérieurs qui se portent acquéreurs des actifs nécessaires aux activités de location et de services du groupe, et en assurent le financement.

Chacune de ces opérations de titrisation a été analysée de manière détaillée et en substance au regard de l'interprétation SIC 12 « Consolidation – Entités ad hoc » (cf. ciaprès). Aucune d'entre elles n'aboutit au contrôle d'une entité ad hoc. En conséquence, les Trusts et le GIE Modul Finance I ne sont pas consolidés par le groupe TOUAX.

Ces opérations et leurs incidences sur les comptes sont décrites dans les notes de l'annexe (§ 27.5, § 27.6, § 27.7, § 27.8).

> Analyse des opérations de titrisation d'actifs

SIC 12 prévoit dans son paragraphe 10 : « En plus des situations décrites dans IAS 27.13, les circonstances suivantes peuvent, par exemple, indiquer une relation dans laquelle une entité contrôle une entité ad hoc et doit en conséquence consolider l'entité ad hoc (des commentaires supplémentaires sont donnés dans l'Annexe de la présente Interprétation) :

- (a) en substance, les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de l'entité selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que l'entité obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc;
- (b) en substance, l'entité a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme « de pilotage automatique », l'entité a délégué ces pouvoirs de décision ;
- (c) en substance, l'entité a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou
- (d) en substance, l'entité conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités. »

Les prestations de services ou de gestion d'actifs fournies par le Groupe ont été conclues dans le cadre d'entités préexistantes et non constituées aux seules fins opérationnelles spécifiques du Groupe. Le Groupe ne dispose pas des pouvoirs de décision sur les entités concernées ou sur leurs actifs. Le Groupe ne dispose pas de droits aboutissant à lui conférer la majorité des avantages économiques des dites entités ou à lui transférer la majorité des risques liés aux activités ou aux actifs de titrisation. Une information complète sur ces opérations est fournie en annexe (§ 27.5, § 27.6, § 27.7, § 27.8).

GIE Modul Finance I

- a) Les services fournis par le Groupe TOUAX dans le cadre de l'activité du GIE n'auraient pas nécessairement existé si ce GIE n'avait pas été constitué. En d'autres termes, le GIE n'a pas été constitué pour les besoins opérationnels spécifiques du Groupe. Le GIE Module Finance I est considéré comme un simple investisseur en matériel auquel le Groupe fournit une prestation de gestion d'actifs comme à ses autres investisseurs.
- b) Le Groupe n'a pas le pouvoir de décision ou de gestion sur le GIE Modul Finance I. Il n'a pas par exemple le pouvoir de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer à leur modification.
- c) Les avantages financiers dont le Groupe bénéficie pour le GIE Module Finance I se limitent à la valeur nette de la commission de démarrage et des commissions de gestion des matériels appartenant au GIE. Ces avantages ne sont pas significatifs comparés à la valeur des matériels. Par ailleurs, le Groupe ne bénéficie pas de droit sur la propriété des matériels à la liquidation du GIE.

d) Dans le cas où le rendement des matériels appartenant au GIE ne permettrait pas au GIE d'atteindre sa rentabilité escomptée, le GIE a la possibilité de ponctionner les dépôts de garantie versés par le Groupe. Le Groupe ne garantit aucun loyer fixe. Le Groupe ne garantit pas la rentabilité du GIE. Comme pour le Trust 1995 détaillé dans les paragraphes suivants, les risques du Groupe relatifs au GIE Modul Finance I sont limités aux dépôts de garantie, prêts et autres avances tels qu'ils sont présentés § 27.5. Ces risques ne sont pas significatifs comparés à la valeur des matériels.

En conséquence, le Groupe n'exerçant pas de contrôle sur le GIE au sens de SIC 12, le GIE Modul Finance I ne fait pas partie du périmètre de consolidation.

Trust TCLRT 95

- a) Le Trust 1995 n'existe pas pour les besoins opérationnels spécifiques du Groupe. Les prestations de gestion d'actifs du Trust 1995 n'auraient pas été fournies par le Groupe si le Trust 1995 n'avait pas été constitué. Le Trust 1995 est pour le Groupe un simple investisseur en matériel parmi d'autres.
- b) Le Groupe n'a pas le pouvoir de décision ou de gestion sur le Trust 1995. Il n'a pas le pouvoir de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer à leur modification. Le Groupe ne pouvait pas par exemple s'opposer formellement à la décision prise par le Trust 1995 de céder l'intégralité de ses actifs.
- c) Les avantages financiers dont le Groupe a bénéficié pour le Trust 1995 se limitent à la valeur nette de la commission de démarrage et des commissions de gestion des matériels appartenant au Trust 1995. Ces avantages ne sont pas significatifs comparés à la valeur des matériels. Par ailleurs, le Groupe ne bénéficiait pas de droit sur la propriété des matériels lors de la vente de ces matériels. Le Groupe n'a pas racheté les matériels du Trust 1995.
- d) Dans le cas où le rendement des matériels appartenant au Trust 1995 ne permettait pas au Trust 1995 d'atteindre sa rentabilité escomptée, le Trust avait la possibilité de ponctionner les dépôts de garantie versés par le Groupe. Le Trust étant techniquement en défaut, celui-ci a ponctionné l'intégralité des dépôts de garantie versés par le Groupe. Le Groupe n'a garanti aucun loyer fixe. Le Groupe n'a pas garanti la rentabilité du Trust 1995. Le Groupe était propriétaire de 10 % de « l'equity » du Trust 1995. Les risques du Groupe se sont limités aux dépôts de garantie et à sa part dans « l'equity » tels qu'ils sont présentés § 27.6. Ces risques ne sont pas significatifs comparés à la valeur des matériels. Le Groupe n'a subi aucune perte complémentaire autre que les éléments mentionnés cidessus lors de l'arrêt anticipé du Trust 1995 et malgré le fait que le Trust était en défaut.

En conséquence, le Groupe n'exerçant pas de contrôle sur le Trust 1995 au sens de SIC 12, le Trust 1995 ne fait pas partie du périmètre de consolidation.

Trust TCLRT 98

- a) Les prestations de service fournies par le Groupe dans le cadre de la gestion des actifs du Trust 1998 n'auraient pas existé si le Trust 1998 n'avait pas été constitué. Le Trust 1998 n'est qu'un investisseur en matériel parmi d'autres.
- b) Le Groupe n'a pas le pouvoir de décision ou de gestion sur le Trust 1998. Il n'a pas le pouvoir de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer à leur modification. Le Groupe a par exemple demandé l'autorisation au Trust 1998 de céder certains de leurs matériels « au fil de l'eau ». Le Trust n'ayant pas donné son autorisation, le Groupe n'a pas le droit de procéder à ces cessions.
- c) Les avantages financiers dont le Groupe bénéficie pour le Trust 1998 se limitent à la valeur nette de la commission de démarrage et des commissions de gestion des matériels appartenant au Trust 1998. Ces avantages ne sont pas significatifs comparés à la valeur des matériels. Par ailleurs, le Groupe ne bénéficie pas de droit sur la propriété des matériels lors de la vente de ces matériels.
- d) Dans le cas où le rendement des matériels appartenant au Trust 1998 ne permettrait pas au Trust 1998 d'atteindre sa rentabilité escomptée, le Trust a la possibilité de ponctionner les dépôts de garantie versés par le Groupe. Le Groupe ne garantit aucun loyer fixe. Le Groupe ne garantit pas la rentabilité du Trust 1998. Comme pour le Trust 1995, les risques du Groupe relatifs au Trust 1998 sont limités aux dépôts de garantie et autres avances tels qu'ils sont présentés § 27.7. Ces risques ne sont pas significatifs comparés à la valeur des matériels. Il est à noter par ailleurs que contrairement au Trust 1995, le Groupe ne possède pas une part de « l'equity » du Trust 1998.

En conséquence, le Groupe n'exerçant pas de contrôle sur le Trust 1998 au sens de SIC 12, le Trust 1998 ne fait pas partie du périmètre de consolidation.

Trust TLR 2001

- a) Le Groupe n'aurait pas fourni les prestations de service qui existent dans le cadre de l'activité du Trust 2001 si ce Trust n'avait pas été constitué. Le Trust 2001 n'est qu'un investisseur en matériel parmi d'autres.
- b) Le Groupe n'a pas le pouvoir de décision ou de gestion sur le Trust 2001. Il n'a pas par exemple le pouvoir de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer à leur modification.
- c) Les avantages financiers dont le Groupe bénéficie pour le Trust 2001 se limitent à la valeur nette de la commission de démarrage et des commissions de gestion des matériels appartenant au Trust 2001. Ces avantages ne sont pas significatifs comparés à la valeur des matériels. Contrairement aux autres titrisations d'actifs, le Groupe possède une option d'achat sur les matériels lors de la liquidation du Trust 2001. Cette option d'achat est à une valeur de marché et n'est pas suffisamment attractive pour que le Groupe ait la

certitude de racheter les matériels à la liquidation du Trust 2001. À ce jour, Le Groupe n'envisage pas de racheter les matériels du Trust 2001.

d) Dans le cas où le rendement des matériels appartenant au Trust 2001 ne permettrait pas au Trust 2001 d'atteindre sa rentabilité escomptée, le Trust a la possibilité de ponctionner les dépôts de garantie versés par le Groupe. Le Groupe ne garantit aucun loyer fixe. Le Groupe ne garantit pas la rentabilité du Trust 2001. Comme pour le Trust 1995, les risques du Groupe relatifs au Trust 2001 sont limités aux réserves de liquidité telles qu'elles sont présentées § 27.8. Ces risques ne sont pas significatifs comparés à la valeur des matériels. Il est à noter par ailleurs que contrairement au Trust 1995, le Groupe ne possède pas une part de « l'equity » du Trust 2001.

En conséquence, le Groupe n'exerçant pas de contrôle sur le Trust 2001 au sens de SIC 12, le Trust 2001 ne fait pas partie du périmètre de consolidation.

2.7. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs diminuée des passifs des sociétés acquises à la date de prise de contrôle.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (en général l'entité juridique) à laquelle est affecté ou rattaché l'écart d'acquisition est au moins égale à sa valeur nette comptable (cf. § 2.10 Perte de valeur des immobilisations). Si une perte de valeur est constatée, une provision de caractère irréversible est constatée dans le résultat d'exploitation, sur une ligne spécifique.

Conformément aux mesures transitoires autorisées par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », les acquisitions et regroupements d'entreprises comptabilisés avant le 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités, et les écarts d'acquisition comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

2.8. Autres immobilisations incorporelles

Les amortissements des logiciels informatiques qui figurent dans les immobilisations incorporelles sont calculés linéairement sur une durée de 3 ans.

2.9. Immobilisations corporelles

Évaluation au coût net d'amortissements et de dépréciation

Hormis le cas où elles sont acquises lors d'une acquisition de société, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Les plus-values provenant de cessions intragroupe et les réévaluations du fait de fusions et d'apports

partiels d'actifs sont éliminées dans les comptes consolidés. À chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et des provisions pour dépréciation déterminées selon IAS 36 – Dépréciation d'actifs (cf. § 2.10).

Les coûts des emprunts servant à financer les actifs sur une longue période de mise en service ou de fabrication ne sont pas incorporés dans le coût d'entrée des immobilisations : ils sont comptabilisés en charges de période.

> Approche par composants

IAS 16 « Immobilisations corporelles » requiert d'identifier les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité inférieure à celle de l'immobilisation principale, afin qu'ils soient amortis sur leur durée d'utilité propre.

L'approche par composants s'applique particulièrement à l'activité « Barges fluviales ». Le prix d'acquisition des pousseurs est décomposé entre coque et motorisation, afin d'amortir les moteurs sur une durée d'utilité ne dépassant pas en général dix ans.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité des immobilisations. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité des matériels acquis neufs s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

•	Conteneurs maritimes (de type "sec")	15 ans
•	Constructions modulaires	20 ans
•	Transport fluvial (barges et pousseurs)	30 ans
	Wagons	30 ans

Les conteneurs maritimes sont amortis avec une valeur résiduelle de 15 % conformément aux normes de la profession.

Les constructions modulaires aux États-Unis sont amorties sur 20 ans sur la base d'une valeur résiduelle de 50 % conformément aux usages américains.

Les matériels acquis d'occasion sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité résiduelle.

Les valeurs résiduelles retenues sont conformes à l'historique du Groupe. Aucune valeur résiduelle n'est retenue pour les wagons.

Les durées d'utilité des barges d'occasion sont fonction des conditions historiques d'utilisation des barges et des matériaux transportés (certains matériaux étant plus corrosifs que d'autres). La durée de chaque barge achetée d'occasion est estimée en fonction de la date de construction de la barge, des conditions historiques d'utilisation et des matériaux transportés. Ces durées d'utilité correspondent à une durée de vie totale n'excédant pas 36 ans.

2.10. Perte de valeur des immobilisations

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur internes ou externes, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, à savoir les écarts d'acquisition dans le cas du Groupe.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur recouvrable de ces unités est le plus souvent déterminée par rapport à leur valeur d'utilité, soit à partir des flux futurs nets de trésorerie actualisés tenant compte des hypothèses économiques et des budgets d'exploitation prévisionnels validés par la Direction.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée. Lorsqu'une UGT contient un écart d'acquisition, la perte de valeur réduit en général en priorité l'écart d'acquisition, avant qu'une dépréciation ne soit constatée le cas échéant sur les autres immobilisations de l'UGT.

Toutefois, dans certains cas, l'apparition de facteurs de pertes de valeurs propres à certains actifs peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment de l'UGT à laquelle ils sont rattachés.

Dans le Groupe, les UGT sont à l'exception de Touax SCA et de Touax Rom SA, constituées par les filiales consolidées qui exercent leurs activités dans un seul secteur d'activité du Groupe au sens de IAS 14 (cf. § 2.21) et sur des zones géographiques distinctes des autres filiales.

La société consolidante TOUAX SCA réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires dans les « Constructions modulaires ». Elle a également une activité de location fluviale directement et par la filiale Touax Rom SA. En cas de test de dépréciation à effectuer, le suivi analytique permet d'isoler les flux des différentes activités et actifs correspondants.

2.11. Contrats de location

Du fait de ses activités de loueur opérationnel (vis-à-vis de ses clients) et dans le cadre des biens administrés dans le cadre des contrats de pools avec des investisseurs (cf. § 2.6, § 2.19.1, et § 2.19.2), le Groupe est amené à conclure de nombreux contrats de location, aussi bien en tant que bailleur ou que preneur.

Par ailleurs, le Groupe gère en son nom propre un certain nombre d'actifs.

Les contrats de gestion conclus entre le Groupe et les investisseurs n'ont pas les caractéristiques de contrats de location - financement selon les critères de IAS 17. Les

sommes payées aux investisseurs sont comptabilisées dans les revenus nets distribués aux investisseurs (cf. § 2.19.7).

Les contrats de location conclus avec les clients sont analysés au regard des critères d'IAS 17. Ils correspondent à des contrats de location simple, tant pour ceux (la majorité) qui sont des contrats de location opérationnelle de courte ou de longue durée que pour certains contrats de location-vente refinancés par des établissements bancaires dont les clauses prémunissent le Groupe des risques inhérents aux matériels où à la défaillance des clients (clauses de non-recours en faveur du Groupe). Les revenus locatifs (cf. § 2.19.2) sont comptabilisés en produits de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Les biens gérés en nom propre par le Groupe sont enregistrés en immobilisations corporelles lorsqu'ils sont financés au moyen de contrats de location-financement transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Ils sont comptabilisés à l'actif du bilan à la juste valeur du bien loué au commencement du contrat ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt figurant au passif. Les actifs objet d'un contrat de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité conforme aux règles du Groupe (cf. § 2.9). Ils sont testés pour dépréciation conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. § 2.10).

Les biens pris en location par le Groupe (siège social, bâtiments administratifs, matériels) pour lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

2.12. Stocks

Les stocks comprennent essentiellement des biens achetés destinés à la revente dans le cadre de l'activité « Conteneurs maritimes », et pour une moindre part dans les activités « Constructions modulaires » et « Wagons ».

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

2.13. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture de la période, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable qu'une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les litiges et contentieux (sociaux, techniques, fiscaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

2.14. Engagements de retraite et assimilés

Les engagements de retraite correspondent pour le Groupe aux seules indemnités de fin de carrière des salariés des sociétés françaises. Le Groupe n'est engagé dans aucun autre régime à prestations définies significatif ni dans aucun régime à cotisations définies.

Les engagements de retraite des sociétés françaises sont évalués et comptabilisés conformément à IAS 19 « Avantages du personnel ».

2.15. Passifs long terme non courants

Dans l'activité « Conteneurs maritimes », les commissions de démarrage perçues par le Groupe sur les premières ventes de containers aux Trusts TCLRT 98 et TLR 2001 ont servi à constituer des dépôts de garantie et réserves de liquidité qui ne seront récupérables qu'en fin de vie des Trusts. Ces dépôts et réserves sont destinés notamment à permettre aux Trusts de couvrir leurs échéances de dettes dans le cas où les revenus nets distribués par le Groupe aux Trusts se révéleraient insuffisants (cf. § 2.6, § 27.5, § 27.6, § 27.7, § 27.8).

Les avantages économiques liés aux commissions de démarrage ne deviendront probables qu'à la date à laquelle le Groupe sera en mesure de récupérer les dépôts de garantie et les réserves de liquidité. Dans ces conditions et conformément à IAS 18 « Produits », les commissions de démarrage perçues, à hauteur des dépôts de garantie et réserves de liquidité, sont différées et comptabilisées dans les passifs non courants long terme jusqu'à la récupération probable de ces dépôts et réserves de liquidité.

Dans l'activité « Constructions modulaires », le même traitement s'applique pour les produits prélevés à la constitution du GIE Modul Finance I sur des ventes de modules, pour la constitution de dépôts de garantie et de comptes d'avances remboursables affectés en garantie de remboursement des dettes du GIE. Les produits de ventes de modules, à hauteur des actifs financiers constitués en garantie du GIE sont différés dans les passifs non courants long terme et ne seront comptabilisés en résultat qu'à la date où les avantages économiques qui y sont liés deviendront probables pour le Groupe (cf. § 2.6, § 27.5, § 27.6, § 27.7, § 27.8).

Les commissions différées sont actualisées aux mêmes taux et à la même échéance que les actifs financiers sous-jacents (cf. § 2.17.2).

2.16. Titres d'auto contrôle

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values n'affectent pas le résultat consolidé.

2.17. Instruments financiers

2.17.1. Incidences de la première application des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et les passifs financiers ainsi que les instruments dérivés.

Conformément aux dispositions transitoires contenues dans IFRS 1 « Première adoption des IFRS », IAS 32 « Présentation des instruments financiers » et IAS 39 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers », le Groupe a choisi de n'appliquer les normes IAS 32 et 39 qu'à compter du 1^{er} janvier 2005. L'information comparative de 2004 n'inclut donc pas l'incidence de ces normes.

La première application des normes IAS 32 et 39 au 1er janvier 2005 et dans les comptes semestriels du 30 juin 2005 a des incidences limitées :

- les variations de juste valeur de contrats de swaps de taux d'intérêts sur des emprunts du Groupe ont été évaluées et comptabilisées (cf. 2.17.4);
- les actifs financiers à long terme (prêts et créances, dépôts de garantie et réserves de liquidité constitués au démarrage des Trusts TCLRT 98, TLR 2001 et du GIE Modul Finance I cf. § 27.5, § 27.6, § 27.7, § 27.8) sont actualisés aux taux d'obligations d'État de même échéance.
- les passifs à long terme non courants correspondant à des produits différés et prélevés en vue de la constitution des dépôts de garantie et réserves de liquidité des Trusts TCLRT 98, TLR 2001 et du GIE Modul Finance I sont actualisés aux mêmes taux (cf. § 2.6, § 2.15, § 27.5, § 27.6, § 27.7, § 27.8).

Les incidences de l'application des normes IAS 32 et 39 au 1^{er} janvier et au 30 juin 2005 sont chiffrées dans le tableau de variation des capitaux propres.

2.17.2. Actifs financiers

Les actifs financiers du Groupe comprennent :

- des actifs financiers non courants : des cautions et dépôts de garantie pour l'essentiel, liés à la constitution des Trusts TCLRT 98, TLR 2001 et du GIE Modul Finance I (cf. § 2.6, § 2.15, § 27.5, § 27.6, § 27.7, § 27.8), des titres de participation de sociétés non consolidées, des commissions à recevoir du GIE Modul Finance I ;
- des actifs financiers courants incluant les créances clients et les autres créances d'exploitation, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

Lors des arrêtés comptables, les actifs financiers sont évalués conformément à leur classification selon IAS 39.

> Actifs financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier. Par conséquent, elles ne sont soumises à aucun test de dépréciation. Les justes valeurs sont déterminées principalement par référence aux cotations du marché.

Prêts et créances

Dans le Groupe, cette catégorie regroupe :

- les prêts long terme ;
- les créances clients et autres créances d'exploitation.

Ces actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, à échéance fixée, que l'entreprise a l'intention et la capacité de garder jusqu'à l'échéance, autres que des créances et des prêts et autres que les actifs financiers désignés par l'entreprise dans les deux autres catégories (évalués en juste valeur par le résultat, disponibles à la vente).

Dans le Groupe, les actifs concernés sont principalement les dépôts de garantie et cautions.

Ces actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs disponibles à la vente

Dans le Groupe, ne rentrent dans cette catégorie que les titres de participation de sociétés non consolidées. Il s'agit en général de titres non cotés dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Ils sont enregistrés à leur coût et font l'objet d'un test de dépréciation lors de l'arrêté des comptes consolidés.

Test de dépréciation des actifs financiers

Les actifs évalués au coût amorti et les actifs disponibles à la vente doivent faire l'objet à chaque clôture d'un test de dépréciation s'il existe un indicateur de perte de valeur.

Pour les actifs évalués au coût amorti, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie, déterminés en utilisant le

taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier. Les flux de trésorerie attendus des actifs court terme ne sont pas actualisés.

Il est à noter que pour les actifs à long terme détenus sur les Trusts et le GIE Modul Finance I, il est tenu compte pour l'appréciation d'une perte de valeur, des passifs long terme comptabilisés par le Groupe en contrepartie (commissions de démarrage différées – cf. § 2.15).

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat financier sur la période.

2.17.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie » du bilan est constitué des liquidités en compte courant bancaire et des parts d'OPCVM de trésorerie mobilisables à court terme.

Le bouclage de trésorerie du tableau de flux de trésorerie est effectué sur la base de la trésorerie définie ci-dessus, nette des découverts et des concours bancaires courants.

2.17.4. Passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe comprennent des emprunts bancaires portant intérêts et des instruments dérivés.

Les emprunts sont ventilés en passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts produisant intérêts sont initialement enregistrés au coût historique diminué des coûts de transaction associés.

À la clôture, les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.17.5. Exposition du Groupe aux risques de change – Instruments financiers dérivés

TOUAX SCA et ses filiales n'ont pas recours à l'utilisation d'instruments financiers dérivés en couverture de leurs opérations commerciales en devises étrangères. Le Groupe estime en effet que les risques de change encourus sont faibles, les activités opérationnelles étant organisées de sorte que les actifs et passifs, les revenus et les dépenses d'une même activité soient libellés dans la même devise.

Le Groupe refinance ses opérations principalement par des emprunts à taux variable et utilise des instruments dérivés de taux pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Ainsi, les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres dans la mesure de leur efficacité

testée selon les critères de IAS 39. À défaut, elles sont comptabilisées directement dans le résultat financier.

2.18. Impôts sur les bénéfices

Des impôts différés sont comptabilisés sans actualisation selon la méthode du report variable sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés. Ainsi est rattachée à chaque période la charge fiscale qui lui incombe, compte tenu notamment des décalages temporaires qui peuvent exister entre la date d'enregistrement de certains produits et charges et celle de leur incidence fiscale effective.

Les impôts différés actifs résultant de ces différences temporaires ou des pertes fiscales reportables ne sont maintenus que dans la mesure où les sociétés ou groupes de sociétés intégrées fiscalement ont une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années suivantes.

Les taux utilisés pour calculer les impôts différés sont les taux d'imposition connus à la date de clôture des comptes.

Au bilan, les actifs et passifs d'impôt se rapportant à une même entité fiscale (par exemple groupe d'intégration fiscale) sont présentés de façon compensée.

L'impôt différé et exigible est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

2.19. Produits et charges des activités

2.19.1. Produits des activités : les différentes composantes

Le Groupe est loueur opérationnel de matériels mobiles et standardisés qu'il détient en propre ou qu'il gère pour le compte de tiers.

Dans le cas de la gestion pour compte de tiers, le Groupe achète des matériels neufs et les cède à des investisseurs. Les investisseurs confient la gestion de leurs matériels au Groupe dans le cadre de contrat de gestion. Le Groupe loue les matériels en gestion à ses clients (cf. § 2.19.2 et § 2.19.3).

Le Groupe a également des activités de négoce (achat de biens en vue de leur revente – cf. § 2.19.4).

Enfin, il peut revendre à des investisseurs ou des clients tiers des matériels préalablement détenus en propre (immobilisés) et loués à des clients (cf. § 2.19.5).

2.19.2. Comptabilisation et reconnaissance des revenus et charges liés aux contrats de Trusts et aux contrats de gestion pour compte de tiers conclus par le Groupe

Le Groupe exploite et gère des matériels pour le compte de tiers dans le cadre de ses activités de transport fluvial et de location de barges, de location de conteneurs maritimes, de constructions modulaires et de wagons. Des pools (y compris les Trusts et le GIE décrits au § 2.6) sont constitués à cet effet regroupant plusieurs investisseurs dont le Groupe. Cette organisation permet la mutualisation des revenus et des charges des équipements regroupés dans un même pool.

L'analyse en substance des contrats de gestion et de titrisation au regard des normes internationales permet de conclure que le Groupe agit en qualité de principal dans ses relations avec les investisseurs (pools, trusts ou GIE) d'une part, et avec les clients d'autre part. En effet, le Groupe a toute liberté dans le choix des clients, des producteurs et des fournisseurs avec qui il traite et dans la négociation des prix d'achat, de location et de vente des équipements gérés.

En conséquence, le Groupe enregistre dans son compte de résultat l'intégralité des flux de produits et de charges générés par les contrats. Le Groupe constate en chiffre d'affaires les revenus locatifs bruts facturés à ses clients pour tous les matériels gérés en pools. Les dépenses opérationnelles concernant tous les matériels gérés sont constatées en charges d'exploitation. Une quote-part des revenus nets est reversée aux investisseurs (cf. § 2.19.7).

Les éléments et critères suivants sont pris en compte pour déterminer la qualité de « principal » du Groupe :

- IAS 18 ne précise pas les conditions ou les critères permettant d'effectuer la distinction agent ou principal. En conséquence, au regard de IAS 8, la transaction peut être examinée par référence aux US GAAP (EITF 99-19), dont les principes n'entrent pas en conflit avec le cadre de l'IASB ou d'autres normes IAS/IFRS.
- La revue des critères EITF 99-19 est détaillée dans les paragraphes suivants.

Les critères qualifiant une société de principal sont :

- The company is the primary obligor in the arrangement: TOUAX SCA et ses filiales signent directement des contrats de location avec les clients. Les clients ne connaissent pas les propriétaires des matériels.
- The company has general inventory risk: TOUAX SCA et ses filiales supportent en premier les risques liés aux matériels. TOUAX se retourne ensuite vers les propriétaires pour se faire indemniser.
- The company has latitude in establishing price: TOUAX SCA et ses filiales ont toute liberté dans le choix de leurs clients et de leurs tarifs de location, sans en référer aux propriétaires des matériels.
- The company changes the product or performs part of the service: TOUAX SCA et ses filiales signent avec les clients des contrats identiques sans distinction des propriétaires des matériels.

- The company has discretion in supplier selection: TOUAX SCA et ses filiales ont le choix de leurs fournisseurs sans en référer aux propriétaires des matériels.
- *The company has physical loss inventory risk*: TOUAX SCA et ses filiales supportent en premier le risque de perte des conteneurs. TOUAX SCA se retourne ensuite contre ses clients ou ses fournisseurs pour indemniser la perte des conteneurs et reverse cette indemnité aux propriétaires des matériels.
- The company has credit risk: Chaque propriétaire de matériels supporte son risque de crédit. TOUAX SCA et ses filiales supportent le risque de crédit pour leur part dans les pools. TOUAX SCA et ses filiales ont la responsabilité du recouvrement. En cas de défaillance de son client, TOUAX SCA est tenu de mettre tout en œuvre pour retrouver les conteneurs des propriétaires.

Les critères qualifiant une compagnie d'agent sont :

- The supplier (not the company) is the primary obligor in the arrangement: Non, comme précisé précédemment, TOUAX SCA et ses filiales sont directement liés à leurs clients qui ne connaissent pas les propriétaires des matériels.
- The amount the company earned is fixed: Non, TOUAX SCA et ses filiales reçoivent une rémunération variable. Les loyers facturés par TOUAX SCA et ses filiales à leurs clients sont indépendants des loyers entre TOUAX SCA et les propriétaires de matériels.
- The supplier (and not the company) has credit risk: Chaque propriétaire de matériels supporte son risque de crédit. TOUAX SCA et ses filiales supportent le risque de crédit pour leur part dans les pools. TOUAX SCA et ses filiales ont la responsabilité du recouvrement. En cas de défaillance de son client, TOUAX SCA est tenu de mettre tout en œuvre pour retrouver les conteneurs des propriétaires.

Ces éléments ainsi que la comparaison à des compagnies comparables (Cronos notamment) permettent de conclure que TOUAX SCA agit en tant que principal. The Cronos Group est une compagnie américaine cotée aux USA très comparable à TOUAX SCA pour son activité de location de conteneurs maritimes.

2.19.3. Chiffre d'affaires locatif

Le chiffre d'affaires locatif correspond au chiffre d'affaires provenant de la location des matériels gérés pour compte ou détenus en propre par le Groupe dans les quatre secteurs d'activité du Groupe ainsi que celui provenant des prestations annexes facturées à l'occasion de la location. Il intègre par ailleurs le chiffre d'affaires de l'activité barges fluviales provenant des activités de transport, d'affrètement et de stockage.

L'évolution du chiffre d'affaires locatif est donc directement liée aux flottes et parcs de matériels gérés et détenus par le Groupe, aux tarifs de location, ainsi qu'au taux d'utilisation des matériels.

2.19.4. Ventes de matériels

Les ventes de matériels correspondent au chiffre d'affaires généré par le négoce principalement de l'activité « Constructions modulaires » et cession aux investisseurs dans les activités « Conteneurs maritimes » et « Wagons ». Les achats correspondants de matériels sont enregistrés dans les « achats et charges externes » dans la présentation du compte de résultat par nature et en « coût d'achat des ventes » dans la présentation du compte de résultat par fonction. Les matériels achetés et non encore revendus figurent dans les stocks de fin de période (cf. § 2.12).

2.19.5. Plus values de cession

Dans le cas des barges fluviales et de constructions modulaires, les cessions aux investisseurs sont enregistrées en plus values de cession. En effet, ces biens sont achetés par le Groupe en tant qu'immobilisations et exploités par le Groupe pendant une durée excédant généralement douze mois avant d'être revendus aux investisseurs.

Les frais relatifs aux cessions de matériel (commissions de placement, frais juridiques, consultations fiscales, etc.) sont enregistrés dans les « achats et charges externes » dans la présentation du compte de résultat par nature et en « dépenses opérationnelles des activités » dans la présentation du compte de résultat analytique.

2.19.6. Dotation nette aux provisions d'exploitation

Ce poste enregistre principalement les dotations et reprises relatives aux provisions pour créances douteuses.

2.19.7. Distributions nettes aux investisseurs

Le chiffre d'affaires et les dépenses opérationnelles des pools d'investisseurs (cf. § 2.19.2) sont décomposés analytiquement par pool et les revenus nets qui en résultent, minorés d'une commission de gestion retenue par le Groupe, sont répartis entre les investisseurs dans les pools en fonction de règles de distribution établies pour chaque programme de gestion.

La quote-part des revenus à reverser aux investisseurs tiers est constatée en distributions nettes aux investisseurs conformément aux usages de la profession des gérants de biens pour compte de tiers.

2.20. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est obtenu par différence des charges et produits avant impôt autres que ceux de nature financière et hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

L'Ebitda (« Earnings before interest, tax depreciation and amortisation ») est un indicateur important pour le Groupe, qui permet de mesurer la performance récurrente du Groupe. Il est obtenu en partant du résultat d'exploitation avant amortissements des

immobilisations et dépréciations des écarts d'acquisition et des immobilisations qui seraient constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 (cf. § 2.10).

L'excédent brut d'exploitation, à la différence de l'Ebitda, ne prend pas compte les dotations aux provisions sur les actifs courants (par exemple les provisions pour créances douteuses).

2.21. Information sectorielle

Compte tenu de la structure fondamentale d'organisation interne et de gestion du Groupe, le premier niveau d'information sectorielle retenu selon IAS 14 « Information sectorielle » est basé sur les activités du Groupe. Le deuxième niveau d'information sectorielle est géographique.

Le Groupe a pour métier la location opérationnelle d'actifs mobiles et standardisés. Il exerce son métier dans quatre activités : les conteneurs maritimes, les constructions modulaires, les barges fluviales et les wagons de fret.

La norme IAS 14 § 9 définit les secteurs géographiques comme « une composante distincte d'une entité engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques. Les facteurs qui doivent être en compte pour identifier les secteurs géographiques sont notamment (a) la similitude du contexte économique et politique, (b) les relations entre les activités dans les différentes zones géographiques, (c) la proximité des activités, (d) les risques spécifiques associés aux activités dans une zone donnée, (e) les réglementations de contrôle des changes et (f) les risques monétaires sous-jacents ». La norme IAS 14 § 13 indique par ailleurs que « les risques et la rentabilité d'une entité sont influencés à la fois par l'implantation géographique de ses activités (i.e. l'endroit où sont basées ses unités de production ou ses activités de prestation de services) et par la localisation de ses marchés (i.e. les endroits dans lesquels elle vend ses produits ou délivre ses prestations). La définition permet d'établir les secteurs géographiques sur la base (a) de l'implantation des installations de production ou de services d'une entité et de ses autres actifs ou (b) de la localisation de ses marchés et de ses clients ».

Dans les activités constructions modulaires, barges fluviales et wagons de fret, l'implantation des services, la localisation des marchés et la localisation des clients sont identiques.

Dans l'activité conteneurs maritimes, la localisation des marchés est différente de la localisation des clients et de l'implantation des services. Les conteneurs maritimes sont régulièrement déplacés d'un pays à un autre dans le cadre du commerce international sur des centaines de routes commerciales. Le Groupe n'a pas la connaissance ni le contrôle des mouvements de conteneurs en location ou de la localisation des conteneurs en location. Sur la base des contrats de location de conteneurs en cours au 30 juin 2005, les conteneurs peuvent toucher des ports dans plus d'une centaine de pays dans le monde.

Conformément à la norme IAS 34, seul le premier niveau d'information sectorielle est présenté dans les présents comptes semestriels.

3. Périmètre de consolidation

Nombre de sociétés consolidées	juin-05	juin-04	2004
Sociétés françaises	3	3	3
Sociétés étrangères	27	25	27
TOTAL	30	28	30

3.1. Évolution du périmètre

Le périmètre de consolidation n'a pas varié au cours du premier semestre 2005.

3.2. Liste des sociétés consolidées au premier semestre 2005

NOM DE LA SOCIÉTÉ	ADRESSE	POURCENTAGE DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
TOUAX SCA Société d'investissement et holding de sociétés d'investissement et d'exploitation pour le transport et la location de matériels	Tour Arago – 5, rue Bellini - 92806 PUTEAUX LA DÉFENSE cedex (FRANCE)		
ALMAFIN RAIL INVESTMENT Ltd Société d'investissement, de location et de vente de wagons	Bracetown Business Park CLONEE Co. Meath (IRLANDE)	49 %	IP
CFCL TOUAX Llp Société d'investissement, de location et de vente de wagons	1013 Centre Road - WILMINGTON, DELAWARE 19805 (USA)	51 %	IP
CS DE JONGE BV Société de transport fluvial	Plaza 22 - 4780 AA MOERDIJK (PAYS-BAS)	100 %	IG
EUROBULK BELGIUM BVBA Société holding de transport fluvial	BC Leuven zone 2 – Interleuvnlaan - 62 Bus 10 - B3001 LEUVEN (BELGIQUE)	97,9346 %	IG
EUROBULK TRANSPORTMAATSCHAPPIJ BV Société de transport fluvial et de gestion de matériels	Amstelwijckweg 15 - 3316 BB DORDRECHT (PAYS-BAS)	100 %	IG
GOLD CONTAINER Corporation Société d'investissement, de location et de vente de conteneurs maritimes	169E Flager street -Suite 730 - MIAMI, FL 33131 (USA)	100 %	IG
GOLD CONTAINER FINANCE Llc Société d'investissement de conteneurs maritimes	169E Flager street -Suite 730 - MIAMI, FL 33131 (USA)	100 %	IG
GOLD CONTAINER GmbH Société de location et de vente de constructions modulaires	Lessingstrasse 52 – Postfach 1270 - 21625 NEU WULMSTORF (ALLEMAGNE)	100 %	IG
INTERFEEDER-DUCOTRA BV Société de transport et de repositionnement de conteneurs par	Amstelwijckweg 15 - 3316 BB DORDRECHT (PAYS-BAS)	77,1359 %	IG
voie fluviale MARSTEN/THG MODULAR LEASING Corp WORKSPACE PLUS D/B/A Société d'investissement, de location et de vente de constructions	801 Douglas Avenue -Suite 207 - ALTAMONTE SPRINGS, FL 32714 (USA)	100 %	IG
modulaires PORTABLE STORAGE SERVICES Llc Société d'investissement, de location et de vente de conteneurs maritimes	169E Flager street -Suite 731 - MIAMI, FL 33131 (USA)	51 %	IG
SIKO CONTAINERHANDEL GmbH Société de location et de vente de constructions modulaires	Lessingstrasse 52 – Postfach 1270 - 21625 NEU WULMSTORF (ALLEMAGNE)	100 %	IG
SIKO POLSKA Sp.z.o.o Société d'investissement, de location et de vente de constructions modulaires	21 Limbowa St - 80-175 GDANSK (POLOGNE)	100 %	IG
TOUAX BV Société d'investissement, de location et de vente de constructions modulaires	Graanweg 13 (Havennr M240) - 4782 PP MOERDIJK (PAYS- BAS)	100 %	IG
TOUAX CAPITAL SA Société de gestion de matériels	C/0 Progressia - 18 rue Saint Pierre - 1700 FRIBOURG (SUISSE)	99,99 %	IG

NOM DE LA SOCIÉTÉ	ADRESSE	POURCENTAGE DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
TOUAX CONTAINER LEASE RECEIVABLES Corporation Société d'investissement dans le cadre de la constitution du Trust 98	1013 Centre Road - WILMINGTON, DELAWARE 19805 (USA)	100 %	IG
TOUAX CONTENEURS SERVICES SNC Société de service pour l'activité conteneurs maritimes	Tour Arago – 5, rue Bellini - 92806 PUTEAUX LA DÉFENSE cedex (FRANCE)	100 %	IG
TOUAX Corporation Société d'investissement et holding de sociétés de location et de transport de matériels	801 Douglas Avenue -Suite 207 - ALTAMONTE SPRINGS, FL 32714 (USA)	100 %	IG
TOUAX EQUIPMENT LEASING Corporation Société d'investissement dans le cadre de la constitution du Trust 2000	1013 Centre Road - WILMINGTON, DELAWARE 19805 (USA)	100 %	IG
TOUAX ESPANA SA Société d'investissement, de location et de vente de constructions modulaires	P.I Cobo Calleja - Ctra. Villaviciosa a Pinto, Km 17800 - 28947 FUENLABRADA - (ESPAGNE)	100 %	IG
TOUAX FINANCE Incorporated Société d'investissement dans le cadre de la constitution du Trust 95	Lockerman Square, Suite L 100 - DOVER, DELAWARE 19901 - (USA)	100 %	IG
TOUAX LEASING Corporation Société de transport fluvial	801 Douglas Avenue -Suite 207 - ALTAMONTE SPRINGS, FL 32714 (USA)	100 %	IG
TOUAX LPG SA et IOV LTD Société de transport fluvial	Benjamin Constant 593 - ASUNCION (PARAGUAY)	100 %	IG
TOUAX MODULES SERVICES SAS Société de service pour l'activité constructions modulaires	Tour Arago – 5, rue Bellini - 92806 PUTEAUX LA DÉFENSE cedex (FRANCE)	100 %	IG
TOUAX NV Société d'investissement, de location et de vente de constructions modulaires	Staatsbaan 4 C/1 bus 4 - 3210 LUBBEEK (BELGIQUE)	100 %	IG
TOUAX RAIL Ltd Société d'investissement, de location et de vente de wagons	Bracetown Business Park CLONEE Co. Meath (IRLANDE)	51 %	IP
TOUAX RAIL FINANCE Ltd Société d'investissement de wagons	Bracetown Business Park CLONEE Co. Meath (IRLANDE)	50,46 %	IP
TOUAX ROM SA Société de transport fluvial	Cladire administrativa Mol 1S, Étage 3 - CONSTANTA SUD- AGIGEA (ROUMANIE)	97,9978 %	IG
TOUAX RAIL ROMANIA SA (ex TOUAX SAAF SA) Société de location et de négoce de wagons IG = intégration globale	Cladire administrativa Mol 1S, Étage 3 - CONSTANTA SUD- AGIGEA (ROUMANIE)	57,4996 %	IP

IG = intégration globale IP = intégration proportionnelle

4. Information sectorielle

4.1. Compte de résultat par activité

30 juin 2005	Conteneurs	Constructions	Barges		Divers	
(en milliers d'euros)	maritimes	modulaires	fluviales	Wagons	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires locatif	25 927	16 188	13 197	2 851	(572)	57 591
Ventes de matériel	37 991	4 097		2 337		44 425
Commissions	25			14		39
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	63 943	20 285	13 197	5 202	(572)	102 055
Plus values de cession	(11)	1 390	453	271	132	2 235
Produits des activités	63 932	21 675	13 650	5 473	(440)	104 290
Coût d'achat des ventes	(35 775)	(3 232)		(2 115)		(41 122)
Dépenses opérationnelles des activités	(3 696)	(11 161)	(10 203)	(1 622)	25	(26 657)
Frais généraux, commerciaux et administratifs des activités	(2 751)	(1 844)	(1 214)	(409)	952	(5 266)
MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (EBITDA)	21 710	5 438	2 233	1 327	537	31 245
Dotation aux amortissements & provisions	(518)	(1 681)	(804)	(93)	(75)	(3 171)
RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ avant distribution aux	21 192	3 757	1 429	1 234	462	28 074
investisseurs	21 192	3 / 3/	1 423	1 234	402	20 074
Distribution nette aux investisseurs	(18 207)	(2 582)	(314)	(577)		(21 680)
RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ après distribution aux	2 985	1 175	1 115	657	462	6 394
investisseurs	2 903	1 173	1113	037	402	0 334
Frais centraux						(1 832)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION après distribution aux						4 562
investisseurs						4 302
Résultat financier						(1 093)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS						3 469
Impôt sur les bénéfices						(1 322)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES						2 147
Résultat des activités abandonnées						
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'ENSEMBLE						2 147
Part des intérêts minoritaires						51
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE						2 198

La colonne « divers/éliminations » correspond aux éliminations intrasecteurs principalement et pour une part négligeable à une activité immobilière.

30 juin 2004	Conteneurs	Constructions	Barges		Divers	
(en milliers d'euros)	maritimes	modulaires	fluviales	Wagons	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires locatif	22 085	14 466	14 180	2 014	(509)	52 236
Ventes de matériel	30 909	3 328		294		34 531
Commissions	27			13		40
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	53 021	17 794	14 180	2 321	(509)	86 807
Plus values de cession	69	1 053	99	778		1 999
Produits des activités	53 090	18 847	14 279	3 099	(509)	88 806
Coût d'achat des ventes	(28 789)	(2 836)		(154)		(31 779)
Dépenses opérationnelles des activités	(4 585)	(9 391)	(11 204)	(1 575)	3	(26 752)
Frais généraux, commerciaux et administratifs des activités	(2 082)	(1 494)	(1 250)	(189)	954	(4 061)
MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (EBITDA)	17 634	5 126	1 825	1 181	448	26 214
Dotation aux amortissements & provisions	(541)	(2 017)	(844)	(51)	(54)	(3 507)
RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ avant distribution aux						
investisseurs	17 093	3 109	981	1 130	394	22 707
distribution nette aux investisseurs	(13 976)	(1 818)	(371)	(347)		(16 512)
RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ après distribution aux						
investisseurs	3 117	1 291	610	783	394	6 195
Frais centraux						(2 032)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION après distribution aux						
investisseurs						4 163
Résultat financier						(2 340)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS						1 823
Impôt sur les bénéfices						(546)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES						1 277
Résultat des activités abandonnées						
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'ENSEMBLE						1 277
Part des intérêts minoritaires						215
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE						1 492

31 décembre 2004	Conteneurs	Constructions	Barges		Divers	
(en milliers d'euros)	maritimes	modulaires	fluviales	Wagons	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires locatif	46 372	31 161	29 119	4 655	(1 040)	110 267
Ventes de matériel	57 587	5 953		6 687		70 227
Commissions	52			37		89
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	104 011	37 114	29 119	11 379	(1 040)	180 583
Plus values de cession	(606)	2 536	370	2 247		4 547
Produits des activités	103 405	39 650	29 489	13 626	(1 040)	185 130
Coût d'achat des ventes	(54 010)	(5 176)		(5 949)		(65 135)
Dépenses opérationnelles des activités	(7 304)	(23 413)	(23 257)	(3 139)	(5)	(57 118)
Frais généraux, commerciaux et administratifs des activités	(6 019)	(3 117)	(2 484)	(586)	1 892	(10 314)
MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (EBITDA)	36 072	7 944	3 748	3 952	847	52 563
Dotation aux amortissements & provisions	(291)	(3 707)	(1 530)	(158)	(109)	(5 795)
,						
RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ avant distribution aux investisseurs	35 781	4 237	2 218	3 794	738	46 768
Distribution nette aux investisseurs	(31 314)	(4 027)	(746)	(775)		(36 862)
RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ après distribution aux	4.407	040	4.470	0.040	700	0.000
investisseurs	4 467	210	1 472	3 019	738	9 906
Frais centraux RÉSULTAT D'EXPLOITATION après distribution aux						(3 061)
investisseurs						6 845
Résultat financier						(3 717)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS						3 128
Impôt sur les bénéfices						(337)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES						2 791
Résultat des activités abandonnées						
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'ENSEMBLE						2 791
Part des intérêts minoritaires						386
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE						3 177
						V .111

4.2. Bilan par activité

30 juin 2005	Conteneurs (Constructions	Barges				
(en milliers d'euros)	m aritim e s	modulaires	fluviales	Wagons	Divers	Non affecté	Total
ACTIF							
Écarts d'acquisition		303	2 284				2 587
Autres Immobilisations incorporelles nettes		18			59		77
Immobilisations corporelles nettes	11 014	41 689	18 889	3 885	775		76 252
Actifs financiers à long terme	6 965	3 345	132		264		10 706
Autres actifs non courants		1 105					1 105
Impôts différés actifs						2 642	2 642
Total actifs non courants	17 979	46 460	21 305	3 885	1 098	2 642	93 369
Stocks et en-cours	18 654	1 460	61	4 375			24 550
Clients et comptes rattachés	9 982	8 882	6 256	925	8		26 053
Autres actifs courants	350	2 836	1 983	3 378		4 892	13 439
Trésorerie et équivalents						30 456	30 456
Total actifs courants	28 986	13 178	8 300	8 678	8	35 348	94 498
TOTAL DE L'ACTIF						37 990	187 867
PASSIF						00.705	00.705
Capital social						22 705	22 705
Réserves						10 867	10 867
Résultat de l'exercice, part du groupe						2 198	2 198
Capitaux propres du groupe	(000)		222			35 770	35 770
Intérêts minoritaires	(269)		362				93
Capitaux propres de l'ensemble						35 770	35 863
Emprunts et dettes financières						36 608	36 608
Impôts différés passifs						857	857
Indemnités de départ en retraite et assimilés	48	59				86	193
Autres passifs long terme	5 036	2 778					7 814
Total passifs non courants	5 084	2 837				37 551	45 472
Provisions pour risques et charges		267	28			55	350
Emprunts et concours bancaires courants						31 971	31 971
Dettes fournisseurs	31 267	6 351	3 683	1 193	505		42 999
Autres dettes	13 851	9 555	1 261	3 924		2 621	31 212
Total passifs courants	45 118	16 173	4 972	5 117	505	34 647	106 532
Passifs destinés à être cédés							
TOTAL DU PASSIF							187 867
Investissements incorporels & corporels							
de la période	98	11 053	1 086		148		12 385
Effectif par activités	19	175	112	6	140	27	339
Ellectii pai activites	19	175	112	- 0		21	339

30 juin 2004 (en milliers d'euros)	Conteneurs maritimes	Constructions modulaires	Barges fluviales	Wagons	Divers	Non affecté	Total
ACTIF							
Écarts d'acquisition		304	2 348				2 652
Autres Immobilisations incorporelles nettes		70	1				71
Immobilisations corporelles nettes	11 337	47 114	19 889	3 208	723		82 271
Actifs financiers à long terme	8 108	3 618	480	108	407		12 721
Autres actifs non courants		1 013					1 013
Impôts différés actif						3 247	3 247
Total actifs non courants	19 445	52 119	22 718	3 316	1 130	3 247	101 975
Stocks et en-cours	1 224	1 057	52	238			2 571
Clients et comptes rattachés	15 936	7 344	4 692	830	21		28 823
Autres actifs courants	870	1 844	2 217	2 699		1 822	9 452
Trésorerie et équivalents						25 766	25 766
Total actifs courants	18 030	10 245	6 961	3 767	21	27 588	66 612
TOTAL DE L'ACTIF						30 835	168 587
PASSIF							
Capital social						22 705	22 705
Réserves						10 499	10 499
Résultat de l'exercice, part du groupe						1 492	1 492
Capitaux propres du groupe						34 696	34 696
Intérêts minoritaires	(13)		484				471
Capitaux propres de l'ensemble						34 696	35 167
Emprunts et dettes financières						45 943	45 943
Impôts différés passifs						589	589
Indemnités de départ en retraite et assimilés	31	50				58	139
Autres passifs long terme	5 567	3 178					8 745
Total passifs non courants	5 598	3 228				46 590	55 416
Provisions pour risques et charges		162	84			52	298
Emprunts et concours bancaires courants						28 633	28 633
Dettes fournisseurs	18 746	5 142	3 065	470	999		28 422
Autres dettes	11 863	5 530	988	588		1 682	20 651
Total passifs courants	30 609	10 834	4 137	1 058	999	30 367	78 004
Passifs destinés à être cédés							
TOTAL DU PASSIF							168 587
Investissements incorporels & corporels de la							
période	7 194	1 931	281		26		9 432
Effectif par activités	19	159	80	5	20	23	286
Encour par activites	19	103	00	J		23	200

31 décembre 2004	Conteneurs	Constructions	Barges				
(en milliers d'euros)	maritimes	modulaires	fluviales	Wagons	Divers	Non affecté	Total
ACTIF							
Écarts d'acquisition		302	2 342				2 644
Autres Immobilisations incorporelles nettes		51					51
Immobilisations corporelles nettes	10 540	39 113	19 723	3 978	692		74 046
Actifs financiers à long terme	6 649	3 694	181		604		11 128
Autres actifs non courants		1 116					1 116
Impôts différés actif						3 248	3 248
Total actifs non courants	17 189	44 276	22 246	3 978	1 296	3 248	92 233
Stocks et en-cours	8 589	1 200	68	3 176			13 033
Clients et comptes rattachés	12 435	8 141	5 845	1 666	7		28 094
Autres actifs courants	1 114	1 096	1 671	5 849		4 362	14 092
Trésorerie et équivalents						32 154	32 154
Total actifs courants	22 138	10 437	7 584	10 691	7	36 516	87 373
TOTAL DE L'ACTIF						39 764	179 606
PAGGIE							
PASSIF Capital social						22 705	22 705
Réserves						7 986	7 986
Résultat de l'exercice, part du groupe						3 177	3 177
Capitaux propres du groupe						33 868	33 868
Intérêts minoritaires	(222)		368			00 000	146
Capitaux propres de l'ensemble	(LLL)		000			33 868	34 014
Emprunts et dettes financières						42 391	42 391
Impôts différés passifs						729	729
Indemnités de départ en retraite et assimilés	35	52				66	153
Autres passifs long terme	4 968	3 187				00	8 155
Total passifs non courants	5 003	3 239				43 186	51 428
Provisions pour risques et charges	3 003	182	41			44	267
Emprunts et concours bancaires courants (<1an)		102	71			30 271	30 271
Dettes fournisseurs	20 842	7 146	3 601	3 543	644	30 27 1	35 776
Autres dettes	16 337	6 648	874	3 267	044	724	27 850
Total passifs courants	37 179	13 976	4 516	6 810	644	31 039	94 164
Passifs destinés à être cédés	31 119	13 970	4 310	0010	044	31 039	34 104
TOTAL DU PASSIF							179 606
Investissements incorporels & corporels de la							
période	9 126	5 428	5 278	796	47		20 675
Effectif par activités	18	164	98	5		23	308

4.3. Saisonnalité des activités

La comparabilité des comptes intermédiaires et annuels peut être affectée par la nature saisonnière des activités du Groupe qui devrait réaliser sur la seconde partie de l'année 2005 un volume d'affaires inférieur à celui du premier semestre 2005.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5. Chiffre d'affaires

4.1. Répartition par nature (en					
milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	2005/2004	Variation (en %)	2004
Chiffre d'affaires locatif	57 591	52 236	5 355	10%	110 267
Ventes de matériels	44 425	34 531	9 894	29%	70 227
Commissions	39	40	(1)	-3%	89
TOTAL	102 055	86 807	15 248	18%	180 583

La hausse du chiffre d'affaires correspond à la hausse du chiffre d'affaire locatif et la hausse des ventes de matériels.

L'augmentation du chiffre d'affaires locatif s'explique par la hausse des flottes gérées dans les activités conteneurs maritimes et wagons, et la progression des taux d'utilisation et des taux locatifs dans l'activité constructions modulaires.

L'augmentation des ventes de matériel est le reflet de la progression des ventes de conteneurs maritimes aux investisseurs et de la hausse du négoce de constructions modulaires.

Il est à noter que les ventes de conteneurs maritimes aux investisseurs peuvent subir des variations importantes d'un semestre à l'autre.

6. Plus values de cession

(en milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Plus values de cession	2 235	1 999	4 547
TOTAL	2 235	1 999	4 547

Les plus values de cession au 30 juin 2005 correspondent principalement à la conclusion de programmes de gestion pour l'activité constructions modulaires et à la cession de barges fluviales aux États-Unis.

Il est à noter que la conclusion des programmes de gestion peut subir des variations importantes d'un semestre à l'autre.

7. Achats et autres charges externes

	Variation juin							
(en milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	2005/2004	Variation (en %)	2004			
Achats de marchandises	(41 565)	(32 215)	(9 350)	29%	(66 038)			
Autres services extérieurs	(25 899)	(26 462)	563	-2%	(57 880)			
Impôts et taxes	(239)	(221)	(18)	8%	(454)			
TOTAL	(67 703)	(58 898)	(8 805)	15%	(124 372)			

Achats de marchandises

L'augmentation des achats de marchandises est consécutive à la progression des ventes de matériel notamment en conteneurs maritimes.

Autres services extérieurs

La baisse des autres services extérieurs est pour l'essentiel liée à la baisse de certaines activités d'affrètement.

8. Charges de personnel

	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Salaires & charges sociales	(7 232)	(5 445)	(11 550)
Effectifs	339	286	308

Politique d'intéressement du personnel

Il n'existe pas de plan d'intéressement du personnel. Cependant, certaines catégories de personnel (cadres, agents commerciaux) bénéficient de primes annuelles sur les performances établies sur une base individuelle ou de stock-options.

9. Dotation aux amortissements et aux provisions d'exploitation

(en milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	Variation juin 2005/2004	Variation (en %)	2004
Dotation aux amortissements linéaires	(2 213)	(2 236)	23	-1%	(4 505)
Dotation aux amortissements crédit-bail	(833)	(1 127)	294	-26%	(1 944)
Sous total	(3 046)	(3 363)	317	-9%	(6 449)
Autres dotations aux provisions	(125)	(144)	19	-13%	654
TOTAL	(3 171)	(3 507)	336	-10%	(5 795)

La baisse des amortissements est liée à la cession d'actifs à des investisseurs dont la gestion est confiée au Groupe. Ces actifs cédés proviennent des activités constructions modulaires et wagons.

Au cours du premier semestre, les autres dotations aux provisions enregistrent principalement des dotations aux provisions pour des litiges et engagements de retraite.

10. Distributions nettes aux investisseurs

Les distributions nettes aux investisseurs se répartissent par activité comme suit :

(en milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	Variation juin 2005/2004	Variation (en %)	2004
Conteneurs maritimes	(18 207)	(13 976)	(4 231)	30%	(31 314)
Constructions modulaires	(2 582)	(1 818)	(764)	42%	(4 027)
Barges fluviales	(314)	(371)	57	-15%	(746)
Wagons	(577)	(347)	(230)	66%	(775)
TOTAL	(21 680)	(16 512)	(5 168)	31%	(36 862)

La hausse des distributions nettes aux investisseurs s'explique par la progression des flottes en gestion.

Conteneurs maritimes

Le Groupe gère pour le compte de tiers une flotte de conteneurs de 240 997 TEU :

- Trust 98 et Trust 2001 (34 476 conteneurs, soit 53 215 TEU),
- Programmes de gestion (126 059 conteneurs, soit 187 782 TEU).

> Constructions modulaires

Le Groupe gère pour le compte de tiers 12 419 constructions modulaires en France, aux États-Unis, en Allemagne et aux Pays-Bas.

Barges fluviales

Les revenus versés aux investisseurs concernent une flotte gérée aux Pays-Bas par la filiale Eurobulk Transport Maatschappij BV sous des contrats de location « bare-boat » (coque nue).

Wagons

Le Groupe gère pour le compte de tiers 2 259 wagons en Europe et aux États-Unis.

11. Résultat financier

(en milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	Variation juin 2005/2004	Variation (en %)	2004
Charges et produits financiers					
Produits financiers	81	84	(3)	-4%	145
Frais financiers	(1 498)	(2 285)	787	-34%	(3 461)
Frais financiers nets	(1 417)	(2 201)	784	-36%	(3 316)
Provisions					
Reprises	166		166		
Dotations	(76)	(484)	408	-84%	(532)
Dotations nettes	90	(484)	574	-119%	(532)
Écart de change					
Positif	564	615	(51)	-8%	1 052
Négatif	(330)	(270)	(60)	22%	(921)
Différence nette de change	234	345	(111)	-32%	131
RÉSULTAT FINANCIER	(1 093)	(2 340)	1 247	-53%	(3 717)

La diminution de la perte financière est directement liée à la diminution de l'endettement financier du groupe (cf. § 22.3) et aux gains de change.

12. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices est composé des impôts exigibles dus par les sociétés du Groupe et des impôts différés provenant des déficits fiscaux et des décalages temporaires entre les résultats comptables consolidés et les résultats fiscaux.

Le Groupe a opté pour le régime de l'intégration fiscale aux États-Unis, en France et en Hollande. Le groupe fiscal américain est composé des sociétés TOUAX Corp., TOUAX Leasing Corp., Gold Container Corp., Gold Container Finance Llc, Portable Storage Services Llc, Workspace Plus, TOUAX Finance Inc., TOUAX Container Lease Receivables Corp. ("Leasco 1") et TOUAX Equipment Leasing Corp. ("Leasco 2"). Le groupe fiscal français est composé des sociétés TOUAX SCA et TOUAX Modules Services SAS. La réorganisation juridique des activités au Benelux a entraîné la création de deux groupes fiscaux néerlandais; TOUAX BV d'une part, EUROBULK Transport Maatschappij BV et CS de Jonge BV d'autre part.

Ventilation de la charge d'impôt

	30	.06.2005		30.	06.2004			2004	
(en milliers d'euros)	Exigible	Différé	Total	Exigible	Différé	Total	Exigible	Différé	Total
Europe	(26)	(148)	(174)	(253)	274	21	(291)	(45)	(336)
Etats-Unis		(1 182)	(1 182)		(579)	(579)	(2)		(2)
Autres		34	34		12	12		1	1
TOTAL	(26)	(1 296)	(1 322)	(253)	(293)	(546)	(293)	(44)	(337)

NOTES RELATIVES AU BILAN

ACTIF

13. Écart d'acquisition

La variation des écarts d'acquisition est la suivante :

	30.06.2005 Val.	30.06.2004 Val.	31.12.2004 Val.
(en milliers d'euros)	nette	nette	nette
Barges Fluviales			
Eurobulk Transportmaatschappij BV	221	221	221
CS de Jonge BV	91	91	91
Interfeeder-Ducotra BV	1 968	1 968	1 968
Touax Rom SA	4	4	4
Touax Leasing Corp	0	65	59
Constructions modulaires			
Siko Containerhandel Gmbh	288	288	288
Workspace Plus	16	16	14
TOTAL	2 587	2 652	2 644

Au 1^{er} semestre 2005, la diminution de l'écart d'acquisition de Touax Leasing Corp est consécutive à la vente des barges en exploitation aux États-Unis.

14. Immobilisations corporelles

14.1. Répartition par nature

		30.06.	30.06.2004	31.12.2004		
(en milliers d'euros)	Val. brute	Amt	Plus-values	Val. nette	Val. nette	Val. nette
Terrains	2 428		(188)	2 240	2 427	2 212
Constructions	1 981	(729)	(1)	1 251	1 155	1 276
Matériels	102 010	(30 198)	(985)	70 827	76 379	68 693
Autres immobilisations corporelles	4 947	(3 392)		1 555	830	773
Immobilisations corporelles en cours	379			379	1 480	1 092
TOTAL	111 745	(34 319)	(1 174)	76 252	82 271	74 046

14.2. Évolution par nature des valeurs brutes

				Variation de		
(en milliers d'euros)	01.01.2005	Acquisition	Cession	conversion	Divers	30.06.2005
Terrains	2 400			28		2 428
Constructions	1 950	4	(9)	35		1 980
Matériels	101 399	12 087	(14 013)	2 839	(302)	102 010
Autres immobilisations corporelles	3 967	901	(376)	161	294	4 947
Immobilisations encours	1 092	(644)			(68)	380
TOTAL	110 808	12 348	(14 398)	3 063	(76)	111 745

15. Actifs financiers à long terme

	3	0.06.2005	30.06.2004	31.12.2004	
(en milliers d'euros)	Val. brute	Prov.	Val. nette	Val. nette	Val. nette
Conteneurs maritimes	7 437	(643)	6 794	8 108	6 649
Constructions modulaires	3 345		3 345	3 618	3 694
Barges fluviales	132		132	480	181
Wagons				108	
Divers	693	(258)	435	407	604
TOTAL	11 607	(901)	10 706	12 721	11 128

Les actifs financiers détaillés par activité s'analysent comme suit :

Conteneurs maritimes : Prêts, dépôts de garanties et autres immobilisations financières liés aux trusts (cf. § 27.7, § 27.8).

Constructions modulaires : les immobilisations financières sont constituées des comptes de dépôt et d'avances consentis au GIE Modul Finance I pour 2,778 millions d'euros (cf. § 27.5).

Les immobilisations financières diverses sont constituées pour 337 milliers d'euros par une retenue en garantie d'emprunts contractés auprès du Groupement des Industries du Transport et du Tourisme (GITT) dépréciée à hauteur de 83 %. Le solde correspond à des dépôts divers.

Les actifs financiers à long terme sont actualisés aux taux d'obligations d'État. Cette actualisation a entraîné au 1^{er} janvier 2005 (première application de IAS 39) une diminution de 1 366 milliers d'euros par rapport au coût historique.

16. Autres actifs non courants

		30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004	
(en milliers d'euros)	Val. brute	Prov.	Val. nette	Val. nette	Val. nette
Commissions différées	1 105		1 105	1 013	1 116
TOTAL	1 105	0	1 105	1 013	1 116

17. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours enregistrent les matériels destinés à être vendus et des pièces détachées :

	3	0.06.2005	30.06.2004	31.12.2004	
(en milliers d'euros)	Val. brute	Prov.	Val. nette	Val. nette	Val. nette
Matériels	23 356		23 356	914	12 152
Pièces détachées	1 193		1 193	1 657	880
TOTAL	24 550	0	24 550	2 571	13 033

18. Clients & comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés évoluent de la façon suivante :

	30	30.06.2004	31.12.2004		
(en milliers d'euros)	Val. brute	Prov.	Val. nette	Val. nette	Val. nette
Clients & comptes rattachés	29 509	(3 456)	26 053	28823	28094
TOTAL	29 509	(3 456)	26 053	28 823	28 094

La ventilation des comptes clients par activité est la suivante :

	Au	30.06.200	5	Au	30.06.200	4	Au	31.12.200	4
(en milliers d'euros)	Val. brute	Prov.	Val. nette	Val. brute	Prov.	Val. nette	Val. brute	Prov.	Val. nette
Conteneurs maritimes	12 193	(2 211)	9 982	19 914	(3 978)	15 936	14 371	(1 936)	12 435
Constructions modulaires	9 538	(657)	8 882	7 884	(540)	7 344	8 714	(573)	8 141
Barges fluviales	6 844	(589)	6 256	5 228	(536)	4 692	6 411	(566)	5 845
Wagons	925		925	830		830	1 666		1 666
Divers	8		8	21		21	7		7
TOTAL	29 509	(3 456)	26 053	33 877	(5 054)	28 823	31 169	(3 075)	28 094

19. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Cessions d'immobilisations	508	3 136	936
Charges constatées d'avance	1 215	1 244	1 197
Impôts & Taxes	8 170	2 841	6 967
Autres	3 546	2 231	4 992
TOTAL	13 439	9 452	14 092

La situation des impôts et taxes correspond pour l'essentiel à la TVA sur les acquisitions de biens en fin de période.

20. Trésorerie et équivalent

(en milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Placements à moins de trois mois	75	76	1 054
Comptes courants bancaires	30 381	25 690	31 100
TOTAL	30 456	25 766	32 154

21. Capitaux propres

Les capitaux propres sont détaillés dans le tableau de variation des capitaux propres.

21.1. Options d'achat d'actions et bon de souscription d'actions par certains salariés

> Options d'achat d'actions consenties par TOUAX SCA

	Plan 2000 Options de souscription	Plan 2002 Options de souscription
Date de l'assemblée	06.06.2000	24.06.2002
Date du conseil d'administration	06.06.2000	31.07.2002
Nombre d'options consenties à l'origine	16 200	11 001
 dont aux membres du comité de direction 	2 400	2 500
Nombre de bénéficiaires	15	13
 dont membres du comité de direction 	1	2
Date d'attribution	06.06.2000	31.07.2002
Date de départ d'exercice	05.06.2005	30.07.2006
Date d'expiration	06.06.2008	30.07.2010
Prix d'exercice (1)	26,50 €	14,34 €
Options levées depuis l'attribution	0	0
– par les membres du comité de direction	0	0
Nombre de membres du comité de direction ayant exercé des options en 2005	0	0
Options caduques depuis l'attribution	3 750	0
Nombre d'options restant à exercer au 30.06.05	12 450	11 001
 dont aux membres du comité de direction 	2 400	2 500

Aucune option de souscription n'a été attribuée ou levée par un mandataire social ou toute autre personne jusqu'au 30 juin 2005. Le nombre d'options du plan 2002 attribué aux dix plus gros bénéficiaires s'élève à 7 200.

▶ Bons de souscription d'actions consenties par TOUAX SCA

	Plan 2000 Émission BSA	Plan 2003 Émission BSA
Date du conseil d administration	07.04.2000	31.03.2003
Date de l'assemblée	06.06.2000	16.09.2002
Nombre d'options consenties à l'origine	13 500	11 001
 dont aux mandataires sociaux 	13 500	11 001
Potentiel Augmentation Capital Social	108 000	88 008
Nombres de bénéficiaires	2	3
 dont mandataires sociaux 	2	3
Date de départ de l'exercice	06.06.2000	31.03.2003
Date d'expiration	05.06.2005	31.03.2006
Prix d'émission	2,66 €	0,17 €
Prix d'exercice	27,90 €	12 €
Bons émis	13 500	11 001
Bons caduques au 30.06.2005	13 500	0
Nombre de bons restant à exercer au 30.06.2005	0	11 001
 dont aux mandataires sociaux 	0	11 001

L'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2002 a autorisé le conseil d'administration à émettre 11 001 Bons de Souscription d'actions. Le conseil du 31 mars 2003 a fixé les modalités de cette nouvelle émission. Les bons de souscription d'action sont émis au bénéfice des mandataires sociaux (Fabrice Walewski 3 667 BSA, Raphaël Walewski 3 667 BSA, Alexandre Walewski 3 667 BSA). Le prix d'émission est calculé selon le modèle de Black & Scholes. Par ailleurs, le prix d'exercice est égal à la moyenne la plus basse des cours de l'action constatée pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précédent la date du conseil d'administration, augmentée d'une majoration de 15 %.

Aucun bon de souscription n'a été utilisé jusqu'au 30 juin 2005.

Le Groupe a utilisé les mesures transitoires autorisées par IFRS 2 « Paiements en actions », de ne pas évaluer et comptabiliser au bilan les plans d'options et de souscription d'actions octroyés avant le 7 novembre 2002. Le plan 2003 portant sur 11 001 bons de souscription d'actions est négligeable sur les comptes du Groupe.

22. Passifs financiers

Les passifs financiers non courants et courants correspondent aux « emprunts et dettes financières » et aux « emprunts et concours bancaires courants ».

22.1. Analyse par catégorie des passifs financiers

	3	80.06.2005		3	0.06.2004		Variation
(en milliers d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total	Totale
Emprunts à moyen terme	8 228	8 691	16 919	9 946	8 223	18 169	(1 251)
Engagements de crédit-bail	16 443	5 097	21 540	24 000	6 524	30 524	(8 984)
Crédits renouvelables	11 937	14 556	26 493	11 997	9 911	21 908	4 585
Comptes bancaires courants Instruments financiers (Swaps de		3 424	3 424		3 974	3 974	(550)
taux d'intérêts)		203	203				203
Total des passifs financiers	36 608	31 971	68 579	45 943	28 633	74 576	(5 996)

	3.12.2004				
(en milliers d'euros)	Non courant	Courant	Total		
Emprunts à moyen terme	9 560	8 572	18 132		
Engagements de crédit-bail	18 757	5 944	24 701		
Crédits renouvelables	14 074	12 742	26 816		
Comptes bancaires courants		3 013	3 013		
Total des passifs financiers	42 391	30 271	72 662		

22.2. Analyse par échéance des remboursements des emprunts à moyen terme et des engagements de crédit-bail au 30 juin 2005

(en milliers d'euros)	Emprunts à moyen terme	Engagements de crédit-bail	Crédit renouvelable	Total au 30.06.2005
12.2006	919	2 372	7 125	10 416
12.2007	1 845	3 652	4 750	10 247
12.2008	2 061	3 263	62	5 386
12.2009	1 443	2 795		4 238
Plus de 5 ans	1 960	4 361		6 321
TOTAL	8 228	16 443	11 937	36 608

Des clauses de défaut (covenants) ont été introduites pour certains emprunts bancaires à moyen terme. Ces clause portent sur 14,5 millions d'euros de dettes au 30 juin 2005. Ces clauses permettent aux établissements de crédit de demander éventuellement le remboursement anticipé du crédit si elles ne sont pas respectées. Le respect de ces clauses est équivalent au respect de ratios tels que les fonds propres divisés par le total bilan, l'endettement net consolidé divisé par la situation nette consolidée. Au 30 juin 2005, l'ensemble des clauses est respecté.

22.3. Évolution de l'endettement

Endettement financier net consolidé

(en milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Passifs financiers	68 579	74 576	72 662
Valeurs mobilières de placement & autres titres	76	76	1 084
Disponibilités	30 381	25 690	31 070
Endettement financier net consolidé	38 123	48 810	40 508

23. Autres passifs long terme

(en milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Commissions de démarrage			
Leasco 1	2 874	3 099	2 765
Leasco 2	2 162	2 468	2 202
Conteneurs maritimes	5 036	5 567	4 967
Constructions modulaires (GIE Modul Finance I)	2 778	3 178	3 188
TOTAL	7 814	8 745	8 155

Les passifs long terme sont actualisés.

24. Dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Conteneurs maritimes	31 267	18 746	20 842
Constructions modulaires	6 351	5 142	7 145
Barges fluviales	3 683	3 065	3 601
Wagons	1 194	470	3 543
Divers	505	999	645
Total	43 000	28 422	35 776

Les dettes fournisseurs de l'activité conteneurs maritimes sont liées aux livraisons de conteneurs de fin de trimestre dont la contrepartie se trouve en stocks.

25. Autres dettes

(en milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Dettes sur immobilisations	2 948	494	730
Dettes fiscales et sociales	7 779	3 989	6 704
Dettes d'exploitation	17 332	14 101	14 555
Autres dettes	1 906	862	209
Sous total	29 965	19 446	22 198
Produits constatés d'avance	1 246	1 205	5 652
Total	31 211	20 651	27 850

Les dettes d'exploitation enregistrent les revenus dus aux investisseurs des activités conteneurs maritimes & constructions modulaires (13 460 m€ au 30.06.2005, 9 370 m€ au 30.06.2004, 8 273 m€ au 31.12.2004).

26. Impôts différés

30 juin 2005 (en milliers d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	actif	passif
Groupe TOUAX CORP	14 423	(12 029)	2 394	
Divers	24			24
Europe	3 540	(4 172)	248	(881)
	17 987	(16 201)	2 642	(857)
TOTAL Actif/Passif	1 786	3	1 785	

(en milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Actif d'impôt différé	2 642	3 247	3 248
Passif d'impôt différé	(857)	(589)	(729)

27. Engagements et risques

27.1. Parties liées

Il n'existe pas d'opérations conclues par le Groupe avec des parties liées.

27.2. Engagements et risques

La présentation faite n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

27.2.1. Contrats de location simple non capitalisés

(en milliers d'euros)	Total	à - d'un an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Location simple avec recours	6 300	1 206	4 702	392
Location simple sans recours contre le Groupe	25 709	2 224	15 921	7 564
TOTAL	32 009	3 430	20 623	7 956

Au 30 juin 2005, les loyers futurs à verser au titre des contrats de location simple non révocables sont détaillés dans les paragraphes suivants.

> Contrats de location simple avec recours

(en milliers d'euros)	Barges fluviales	Total au 30.06.2005	Valeur résiduelle
2005	1 206	1 206	
2006	1 175	1 175	
2007	1 176	1 176	
2008	1 175	1 175	
2009	1 176	1 176	
Au-delà	392	392	1 141
TOTAL	6 300	6 300	1 141
Montants pris en charges dans l'exercice	553	553	

> Contrats de location simple sans recours contre le Groupe

(en milliers d'euros)	Conteneurs maritimes	Constructions modulaires	Wagons	Total au 30.06.2005	Valeur résiduelle
2005	1 568	13	644	2 225	
2006	3 137	9	1 287	4 433	3
2007	3 136		1 287	4 423	
2008	3 137		1 287	4 424	
2009	1 353		1 287	2 640	
Au-delà	3 595		3 969	7 564	1 134
TOTAL	15 926	22	9 761	25 709	1 137
Montants pris en charges dans					
l'exercice	1 578	12	644	2 234	

Sans recours contre le Groupe : l'obligation faite au Groupe de verser les loyers aux établissements financiers est suspendue lorsque les clients sous-locataires ne respectent pas leurs propres obligations contractuelles de paiement.

27.2.2. Autres engagements

(euro '000)	Total	à - d'un an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Lettres de crédit	377			377
Garanties	7 347			7 347
Autres engagements commerciaux	21 853	21 853		
TOTAL	29 577	21 853	0	7 724

Les lettres de crédit et les garanties sont comptabilisées au bilan.

Commandes fermes de matériels

Les commandes et investissements fermes au 17 octobre 2005 s'élève à à 25 millions d'euros dont 0,9 million d'euros de conteneurs maritimes, 5,8 millions d'euros de constructions modulaires, 9,8 millions d'euros de barges fluviales et 8,5 millions d'euros de wagons.

27.2.3. Faits exceptionnels et litiges

Dans plusieurs pays où TOUAX SCA et ses filiales exercent leurs activités, les déclarations fiscales des exercices non prescrits peuvent faire l'objet d'une inspection par les autorités compétentes.

Pour chaque filiale du Groupe, une réunion trimestrielle est organisée sous la forme d'un conseil d'administratiton ou d'un comité exécutif. Cette réunion rassemble la direction du Groupe, la direction de l'activité et les responsables opérationnels et financiers des filiales. Cette réunion permet une revue détaillée des activités des filiales et notamment le suivi des faits exceptionnels et des litiges.

Les gérants estiment qu'il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

27.2.4. Couverture des risques de change et de taux

Au premier semestre 2005, TOUAX SCA et ses filiales n'ont pas eu recours à l'utilisation d'instruments financiers en couverture de change. Le Groupe estime que les risques de change induits par son activité opérationnelle sont faibles. Les activités opérationnelles sont organisées de sorte que les actifs et les passifs, les revenus et les dépenses d'une même activité soient libellés dans la même devise. Le prêt en euro qui finance des actifs en dollar et qui avait été couvert par des produits optionnels en 2003 présente un capital restant dû qui rend l'impact des variations de change non significatif au niveau du Groupe.

Les produits de couverture de taux mis en place en 2003 ont continué de faire effet au premier semestre 2005. Compte tenu de ces couvertures, la dette à taux fixe représente 38 % de l'endettement global et la dette à taux variable 62 %. Cette répartition pourrait

de nouveau être modifiée sur décision de la direction du Groupe si des événements monétaires venaient le justifier. Les swaps de taux sont mentionnés à la note 2.17.5.

27.2.5. Sûretés réelles données

En garantie des concours financiers accordés pour le financement des actifs du Groupe en propriété (hors crédit-bail) ou des actifs en gestion, TOUAX SCA et ses filiales ont donné les sûretés suivantes (en milliers d'euros) :

			AU	30 JUIN 2005		2004
				Total du		
	Année			poste du		
(euro '000)	d'origine	Échéance	Actif nanti	bilan	%	
Hypothèques (barges fluviales)			12 567	30 943	40,61%	12 567
	1997	2008	1 408			
	1998	2005	1 622			
	1999	2009	2 313			
	2002	2009	1 197			
	2002	2012	1 059			
	2003	2008	635			
	2003	2013	4 333			
Hypothèques immobilières						
	1996	2006	785	4 409	17,8%	685
Nantissement d'actifs corporels			5 657	75 068	7,5%	6 013
constructions modulaires			2 880			
	2001	2007	2 880			
conteneurs maritimes	2004	2012	1 365			
	2004	2006	1 412			
Nantissement d'actifs financiers (D	epôts donnés e	n garanties)	7 723	11 653	66,3%	8 166
Constructions modulaires						
	1997	2010	1 390			
Conteneurs maritimes						
	1998	2009	3 794			
	2001	2012	2 539			
TOTAL			26 732	122 073	21,9%	27 431

La levée des sûretés réelles données (hypothèques, nantissements et autres garanties) est conditionnée au remboursement des concours financiers accordés. Aucune autre condition particulière n'est à noter.

27.2.6. Cautions

Les cautions sont données par la société mère en contrepartie des concours bancaires utilisés par les filiales.

27.3. Informations complémentaires en matière de crédit-bail (capitalisé)

		Matériel de	Total au
(euro '000)	Terrains	location	30.06.2005
VALEUR D'ORIGINE	1 979	36 346	38 325
Dotation aux amortissements de l'exercice		744	744
AMORTISSEMENTS CUMULES		7 307	7 307

	Redevances restant à payer				
		Matériel de	Total au	Valeur	
(euro '000)	Terrains	location	30.06.2005	résiduelle	
2005	132	2 864	2 996	155	
2006	263	3 403	3 666	342	
2007	87	2 412	2 499	112	
2008	87	2 046	2 133	20	
2009	87	1 672	1 759	78	
Plus de 5 ans	87	3 796	3 883	881	
TOTAL	743	16 193	16 936	1 588	
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					
(amortissements & frais financiers)	29	1 470	1 499		

27.4. Politique d'intéressement du personnel

La société ne publie pas de bilan social.

Il n'existe pas de plan d'intéressement du personnel. Cependant, certaines catégories de personnel (cadres, agents commerciaux) bénéficient de primes annuelles sur les performances établies sur une base individuelle ou de stock-options.

27.5. Compléments d'information sur le GIE Modul Finance I

Le Groupe TOUAX a réalisé, en décembre 1997 et au cours de l'exercice 1998, une opération de titrisation d'actifs (asset backed securitization) en cédant un total de 7 869 constructions modulaires d'une valeur de 42 millions d'euros à un Groupement d'Intérêt Économique de droit français désigné GIE Modul Finance I et détenu à 10 % par le Groupe et 90 % par des investisseurs.

L'investissement du GIE Modul Finance I a été financé de la façon suivante :

- émission de Titres Subordonnés Remboursables pour un total de 10,5 millions d'euros, souscrits à 90 % par un investisseur institutionnel et à 10 % par TOUAX SCA,
- souscription d'une dette senior de 32,6 millions d'euros remboursable sur 10 ans, rémunérée à Euribor 3 mois + 1,8 %.

Dans le cadre d'un contrat de gestion opérationnelle, le GIE a confié au Groupe la gestion, la location et plus généralement l'exploitation des constructions modulaires. Il appartient au Groupe, en tant que commissionnaire, d'encaisser les revenus locatifs de ses clients, de payer les dépenses opérationnelles directement aux fournisseurs et d'organiser, 90 jours après la fin de chaque trimestre, le paiement du Revenu Locatif Net Distribuable au GIE Modul Finance I, le commettant.

En 1999, le GIE Modul Finance I a renégocié sa dette afin de bénéficier de conditions financières améliorées. Le contrat de gestion opérationnelle avec le Groupe a été renouvelé pour une durée de 13 ans et 6 mois. Les nouveaux engagements souscrits par le GIE Modul Finance I sont les suivants :

• émission de Titres Subordonnés Remboursables pour un total de 4,5 millions d'euros, souscrits en totalité par un investisseur institutionnel,

- souscription d'une dette senior de 28,2 millions d'euros, remboursable sur 10,75 ans avec une valeur résiduelle de 9,1 millions d'euros. La dette senior est rémunérée au taux Euribor 3 mois + 1,475 %. La garantie de taux senior souscrite par le GIE Modul Finance I et financée par le prêt senior fixe le taux maximum de la dette senior à 5 %.
- souscription d'une dette junior de 8,9 millions d'euros, remboursable sur 11,75 ans avec une valeur résiduelle de 2,28 millions d'euros. La dette junior est rémunérée au taux Euribor 3 mois + 2,425 %. La garantie de taux junior souscrite par le GIE Modul Finance I et financée par le prêt junior fixe le taux maximum de la dette junior à 5 %.
- ouverture d'un compte de dépôt de 0,8 million d'euros alimenté par TOUAX SCA.

Le Groupe n'exerce pas de contrôle sur le GIE, au sens du règlement CRC 99-02 et de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière ; il ne fait donc pas partie du périmètre de consolidation.

Plan d'amortissement de la Dette Senior et de la Dette Junior (en milliers d'euros)

Dates	Amortissement Annuel du principal de la	Amortissement Annuel du principal de la
	DETTE SENIOR	DETTE JUNIOR
2005	896	285
2006	1 897	602
2007	2 020	647
2008	2 151	695
2009	2 290	746
2010		802

À partir du 1er janvier 2008 et jusqu'au terme du contrat le 31 décembre 2012, le Groupe procédera à la vente des modules au mieux sur le marché de l'occasion conformément au mandat de commercialisation qui le lie avec le GIE Modul Finance I.

Le produit de la cession des matériels sera utilisé pour :

- régler la valeur résiduelle de la dette senior au 31 décembre 2009 : 9,023 millions d'euros
- régler la valeur résiduelle de la dette junior au 31 décembre 2010 : 2,286 millions d'euros
- verser aux porteurs des Titres Subordonnés Remboursables, la dernière année du contrat, un cash-flow complémentaire aux rémunérations perçues depuis le 31 mars 2001, dans la limite fixée d'un rendement actuariel annuel des TSR de 10 %. Le produit excédentaire de la cession des constructions modulaires sera alors réparti entre le Groupe et les arrangeurs de la renégociation de la dette à concurrence de 95 % pour le Groupe et 5 % pour les arrangeurs.

Le GIE Modul Finance I a la faculté de résilier par anticipation le contrat de gestion en cas d'absence de paiement partiel ou total d'une échéance du plan d'amortissement de la dette senior et de la dette junior, imputable à une insuffisance de Revenu Locatif Net Distribuable.

Le GIE Modul Finance I mis en défaut, les prêteurs pourraient prendre la décision de vendre les matériels ou de changer d'exploitant.

Pour éviter une éventuelle mise en défaut du GIE, le Groupe a le droit, mais non l'obligation, de lui avancer les sommes nécessaires à la couverture du plan d'amortissement de sa dette senior. Ces avances sont remboursables par versement au Groupe de l'excédent résultant de la différence entre le Revenu Locatif Net Distribuable et les échéances de la dette senior et de la dette junior des trimestres suivants, et ce prioritairement dès que le Revenu Locatif Net Distribuable est de nouveau supérieur au plan d'amortissement de la dette senior et de la dette junior.

L'exploitation des constructions modulaires du GIE Modul Finance I a les implications suivantes dans les comptes du Groupe (en milliers d'euros) :

AU NIVEAU DU COMPTE DE RÉSULTAT consolidé			
(en milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Chiffre d'affaires locatif net des matériels appartenant au GIE	2 989	3 082	6 094
Au niveau du chiffre d'affaires consolidé	2 989	3 082	6 094
Dépenses opérationnelles des matériels appartenant au GIE	(1 196)	(1 233)	(2 438)
Au niveau des achats et autres charges externes consolidés	(1 196)	(1 233)	(2 438)
Revenus locatifs nets distribuables au GIE	(1 182)	(1 220)	(2 417)
Au niveau des revenus locatifs consolidés dus aux investisseurs	(1 182)	(1 220)	(2 417)
AU NIVEAU DU RESULTAT D'EXPLOITATION consolidé	611	629	1 239
AU NIVEAU DU RESULTAT avant impôts consolidé	611	629	1 239

Le Groupe n'a pas d'autre engagement sur le GIE que la valeur de ses actifs telle que décrite dans le paragraphe « au niveau du bilan » ci-après.

AU NIVEAU DU BILAN consolidé			
(en milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Dépôt de garantie	1 390	2 274	1 931
Prêt au GIE	1 388	904	1 257
Au niveau des immobilisations financières consolidées	2 778	3 178	3 188
Différé de paiement	1 105	1 013	1 116
Au niveau des créances d'exploitation consolidées	1 105	1 013	1 116
Au niveau de l'ACTIF consolidé	3 883	4 191	4 304
Revenus locatifs nets dus au GIE (4e trimestre)	606	609	610
Au niveau des dettes d'exploitation consolidées	606	609	610
Au niveau du PASSIF consolidé	606	609	610

27.6. Compléments d'information sur le Trust TCLRT 95

La flotte du Trust 95 a été vendue à un autre investisseur avec l'arrêt des bénéfices des revenus à compter du 1er avril 2004, pour un montant de 7,423 millions de dollars. Un « Termination agreement » a été signé arrêtant le contrat de gestion, entre TOUAX SCA et le Trust, fin décembre 2004. Le nouveau propriétaire a donné la gestion des anciens conteneurs du Trust 95 au Groupe TOUAX, via sa filiale Gold Container Corp.

27.7. Compléments d'information sur le Trust TCLRT 98

Le 16 décembre 1998, le Groupe a réalisé une deuxième opération de titrisation de conteneurs maritimes (asset backed securitization), sous la forme d'un trust enregistré au Delaware aux États-Unis et désigné "TOUAX Container Lease Receivables Trust TCLRT 98". Ce Trust a été capitalisé entièrement par des investisseurs hors Groupe (Indenture Agreement) par l'émission d'une dette senior (notes) et d'une dette subordonnée (certificates), pour financer l'achat de conteneurs maritimes pour une valeur totale de

USD 40,4 millions et dont le service (exploitation et gestion) est assuré par le Groupe dans le cadre d'un contrat de gestion (Sale and Servicing Agreement) pendant une durée minimum de 10 ans.

Au terme du contrat, le Trust et les investisseurs ont le choix, soit de vendre les conteneurs, soit d'en faire poursuivre l'exploitation deux ans de plus. Pendant ces deux années, le Groupe doit rechercher un acquéreur pour les conteneurs. Le Groupe a la possibilité de faire une offre, mais le Trust est seul décisionnaire pour accepter ou refuser les conditions.

La flotte appartenant au Trust est constituée, au 30 juin 2005, de 14 450 conteneurs (7 336 20' Dry Cargo – 5 454 40' Dry Cargo et 1 660 40' High Cube) représentant un investissement de 36,9 millions USD correspondant à 18 851 « TEU » en valeur.

Outre les 5,54 millions USD avancés par le Groupe, le Trust enregistre dans son bilan au 30.06.2005 une dette senior (notes) de USD 25,3 millions avec un taux d'intérêt fixe à 5,94 % hors assurance et une dette subordonnée (certificates) pour un montant de USD 5,8 millions portant intérêt à 8,03 %. L'ensemble est remboursable sur 5 ans (extension possible de 2 ans) avec les revenus nets distribués par le Groupe au Trust selon les conditions fixées dans le "Master Lease Agreement" et le "Sales and Servicing Agreement". En complément, le Trust a contracté une assurance ("Insurance and Reimbursement Agreement") pour garantir le paiement des intérêts et du principal dus par le Trust à ses investisseurs dans la dette senior ("the Note Holders").

À l'actif du Groupe figurent un dépôt de garantie pour 1,2 million de dollars, et une avance sur distribution de 0,54 million de dollars constitués par GOLD CONTAINER Corp, ainsi qu'une réserve de liquidité totalisant 3,8 millions de dollars constituée par TOUAX CONTAINER LEASING CORPORATION (Leasco 1), l'ensemble formant un total de 5,54 millions USD. Par ailleurs, Leasco 1 a acheté 1 040 conteneurs pour une valeur initiale de USD 2 834 745 qui sont loués pour le compte du Trust et lui ont été remis en garantie.

Dans le cas où le Trust ne respecterait pas le plan d'amortissement de la dette, celui-ci est en défaut et peut prendre la décision de vendre les conteneurs ou de changer d'exploitant. Le Groupe n'a pas l'obligation de racheter le matériel et n'est pas tenu au remboursement de la dette. Le Groupe n'exerce pas de contrôle sur le Trust, au sens du règlement CRC 99-02 et de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière ; il ne fait donc pas partie du périmètre de consolidation.

Plan d'amortissement de la dette senior du Trust :

		Amortissement minimum	Solde à rembourser (en
Date	Échéances	cumulé	milliers de dollars)
16.12.1998	Date de closing		34 000
16.12.2001	4e anniversaire	3 627	30 373
16.12.2004	6e anniversaire	7 533	22 840
16.12.2006	8e anniversaire	13 020	9 820
15.01.2009	Date de maturité		8 500

Les frais financiers doivent être obligatoirement réglés par le Trust chaque trimestre.

Plan d'amortissement de la dette subordonnée du Trust :

		Amortissement minimum	Solde à rembourser (en
Date	Échéances	cumulé	milliers de dollars)
16.12.1998	Date de closing		6 402
16.12.2001	4e anniversaire	521	5 881
16.12.2004	6e anniversaire	1 098	4 782
16.12.2006	8e anniversaire	1 929	2 853
15.01.2009	Date de maturité		2 706

Les frais financiers doivent être obligatoirement réglés par le Trust chaque trimestre.

La location des conteneurs du Trust par Gold Container a les implications suivantes dans les comptes du Groupe (en milliers d'euros) :

AU NIVEAU DU COMPTE DE RÉSULTAT consolidé			
(en milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Chiffre d'affaires locatif des matériels appartenant au Trust98	1 779	2 040	3 912
Commission de démarrage du Trust (1)	0	0	0
Au niveau du Chiffre d'affaires consolidé	1 779	2 040	3 912
Dépenses opérationnelles des matériels appartenant au Trust (2)	(277)	(565)	(612)
Frais de constitution du Trust (3)	0	0	0
Au niveau des Achats et autres charges externes consolidés	(277)	(565)	(612)
Distributions au Trust (4)	1 348	(1 319)	(2 967)
Au niveau des revenus locatifs consolidés dus aux investisseurs	1 348	(1 319)	(2 967)
Au niveau du RESULTAT D'EXPLOITATION consolidé	154	156	333
Au niveau du RÉSULTAT avant impôts consolidé	154	156	333

Le Groupe n'a pas d'autre engagement sur le Trust que la valeur de ses actifs telle que décrite dans le paragraphe « au niveau du bilan » ci-après.

AU NIVEAU DU BILAN consolidé			
(en milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Dépôt de garantie (5)	4 114	4 112	3 670
Avance subordonnée sur distribution (6)	436	403	360
Avance sur dépassement de seuil des coûts opérationnels (7)	59	59	53
Au niveau des Immobilisations financières consolidées	4 609	4 574	4 083
Autres créances d'exploitation (8)	4	5	4
Au niveau de l'ACTIF consolidé	4 613	4 579	4 087
Revenus locatifs dus au Trust (9)	359	643	435
Revenus de total loss dus au Trust	73	61	48
Revenus des ventes de conteneurs du Trust (10)	2	80	20
Au niveau des Dettes d'exploitation consolidées	434	784	503
Au niveau du PASSIF consolidé	434	784	503

- (1) La commission de démarrage correspond à un forfait couvrant les frais de marquage, d'inspection et de transport des conteneurs sur leur premier lieu de mise en location. La contrepartie en charges de cette commission se trouve dans les postes dépenses opérationnelles des activités, frais généraux et frais centraux.
- (2) Les dépenses opérationnelles correspondent aux frais de stockage, de maintenance et de réparation, à la rémunération du réseau d'agents et généralement à toutes les dépenses d'exploitation qui viennent contractuellement en diminution du revenu net distribuable au Trust.
- (3) Les frais de constitution correspondent à la rémunération des cabinets d'avocats, des réseaux de courtiers et des intervenants en général qui assurent le montage de l'opération.

- (4) Les distributions au Trust correspondent aux revenus nets dégagés par l'exploitation des conteneurs après déduction de la commission de gérance de Gold Corp. qui représente 154 milliers d'euros à juin 2005.
- (5) Le Groupe a constitué une lettre de crédit en faveur du Trust d'un montant de 1,2 million de dollars garanti par un dépôt placé sur un compte bancaire. Les revenus de placement de ses fonds reviennent à Gold Container Corp. La mainlevée de la lettre de crédit en principal est prévue à la fin de la durée de vie du Trust, et les intérêts sont payables trimestriellement. Le Groupe a également apporté une réserve de liquidité au Trust, pour un montant de 3 766 milliers de dollars mis à disposition sur un compte bancaire du Trust. Cette réserve de liquidité permet au Trust de couvrir ses obligations de paiement dans le cas où le revenu net distribuable s'avérerait insuffisant. Cette garantie doit être reconstituée par le Trust lorsque la trésorerie disponible du Trust le permet après avoir respecté les échéances prévues du plan d'amortissement de la dette.
- (6) Le Groupe a accordé au Trust une avance exceptionnelle remboursable de 490 milliers de dollars en juin 2001. Le montant des avances a été ajusté en mai 2005 pour 37,2 milliers de dollars.
- (7) Le Groupe s'est engagé à maintenir les coûts opérationnels à un niveau inférieur à un seuil de référence fixé. Si ce niveau est dépassé, le Groupe doit avancer la différence au Trust. Ces avances deviennent remboursables lorsque la trésorerie disponible du Trust le permet après avoir respecté les échéances prévues du plan d'amortissement de la dette. Ces avances s'élèvent au 31 décembre 2004 à 73 milliers de dollars.
- (8) Les autres créances d'exploitation correspondent aux paiements de frais juridiques pour le compte du Trust.
- (9) Les revenus locatifs correspondent aux revenus nets restants à verser au Trust au 31 décembre de chaque année. À compter du 1er trimestre 2002, le Groupe verse au Trust des acomptes mensuels sur les distributions à venir, expliquant la diminution des revenus nets dus fin 2002.
- (10) Les revenus de ventes de conteneurs correspondent aux produits de cession des conteneurs du Trust que le Groupe aura à reverser à celui-ci dès encaissement.

27.8. Compléments d'information sur le Trust TLR 2001

Le 27 octobre 1999, le Groupe a réalisé une troisième opération de titrisation de conteneurs maritimes (asset backed securitization), sous la forme d'un Trust enregistré au Delaware aux États-Unis et nommé "TOUAX Lease Receivables Master Trust 2000-1" ci après désigné Trust 2000. Pendant une période préalable appelée "Warehouse period" courant du 27 octobre 1999 au 31 décembre 2001, le Trust 2000 a été financé entièrement par une banque européenne qui a souscrit à l'émission d'obligations ("notes") et de certificats ("certificates") pour financer l'achat de conteneurs maritimes pour une valeur totale de USD 46,5 millions.

La clôture définitive du Trust 2000 a été réalisée en décembre 2001 grâce au refinancement des engagements de la banque qui avait souscrit les obligations et les certificats initiaux. Ce refinancement a nécessité la création d'un trust de substitution, le

Trust 2001 (TLR Master Trust 2001) qui a racheté les actifs du Trust 2000. En février 2002, les créances et dettes des Trusts respectifs et du Groupe ont été soldées.

La flotte appartenant au Trust est constituée, au 30 juin 2005, de 20 026 conteneurs (8 401 20' Dry Cargo – 5 560 40' Dry Cargo et 6 065 40' High Cube) représentant un investissement de 46,7 millions USD correspondant à 27 486 « TEU » en valeur ainsi que 148 wagons d'une valeur originelle de 8,9 millions de dollars.

Outre les 3,5 millions USD avancés par le Groupe, le Trust 2001 enregistre une dette senior ("notes") de 32,0 millions USD et des fonds propres ("equity") de 19,0 millions USD à fin juin 2005.

Le Trust 2001 et le Groupe sont liés par des contrats de location ("Railcar Master Lease" et "Container Master Lease") pour une durée de 10 ans et 8 mois. Le Groupe distribue au Trust 2001 des loyers équivalents aux revenus nets distribuables selon les conditions fixées dans le "Master Lease Agreement".

Le Groupe, par le biais de Leasco 2 a acheté 1 733 conteneurs (4,2 millions de dollars) qui sont loués pour le compte du Trust et lui ont été remis en garantie (en vertu d'un contrat appelé "Leased Container Master Lease").

Dans certaines conditions liées au montant des loyers versées, le Trust peut prendre la décision de vendre les conteneurs ou de changer d'exploitant. Le Groupe a une option d'achat à la fin de vie des contrats de location mais n'a pas l'obligation de racheter le matériel et n'est pas tenu au remboursement de la dette. Le Groupe n'exerce pas de contrôle sur le Trust, au sens du règlement CRC 99-02 et de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière ; il ne fait donc pas partie du périmètre de consolidation.

La location des conteneurs du Trust par Gold Container a les implications suivantes dans les comptes du Groupe (en milliers d'euros) :

AU NIVEAU DU COMPTE DE RÉSULTAT consolidé			
(en milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Chiffre d'affaires locatif des matériels appartenant au Trust 01	2 562	2 977	5 721
Commission de démarrage du Trust (1)	0	0	0
Au niveau du Chiffre d'affaires consolidé	2 562	2 977	5 721
Dépenses opérationnelles des matériels appartenant au Trust (2)	(265)	(487)	(634)
Au niveau des Achats et autres charges externes consolidés	(265)	(487)	(634)
Distributions au Trust (4)	(2 015)	(2 227)	(4 573)
Au niveau des revenus locatifs consolidés dus aux investisseurs	(2 015)	(2 227)	(4 573)
Au niveau du RÉSULTAT D'EXPLOITATION consolidé	282	263	514
Au niveau du RESULTAT avant impôts consolidé	282	263	514

Le Groupe n'a pas d'autre engagement sur le Trust que la valeur de ses actifs telle que décrite dans le paragraphe « au niveau du bilan » ci-après.

AU NIVEAU DU BILAN consolidé			
(en milliers d'euros)	30.06.2005	30.06.2004	31.12.2004
Réserves de liquidité (4)	2 967	2 937	2 614
Titres de participation			0
Autres créances Trust 2001 (5)	0	0	0
Au niveau des Immobilisations financières	2 967	2 937	2 614
Autres créances d'exploitation (6)	4	4	4
Au niveau de l'ACTIF consolidé	2 971	2 941	2 618
Revenus locatifs dus au Trust (6)	442	445	185
Revenus de total loss dus au trust	48	41	43
Revenus de ventes de conteneurs (7)		9	
Autres dettes Trust 2000 (5)			
Au niveau des Dettes d'exploitation consolidées	490	495	228
Au niveau du PASSIF consolidé	490	495	228

- (1) La commission correspond à un forfait couvrant les frais de marquage, d'inspection et de transport des conteneurs sur leur premier lieu de mise en location dont la contrepartie en charge se trouve dans les postes de dépenses opérationnelles des activités, frais généraux et frais centraux.
- (2) Les dépenses opérationnelles correspondent aux frais de stockage et de maintenance, à la rémunération du réseau d'agents et généralement à toutes les dépenses d'exploitation qui viennent contractuellement en diminution du revenu net distribuable au Trust.
- (3) Les distributions au Trust correspondent aux revenus nets dégagés par l'exploitation des conteneurs après déduction de la commission de gérance de Gold Container Corp. qui représente 282 milliers d'euros à fin juin 2005.
- (4) Suite à la création du Trust 2001, les dépôts de garantie constitués pour le compte du Trust 2000 ont été libérés en 2002. Les dépôts de garantie constitués pour le Trust 2001 s'élèvent à 3,56 millions de dollars. Ce poste comprend également la lettre de crédit d'un montant de 520 milliers de dollars que TOUAX SCA a constitué en faveur du Trust 2001, garantie par un dépôt sur un compte bancaire, remboursable à la fin de la durée de vie du Trust.
- (5) Suite à la conclusion du Trust 2001, les créances du Trust 2001 et les dettes vis-à-vis du Trust 2000 ont été entièrement soldées en février 2002.
- (6) Les autres créances d'exploitation correspondent aux paiements de frais juridiques payés pour le compte du Trust.
- (7) Les revenus locatifs correspondent aux revenus nets restants à verser au Trust à chaque clôture semestrielle. À compter du 1er trimestre 2002, le Groupe verse au Trust des acomptes mensuels sur les distributions à venir, expliquant la diminution des revenus nets dus fin 2002.
- (8) Les revenus de ventes de conteneurs correspondent aux produits de cession des conteneurs du Trust que le Groupe aura à reverser à celui-ci dès encaissement.

27.9. Politique d'investissement

Le Groupe a pour activité la location opérationnelle de matériels mobiles et standardisés, les conteneurs maritimes, les constructions modulaires, les barges fluviales et les wagons. Il est nécessaire d'investir dans ces matériels pour les mettre en location. Le Groupe possède par ailleurs une activité transversale, la gestion pour compte de tiers. Ainsi trois quarts des actifs gérés par le Groupe sont financés par des investisseurs et donnés en gestion au Groupe dans le cadre de contrat de gestion. La politique de croissance du Groupe s'articule à travers la recherche d'investisseurs privés finançant des programmes de gestion du Groupe et à travers l'investissement en propre de matériels de location.

La politique d'investissement du Groupe est de financer les actifs en propriété dans le respect du ratio d'endettement financier net sur fonds propres de 1 pour 1. Le Groupe finance par ailleurs des actifs destinés à être cédés à des investisseurs dans la mesure du ratio d'endettement financier net sur fonds propres de 2 pour 1. Les actifs destinés à être cédés sont financés en totalité par dettes financières. En résumé, la politique d'investissement du Groupe est ainsi de limiter le ratio d'endettement financier net sur fonds propres à 2 pour 1 pour financer les actifs sur son bilan dont une partie est destinée à être cédée.

La cession d'actif à des investisseurs fait partie de la stratégie du Groupe et permet de financer la croissance sans recours à l'endettement. La croissance du Groupe permet de réaliser des économies d'échelle et ainsi d'augmenter la marge.

Le groupe n'a pas recours à des outils de financement de son actif circulant tel que cession dailly, affacturage, titrisation ou cession de créances, etc.

Il est à noter que les contrats de location sont classifiés en contrat de location financement dès lors que le Groupe bénéficie des avantages et des risques inhérents à la propriété. Par exemple, l'existence d'une clause de transfert automatique de propriété, l'existence d'une option d'achat d'une valeur très inférieure à une valeur de marché, l'équivalence de durée entre le bail et la vie du bien ou entre la valeur actualisée des paiements futurs au titre du bail et la valeur du bien sont des éléments qui conduisent généralement à considérer les contrats de location comme des contrats de location financement.

Investissements nets au cours des exercices			
(euro '000)	06.2005	06.2004	2004
Investissements incorporels nets	38	38	28
Investissements coporels nets	(2 050)	(3 142)	(12 285)
Investissements financiers nets	293	108	(576)
Total Investissements nets	(1 719)	(2 996)	(12 833)
Répartition par activité des investissements nets			
(euro '000)	06.2005	06.2004	2004
Conteneurs maritimes	(943)	(22)	(530)
Constructions modulaires	(145)	(1 912)	(11 638)
Barges fluviales	(1 069)	(682)	(1 037)
Wagons	0	(526)	319
Divers	438	146	53
Total	(1 719)	(2 996)	(12 833)
Modalités de financement des investissements nets			
(euro '000)	06.2005	06.2004	2004
Trésorerie / emprunts	1 709	7 790	2 314
Crédit bail	223		(250)
Contrat de gestion avec des investisseurs tiers	(3 651)	(10 786)	(14 897)
Total	(1 719)	(2 996)	(12 833)

Les commandes et investissements fermes au 17 octobre 2005 sont détaillés au §27.2.2.

28. Réconciliation des éléments publiés en normes françaises et des données IFRS: bilan et capitaux propres au 30 juin 2004, compte de résultat au 30 juin 2004, tableaux de flux de trésorerie au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004

28.1. Préambule

Les principes IFRS appliqués pour établir l'information comparative IFRS de 2004 et les différences par rapport au référentiel français utilisé pour l'élaboration des comptes 2004 publiés, ont été décrits dans la note « Impacts des normes internationales », incluse dans le document de référence du Groupe déposé le 3 juin 2005 sous le numéro D 05-820. Des éléments détaillés de réconciliation ont été fournis dans cette note pour expliquer les incidences du passage aux IFRS sur le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004, le bilan du 31 décembre 2004 et le compte de résultat relatif à l'exercice 2004. Pour cette raison, ne sont présentés ci-après que les incidences des IFRS portant sur les comptes du 30 juin 2004 permettant de réconcilier les données antérieurement publiées dans le référentiel français et les données comparatives présentées au regard des comptes semestriels IFRS du 30 juin 2005. Seules sont commentées les incidences les plus significatives. Pour tout complément d'information sur les principes appliqués, le lecteur pourra utilement se reporter à la note ci mentionnée ainsi qu'au chapitre 2 des Principes comptables.

28.2. Tableau de passage du bilan au 30 juin 2004

Le tableau de passage du bilan au 30 juin 2004 est présenté ci-dessous.

Note n°	(euros '000)	Bilan consolidé en normes françaises publié au 30.06.04	Bilan consolidé en normes françaises 30/06/04 - Présentation IFRS éléments courants/ non courants	Autres reclassements	Retraitements IFRS ayant une incidence sur les capitaux propres	Bilan consolidé IFRS au 30.06.04
	ACTIF					
	Ecarts d'acquisition	2 519	2 519	0	133	2 652
	Autres immobilisations incorporelles nettes	305	305	0	(234)	71
1	Immobilisations corporelles nettes	84 025	84 025	(144)	(1 610)	82 271
	Immobilisations financières	12 011	0	(400)	(422)	0
	Actifs financiers long terme Autres actifs non courants		12 952 1 013	(109)	(122) 0	12 721 1 013
	Impôts différés actif		3 247	0	U	3 247
	Total actif immobilisé Règ n°99-02		3 247	0		3 247
	Total actifs non courants IFRS	98 860	104 061	(253)	(1 833)	101 975
	Stocks et en-cours	2 571	2 571	0	(1 000)	2 571
	Clients et comptes rattachés	28 823	28 823	0	0	28 823
	Autres créances	17 501	0	0	0	0
2	Autres actifs courants	17 00 1	12 300	(78)	(2 770)	9 452
_	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	25 791	25 791	0	(25)	25 766
	Total actif circulant Règ n°99-02				(==)	
	Total actifs courants IFRS	74 686	69 485	(78)	(2 795)	66 612
	Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0
	TOTAL DEL'ACTIF	173 546	173 546	(331)	(4 628)	168 587
	PASSIF					
	Capital social	22 705	22 705	0		22 705
	Réserves consolidées	23 599	23 599	0	(13 100)	10 499
	Résultat de l'exercice, part du groupe	1 787	1 787	0	(295)	1 492
	Capitaux propres - Part du groupe	48 091	48 091	0	(13 395)	34 696
	Intérêts minoritaires	511	511	0	(40)	471
	Total Capitaux propres	48 602	48 602	0	(13 435)	35 167
	Emprunts et dettes financières	74 576	45 943	0	0	45 943
	Impôts différés passif		589	0	0	589
	Imdemnités de départ en retraite et assimilées		77	0	62	139
3	Autres passifs long terme		253	(253)	8 745	8 745
	Total passifs non courants	N/A	46 862	(253)	8 807	55 416
	Provisions pour risques et charges	706	376	(78)	0	298
	Emprunts et concours bancaires courants	0	28 633	0	0	28 633
	Dettes fournisseurs	28 422	28 422	0	0	28 422
	Autres dettes	21 240	20 651	0	0	20 651
	Total passifs courants	N/A	78 082	(78)	0	78 004
	Passifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0
	TOTAL DU PASSIF	173 546	173 546	(331)	(4 628)	168 587

Les principaux ajustements IFRS sont peu différents en soldes des ajustements présentés de manière détaillée dans le tableau de passage du bilan d'ouverture en IFRS au 1er janvier 2004 (se référer à la note « Impacts des normes internationales » incluse dans le document de référence déposé le 3 juin 2005 et aux notes associées sur le bilan d'ouverture), les ajustements IFRS sur le résultat du premier semestre 2004 ayant une incidence limitée (cf. § 28.4 Tableaux de passage du compte de résultat du 1er janvier au 30 juin 2004).

Les principaux ajustements du bilan du 30 juin 2004 ayant une incidence sur les capitaux propres du 30 juin 2004 (cf. § 28.3 Tableau de réconciliation des capitaux propres au 30 juin 2004) sont décrits ci-après :

Les immobilisations corporelles passent d'une valeur nette de 84 025 milliers d'euros (normes françaises) à 82 271 milliers d'euros (IFRS). Cette évolution résulte de l'application de l'approche par composants selon IAS 16 (notamment sur l'activité barges fluviales), du raccourcissement de certains plans d'amortissement de barges d'occasion suite à un réexamen approfondi des durées d'utilité et à la mise en œuvre de tests de dépréciation conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Par ailleurs, certaines dépenses de réparation et de maintenance effectuées dans l'activité « Constructions modulaires », immobilisées en normes françaises, ont été considérées comme ne remplissant pas les critères d'immobilisations selon IAS 16.

L'incidence des retraitements sur les immobilisations corporelles est donnée au § 28.5 en note 1.

La quasi-totalité des charges à répartir immobilisées en normes françaises sont extournées en IFRS. L'incidence est une diminution des actifs courants de 2 770 milliers d'euros dans le bilan du 30 juin 2004 en IFRS (cf. § 28.5 - note 2).

Des produits différés sont comptabilisés en passifs non courants (8 745 milliers d'euros au 30 juin 2004) pour la partie de commissions de démarrage ayant servi à constituer des dépôts de garantie et des réserves de liquidité lors de la constitution des Trusts TCLRT 98, TLR 2001 et du GIE Modul Finance I (cf. § 2.15 des Principes comptables et § 28.5 - note 3).

28.3. Tableau de passage des capitaux propres du 1er janvier au 30 juin 2004

			CAPITAU	X PROPRES - I	PART DU GRO	UPE		PART MINO- RITAIRES	TOTAL ENSEMBLE CONSOLIDE
				Distribution					
Note n°	(euros '000)	01.01.2004	Résultat au 30.06.2004	de dividendes	Ecarts de conversion	Autres	30.06.2004	30.06.2004	30.06.2004
	Capitaux propres en principes comptables français	46 034	1 787	(717)	1 118	(131)	48 091	511	48 602
1	Immobilisations corporelles Application de l'approche par composants et modification des plans d'amortissement de certaines immobilisations, dépréciation	(1 412)	(192)	0	(6)	0	(1 610)		(1 610)
2	Immobilisations incorporelles et charges à étaler Extourne des charges à étaler et de certaines immobilisations incorporelles	(2 469)	(227)	0	(74)	0	(2 770)		(2 770)
3	Produits Extourne de produits constatés en normes françaises (commissions de démarrage ne satisfaisant pas à l'ensemble des critères de reconnaissance)	(8 527)	(9)	0	(209)	0	(8 745)		(8 745)
	Indemnités de départ en retraite	(62)	0	0	0	0	(62)		(62)
	Actions propres Reclassement en moins des capitaux propres	(36)	0	0	0	11	(25)		(25)
	Autres	(316)	0	0	0	0	(316)	(40)	(356)
	Total des ajustements IAS/IFRS avant impôt	(12 822)	(428)	0	(289)	11	(13 528)	(40)	(13 568)
	Effet d'impôt différé sur les ajustements IFRS	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ecart d'acquisition Annulation des dotations aux amortissements	0	133	0	0	0	133	0	133
	Capitaux propres en normes IFRS	33 212	1 492	(717)	829	(120)	34 696	471	35 167

28.4. Tableau de passage du compte de résultat du 1er janvier au 30 juin 2004

Le tableau de passage du compte de résultat par nature au 30 juin 2004 se présente de la façon suivante :

	Normes		Ajustements	Total	
(euros '000)	françaises	Reclassements	IFRS	retraitements	IFRS
Chiffre d'affaires	86 807	0	0	0	86 807
Plus-values de cessions	N/A	1 999	0	1 999	1 999
Produits des activités	N/A	1 999	0	1 999	88 806
Achats et autres charges externes	(58 296)	0	(602)	(602)	(58 898)
Charges de personnel	(5 445)	0	0	0	(5 445)
Autres charges et produits d'exploitation	2 406	(1 999)	0	(1 999)	407
Excedent brut d'exploitation	25 472	0	(602)	(602)	24 870
Dotation nette aux provisions d'exploitation	(688)	0	0	0	(688)
Ebitda	24 784	0	(602)	(602)	24 182
Dotation aux amortissements et aux provisions	(3 683)	0	176	176	(3 507)
Résultat d'exploitation	21 101	0	(426)	(426)	20 675
Distribution nette aux investisseurs	(16 512)	0	0	0	(16 512)
Résultat d'exploitation après distribution aux					
investisseurs	4 589	0	(426)	(426)	4 163
Produits financiers	735	0	(8)	(8)	727
Charges financières	(3 073)	0	6	6	(3 067)
Résultat financier	(2 338)	0	(2)	(2)	(2 340)
Résultat courant avant impôt	2 251	0	(428)	(428)	1 823
Impôt sur les bénéfices	(546)	0		0	(546)
Résultat net des sociétés intégrées	1 705	0	(428)	(428)	1 277
Amortissement des écarts d'acquisition	(133)	0	133	133	0
Résultat des activités abandonnées	0	0	0	0	0
Résultat net consolidé de l'ensemble	1 572	0	(295)	(295)	1 277
Part des intérêts minoritaires	215	0	0	0	215
Résultat net consolidé - Part du groupe	1 787	0	(295)	(295)	1 492

Le tableau de passage du compte de résultat analytique du 30 juin 2004 se présente de la façon suivante :

	Normes		Ajustements	Total	
(euros '000)	françaises	Reclassements	IFRS	retraitements	IFRS
Chiffre d'affaires locatif	51 494	742	0	742	52 236
Ventes de matériel	34 531	0	0	0	34 531
Commissions	40	0	0	0	40
Revenus nets de pools extérieurs	742	(742)	0	(742)	0
Total chiffre d'affaires	86 807	0	0	0	86 807
Plus values de cession	N/A	1 999	0	1 999	1 999
Produits des activités	N/A	1 999	0	1 999	1 999
Coût d'achat des ventes	(31 778)	0	0	0	(31 778)
Dépenses opérationnelles des activités	(26 150)	0	(602)	(602)	(26 752)
Frais généraux, commerciaux et administratifs des					
activités	(4 473)	0	0	0	(4 473)
Plus values de cession	1 999	(1 999)	0	(1 999)	0
Frais centraux	(1 621)	0	0	0	(1 621)
EBIDA	24 784	0	(602)	(602)	24 182
Dotation aux amortissements et aux provisions	(3 683)	0	176	176	(3 507)
Résultat d'exploitation	21 101	0	(426)	(426)	20 675
Distribution nette aux investisseurs	(16 512)	0	0	0	(16 512)
Résultat d'exploitation après distribution aux	, ,				,
investisseurs	4 589	0	(426)	(426)	4 163
Produits financiers	735	0	(8)	(8)	727
Charges financières	(3 073)	0	6	6	(3 067)
Résultat financier	(2 338)	0	(2)	(2)	(2 340)
Résultat courant avant impôt	2 251	0	(428)	(428)	1 823
Impôt sur les bénéfices	(546)	0			(546)
Résultat net des sociétés intégrées	1 705	0	(428)	(428)	1 277
Amortissement des écarts d'acquisition	(133)	0	133	133	0
Résultat des activités abandonnées	0	0	0	0	0
Résultat net consolidé de l'ensemble	1 572	0	(295)	(295)	1 277
Part des intérêts minoritaires	215	0	0	0	215
Résultat net consolidé - Part du groupe	1 787	0	(295)	(295)	1 492
<u>- </u>					

Les ajustements IFRS sur le résultat du 1er semestre 2004 sont synthétisés dans le tableau ci-après. Ils ont un impact négatif sur le résultat d'exploitation de 428 milliers d'euros. Après annulation de la dotation aux amortissements de l'écart d'acquisition (133 milliers d'euros), l'impact sur le résultat net de l'ensemble consolidé, est de -295 milliers d'euros.

Note		
n°	(euros '000)	30.06.2004
	Résultat en normes françaises	1 787
1	Retraitement des immobilisations corporelles (IAS 16)	(192)
2	Retraitement des immobilisations incorporelles (IAS 38) et charges à étaler	(234)
3	Retraitement des produits (IAS 18)	(8)
	Autres retraitements	6
	Total des retraitements IFRS avant impôt	(428)
	Annulation dotation de l'écart d'acquisition	133
	Résultat IFRS	1 492
	Impact net sur le "résultat net de l'ensemble consolidé"	(295)
	- Dont part du groupe	(295)
	- Dont part des minoritaires	0

28.5. Notes

Note 1 - Immobilisations corporelles

Incidences IAS 16 et IAS 36 (euros '000)	Bilan au 01.01.2004	Résultat au 30.06.2004	Ecart de conversion	Bilan au 30.06.2004
EUROBULK T.M. BV	(744)	(34)	0	(778)
TOUAX SA	(668)	12	0	(656)
Barges fluviales	(1 412)	(22)	0	(1 434)
MARSTEN TLC. WORKSPACE	0	(170)	(6)	(176)
Constructions modulaires	0	(170)	(6)	(176)
TOTAL	(1 412)	(192)	(6)	(1 610)

Note 2 - Annulation des charges à répartir

Incidences IAS 38 et IAS 16 '000)	(euros	Bilan au 01.01.2004	Résultat au 30.06.2004	Ecart de conversion	Bilan au 30.06.2004
Leasco 2 - Frais de constitution		(1 715)	126	(66)	(1 655)
Autres		(77)		(3)	(72)
Containers maritimes		(1 792)	126	(69)	(1 727)
Touax SA - remise aux normes modules		(6)	(382)		(388)
Autres		(671)	29	(5)	(647)
Constructions modulaires		(677)	(353)	(5)	(1 035)
TOTAL		(2 469)	(227)	(74)	(2 770)

Note 3 - Passifs long terme (commissions différées)

Incidences IAS 18 (euros '000)	Bilan au 01.01.2004	Résultat au 30.06.2004	Ecart de conversion	Bilan au 30.06.2004
Commissions de démarrage				
Leasco 1 (1)	(2 982)		(117)	(3 099)
Leasco 2 (2)	(2 375)		(93)	(2 468)
Conteneurs maritimes	(5 357)	0	(210)	(5 567)
Constructions modulaires (GIE Modul Finance I) (3)	(3 170)	(8)		(3 178)
TOTAL	(8 527)	(8)	(210)	(8 745)

28.6. Tableaux de flux de trésorerie consolidés au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004

	30.06.2004		31.12.2004	
(en milliers d'euros)	CRC 99-02	IFRS	CRC 99-02	IFRS
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	1 572	1 277	2 831	2 791
Dotation aux amortissements	3 539	3 364	6 362	5 670
Dotations nettes aux provisions(à l'exclusion de celles liées aux actifs courants)	1 061	927	1 973	713
Plus & moins values de cessions	(1 999)	(1 999)	(4 547)	(4 547)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net &				
impôt	4 173	3 569	6 619	4 627
Coût de l'endettement financier net		2 251		3 297
Charge d'impôt courant		253		293
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net &				
impôt	N/A	6 073	N/A	8 217
Impôts versés		(253)		(293)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité	(737)	(737)	(661)	(661)
I - FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS				
OPÉRATIONNELLES	3 436	5 083	5 958	7 263
Opérations d'investissement				
Acquisition d'immobilisations	(10 042)	(9 441)	(21 147)	(19 159)
Variation nette des immobilisations financières	(111)	(108)	(2 109)	569
Produits de cessions des actifs	12 129	12 129	28 014	28 014
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Investissement	(1 374)	(1 374)	976	976
Trésorerie à la clôture des filiales entrée ou sortie du périmètre	6	6	6	6
II - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	608	1 212	5 740	10 406
Opérations de financement				
Variation nette des dettes financières	(4 867)	(4 867)	(4 859)	(4 859)
Augmentation nette des capitaux propres		0	2 673	0
Coût de l'endettement financier net		(2 251)		(3 298)
Distribution de dividendes (y compris précompte)	(717)	` (717)	(1 710)	(1 710)
III - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(5 584)	(7 835)	(3 896)	(9 867)
Incidence des variations des cours des devises	638	638	(1 361)	(1 361)
IV - FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX VARIATIONS DE CHANGE	638	638	(1 361)	(1 361)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I) + (II) + (III) + (IV)	(902)	(902)	6 441	6 441
Trésorerie en début d'exercice	22 247	22 247	29 590	29 590
TRESORERIE EN FIN D'EXERCICE	23 149	23 149	23 149	23 149
Variation de la trésorerie nette	(902)	(902)	6 441	6 441

Les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles font ressortir dans la présentation en IFRS :

- la capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt ;
- la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt ;
- le montant des impôts versés, rattachés en totalité aux flux des activités.

Les autres différences de présentation portent sur :

• le rattachement en IFRS du coût de l'endettement net (intérêts payés sur les dettes bancaires nettes des produits financiers liés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie) dans les flux de financement, et non plus dans les flux de trésorerie

- générés par les activités opérationnelles (2 251 milliers d'euros au 30 juin 2004 et 3 298 milliers d'euros au 31 décembre 2004);
- le reclassement dans le tableau de flux de trésorerie du 31 décembre 2004 d'une opération d'augmentation de capital intragroupe en moins des investissements financiers (2 673 milliers d'euros).

Hormis ces reclassements, les flux de trésorerie opérationnels en IFRS sont diminués du flux des charges à répartir figurant dans les investissements corporels en normes françaises.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information semestrielle 2005

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société Touax, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité des gérants. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en application de ce référentiel. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe qui expose :

- d'une part, les bases retenues pour la présentation des comptes semestriels,
- d'autre part, les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 octobre 2005

Les Commissaires aux Comptes

Leguide Naïm & Associés Deloitte & Associés

Paul NAÏM Bertrand de FLORIVAL

La note suivante « Dispositions Statutaires » est ajoutée dans le document de référence partie I déposé sous le numéro D.05-820 en remplacement de la note « dispositions statutaires » page 106 :

DISPOSITIONS STATUTAIRES

Forme (Article 1)

La société anonyme dénommée « TOUAX SGTR-CITE-SGT-CMTE-TAF-SLM TOUAGE INVESTISSEMENT RÉUNIES », dont le siège social est 5 rue Bellini Tour Arago à Puteaux La Défense (92806), a été transformée en société en commandite par actions, par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2005.

Elle existe entre:

- 1) D'une part, le ou les associés commandités désignés par les présents statuts, qui sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales, à savoir :
 - La Société Holding de Gestion et de Location, société par actions simplifiée au capital de 37 000 €, dont le siège social est 5 rue Bellini, Tour Arago, Puteaux la Défense, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, représentée par Monsieur Raphaël Colonna Walewski, né le 22 octobre 1966 à Neuilly sur Seine (92200), demeurant 16 rue du Printemps à Paris (75017), de nationalité française.
 - La Société Holding de Gestion et de Participation, société par actions simplifiée au capital de 37 000 €, dont le siège social est 5 rue Bellini, Tour Arago, Puteaux la Défense, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nanterre représentée par Monsieur Fabrice

- Colonna Walewski, né le 14 octobre 1968 à Neuilly sur Seine (92200), demeurant 46 avenue de Madrid à Neuilly sur Seine (92200), de nationalité française.
- 2) Et, d'autre part, les propriétaires des actions actuellement existantes et de celles qui pourront être créées ultérieurement, ayant la qualité de commanditaires et qui, désignés dans les présents statuts par « les actionnaires » ou « les commanditaires », ne répondent des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports.

Objet (article 2)

La société a pour objet, en tous pays :

- L'achat, la location, le financement, la vente, l'exploitation et la maintenance de tous matériels mobiles et standardisés comprenant notamment les conteneurs maritimes ou conteneurs de stockage, les constructions modulaires, les barges fluviales, et les wagons de fret,
- l'exploitation de services de poussage, de Touage, de remorquage, de transports et d'affrètement fluviaux sur toutes voies navigables,
- la conception, la construction, l'agencement, la réparation, l'achat, la vente, l'exploitation directe ou indirecte et la location de bâtiments et de constructions modulaires et industrialisées, et plus généralement de tous matériels industriels, mobiles et transportables,
- la prise de participation et l'exploitation de toutes affaires ou entreprises de même nature, similaires ou connexes, et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, apports, souscription ou achat de titres et droits sociaux, fusion, association ou autrement,
- l'acquisition, l'obtention, la cession de tous brevets, additions et licences de brevets ou procédés quelconques,
- la participation sous toutes formes dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, financières et commerciales mobilières ou immobilières, existantes ou à créer, en France et à l'étranger,
- l'acquisition de l'exploitation, la construction et la mise en valeur par tous moyens de tous immeubles bâtis ou non bâtis,
- et la possibilité de réaliser généralement toutes opérations commerciales industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus énoncés et pouvant être utiles au développement des affaires de la société.

Droits des associés sur les résultats en cours et en fin de société (article 20)

Les droits sur les bénéfices, les réserves et le boni de liquidation seront répartis comme suit :

• Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il sera fait un prélèvement calculé comme indiqué dans la loi et affecté au fonds de réserve légale. Ce prélèvement effectué, il sera attribué aux associés commandités une somme

- égale à une quote-part du bénéfice net consolidé, part du groupe, de la société, calculée selon la formule qui a été déterminée à la clause 15.5 des présents statuts.
- Le solde du bénéfice après les prélèvements ci-dessus sera, au choix de l'assemblée générale statuant sur proposition de la gérance, soit distribué à toutes les actions, soit affecté à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaire, généraux ou spéciaux non productifs d'intérêts.

(article 15.5) En raison de la responsabilité indéfinie leur incombant, les associés commandités ont droit à une rémunération prélevée sur les bénéfices nets après impôts de la société, qu'ils se partagent à parts égales. Cette rémunération sera de 3 % du bénéfice net après impôt consolidé part du groupe Touax à partir de l'exercice 2005. Cette rémunération sera payable en même temps que le dividende versé aux actionnaires, et à défaut, dans les soixante (60) jours de l'assemblée générale d'approbation des comptes par la société.

Rémunération de la gérance (Article 11-5)

La rémunération annuelle attribuée à chaque gérant est fixée initialement comme suit :

- d'une part, une partie fixe égale à la somme hors taxe et hors frais de 185 600 euros, toutes charges sociales y afférentes supportées par les gérants, et étant précisé que ne s'imputent pas sur ce montant les jetons de présence, rémunérations et remboursements de frais perçus par les gérants au titre des mandats sociaux et fonctions exercés dans toutes filiales de la société, dans la limite de 80 000 € par gérant,
- d'autre part, une partie variable égale au maximum à 1 % de l'EBITDA consolidé du groupe Touax diminué des revenus locatifs dus aux investisseurs. Pour les besoins de ce calcul, il est précisé que l'EBITDA est l'excédent brut d'exploitation consolidé diminué de la dotation nette aux provisions d'exploitation.
- enfin, une somme de 850 euros pour chaque jour de déplacement professionnel hors de France, à titre de prime d'éloignement familial.

Les associés commandités décident librement des modalités de paiement de cette rémunération des gérants, et peuvent en limiter le montant. Le versement de la partie variable est fait, après décision des associés commandités, dans les soixante (60) jours de l'assemblée générale d'approbation des comptes par la société.

Cette rémunération peut être modifiée à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires sur proposition des commandités après consultation du conseil de surveillance, et avec l'accord unanime des associés commandités.

Tous les frais exposés par un gérant dans l'intérêt de la société, ainsi que tous les impôts (hors l'impôt sur le revenu des personnes physiques) et taxes sur sa rémunération seront pris en charge par la société.

Conseil de surveillance (article 12)

12.1 - Il est institué un conseil de surveillance composé de trois membres au moins et de douze membres au plus.

Aucun membre du conseil de surveillance ne peut avoir la qualité de commandité, de gérant ou de dirigeant d'une société commanditée.

Le nombre de membres du conseil de surveillance et de représentants permanents de personnes morales membres du conseil de surveillance âgés de plus de 73 ans ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers des membres du conseil de surveillance en exercice. Ce tiers est éventuellement arrondi à l'unité supérieure. Si cette proportion venait à être dépassée, le membre du conseil de surveillance le plus âgé serait réputé démissionnaire à la date de ce dépassement.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de un an.

Les membres du Conseil sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité de commandités ne peuvent participer ni à leur élection, ni à leur révocation.

Les personnes morales élues membres du conseil de surveillance sont représentées par leur représentant légal ou par un représentant permanent désigné par ce dernier. Ces personnes morales peuvent changer le représentant permanent qu'elles auront désigné, à charge d'en prévenir la société au moins quinze jours à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et de désigner simultanément leur nouveau représentant permanent.

- 12.2 Chaque membre du conseil de surveillance devra être propriétaire d'au moins 250 actions de la société.
- 12.3 Si un ou plusieurs sièges de membres du Conseil Surveillance devient vacant, le conseil de surveillance peut pourvoir provisoirement, par voie de cooptation, à la nomination de nouveaux membres pour la durée restant à courir du mandat devenu vacant. Il est tenu de le faire dans les quinze jours si le nombre de ses membres est devenu inférieur à trois.

Ces nominations sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale.

À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le conseil de surveillance n'en demeurent pas moins valables.

12.4. - Le Conseil nomme un président parmi ses membres pour une durée qui ne peut pas être supérieure à celle de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, et un

secrétaire qui peut être pris en dehors de son sein. En l'absence du président, le conseil de surveillance élit son président de séance.

Le conseil de surveillance se réunit sur la convocation de son président, du ou des gérants ou de la moitié de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins deux fois par an, pour entendre le rapport de la gérance, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

Le conseil de surveillance ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres est présente.

Tout membre du conseil de surveillance peut se faire représenter par un autre membre du Conseil, chaque membre du conseil de surveillance ne pouvant recevoir qu'un seul mandat.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, le président ayant voix prépondérante en cas de partage. Les gérants doivent être convoqués et peuvent assister aux séances du conseil de surveillance, mais sans voix délibérative.

Les délibérations du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le président et le secrétaire ou par la majorité des membres présents. Une copie en est adressée aux gérants.

Les membres du conseil de surveillance peuvent participer aux délibérations du conseil par des moyens de visioconférence, déterminés par le règlement intérieur du conseil de surveillance et de nature à garantir une participation effective des membres à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Les membres participant aux délibérations par ces moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

12.5. - Le conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la société.

Il fait à l'assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur la conduite des affaires sociales et sur les comptes de l'exercice. Il fait également un rapport à toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Il peut convoquer l'assemblée générale des actionnaires commanditaires, ainsi que les associés commandités.

En cas d'opposition par un gérant aux actes d'un autre gérant, il peut autoriser la gérance à passer les actes sur lesquels porte cette opposition.

Il peut être alloué, par l'assemblée générale ordinaire, au conseil de surveillance une rémunération fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est porté en frais généraux. Le conseil de surveillance répartit cette somme entre ses membres, selon ce qu'il jugera bon.

Le conseil de surveillance peut former en son sein, le cas échéant avec l'adjonction de toutes personnalités extérieures, tous comités qu'il jugerait bon, dont il fixera la composition et la mission, désignera les membres et nommera le président. Ces comités n'ont pas de pouvoirs décisionnels et ont pour mission de préparer et d'éclairer les décisions du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance peut attribuer à son président ou à certains de ses membres toute rémunération ou indemnité de défraiement, temporaire ou permanente, qu'il jugera utile. Ces rémunérations sont soumises à la procédure de conclusion des conventions réglementées prévue à l'article 13 des présents statuts, et sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Le conseil de surveillance peut établir son règlement intérieur. Ce règlement intérieur prévoira notamment, le cas échéant, la composition, les missions, l'organisation, les moyens du conseil de surveillance, en particulier les moyens de visioconférence et le statut de ses membres.

Assemblées d'actionnaires commanditaires (article 18)

Les dispositions applicables aux assemblées d'actionnaires commanditaires sont celles prévues par la loi pour les sociétés anonymes.

18.1 - Nature des assemblées

Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables.

18.2 - Convocation - Ordre du jour

Les actionnaires sont réunis chaque année, dans les six mois de la clôture de l'exercice social en assemblée générale ordinaire.

Les assemblées générales, soit ordinaires réunies extraordinairement, soit extraordinaires, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

Les assemblées générales sont convoquées au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation par la gérance, le conseil de surveillance ou, à défaut par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du Tribunal de Commerce statuant en référé et à la demande, soit de tout intéressé en cas

d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

La convocation est faite quinze jours avant la date de l'assemblée, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social. En cas de convocation par insertion, chaque actionnaire doit également être convoqué par lettre simple ou sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

18.3 - Admission - Tenue des Assemblées

Sauf dans les cas expressément prévus par la loi, tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt de ses titres au porteur aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation : le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire 3 jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Ce délai peut être abrégé par le conseil de surveillance.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

L'assemblée générale est présidée par l'un des gérants ou, soit sur l'initiative des gérants, soit en leur absence, par le président du conseil de surveillance. En cas d'absence des gérants et du président du conseil de surveillance, l'assemblée désigne elle-même son président.

Toutefois, dans le cas de convocation par une autre personne spécialement habilitée par la loi ou les présents statuts, l'assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptants, qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne un secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires. Il est tenu une feuille de présence, dûment émargée par les participants et certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les procès-verbaux constatant les délibérations de l'assemblée sont signés par les membres du bureau.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont certifiés par l'un des gérants ou par un membre du conseil de surveillance, ou par le secrétaire de l'assemblée.

18.4 - Quorum, majorité et vote

a) L'assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Pour le calcul de ce quorum, il est tenu compte des formulaires de vote par correspondance reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes réglementaires en vigueur.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Les décisions sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. En cas de vote par correspondance, les formulaires de vote par correspondance ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

À l'exception de celles relatives à l'élection, à la démission ou à la révocation des membres du conseil de surveillance, une délibération ne peut être adoptée lors d'une assemblée générale ordinaire, qu'avec l'accord unanime du ou des commandités. Les associés commandités marquent leur accord sur les décisions prises par les actionnaires en signant les procès-verbaux des assemblées d'actionnaires.

b) L'assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins sur première convocation le tiers et, sur deuxième convocation ainsi qu'en cas de prorogation de l'assemblée, le quart des actions ayant le droit de vote.

Pour le calcul du quorum, il est tenu compte des formulaires de vote par correspondance qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes réglementaires en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers dont disposent les actionnaires présents ou représentés. En cas de vote par correspondance, les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs. S'il s'agit de décider ou d'autoriser la gérance à réaliser l'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le quorum nécessaire n'est que du quart sur première convocation. La délibération est valable sur seconde convocation, quel que soit le nombre des actions représentées.

Une délibération ne peut être adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire qu'avec l'accord unanime du ou des commandités. Toutefois, en cas de pluralité de commandités, les délibérations requises pour décider la transformation de la société en société anonyme ou en société à responsabilité limitée ne nécessiteront l'accord préalable que de la majorité de ceux-ci.

c) Chaque membre de l'assemblée a autant de voix que lui confèrent les actions qu'il possède ou représente, compte tenu des stipulations de la clause 9.4 des présents statuts relatives au droit de vote double.

Gérant (article 23 – nominations)

Les premiers gérants statutaires sont :

- Monsieur Raphaël Colonna Walewski, né le 22 octobre 1966 à Neuilly sur Seine (92200), demeurant à Paris (75017) 16 rue du Printemps,
- Monsieur Fabrice Colonna Walewski, né le 14 octobre 1968, à Neuilly sur Seine (92200), demeurant à Neuilly sur Seine (92200), 46 avenue de Madrid.

Droit de vote (article 9 alinéas 3 & 4)

- 9.3 Sous réserve du droit de vote double ci-après prévu, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
- 9.4 Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis cinq ans au moins au nom du même actionnaire.

Les droits de vote double attachés aux actions existantes préalablement à la transformation de la société en société en commandite par action sont conservés.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible (ascendants, descendants et collatéraux) ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Excepté en ce qui concerne le droit de vote ou la date de jouissance, toutes les actions nouvelles créées au cours de vie de la société seront entièrement assimilées aux actions anciennes de même catégorie, les différents impôts et taxes qui pourront devenir exigibles en cas de remboursement total ou partiel du capital effectué en cours de société ou lors de sa liquidation devant être supportés uniformément, compte tenu de leur valeur nominale respective, par toutes les actions existantes lors du remboursement et y participant, de sorte que chacune d'elles reçoive de la société, pour une même valeur

nominale, une même somme nette, et ce quelle que soit son origine ou la date de sa création.

Titres au porteur identifiables

La société peut à tout moment demander à EUROCLEAR l'identification des détenteurs de titres au porteur.

Modifications des statuts

L'assemblée générale réunie extraordinairement le 30 juin 2005, après avoir pris acte du projet de transformation de la société en société en commandite par actions, a décidé de transformer la société et en conséquence de modifier les statuts.

Franchissements de seuils

Seuls les franchissements de seuils légaux doivent être respectés.

La note suivante « Gouvernement d'entreprise » est ajoutée dans le document de référence partie I déposé sous le numéro D.05-820 en complément de la note « gouvernement d'entreprise » page 110 :

Suite à la transformation de la société en société en commandite par actions, les organes de direction et de contrôle de la société ont été modifiés. La direction de la société est assurée par les gérants qui se font accompagner pour cette mission du comité de direction et des directions opérationnelles. Le contrôle de la société est réalisé par le conseil de surveillance.

Le conseil de gérance

Les gérants, Raphaël WALEWSKI et Fabrice WALEWSKI, se retrouvent au sein du conseil de gérance pour prendre toutes les décisions nécessaires à la direction de la société. Le premier conseil de gérance s'est tenu le 28 septembre 2005 pour arrêter les comptes semestriels du 30 juin 2005.

Le conseil de surveillance

Les membres du conseil de surveillance ont été élus à l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2005. Le premier conseil de surveillance s'est tenu le 28 septembre 2005 pour élire son président, organiser sa mission de contrôle, et contrôler les comptes semestriels du 30 juin 2005.

Le conseil de surveillance est convoqué par les gérants, son président ou les commissaires aux comptes.

La rémunération des membres annuelle du conseil de surveillance a été fixée à 51 000 euros pour l'exercice 2005 par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2005.

Les membres du conseil de surveillance sont :

- Monsieur Alexandre COLONNA WALEWSKI, demeurant, Chalet « Praz Torrent »,
 17, rue de la Vella, CH 19136, Verbier, Suisse, de nationalité française; président,
- Monsieur Serge BEAUCAMPS, demeurant, 17, rue Nélaton, Paris, (75015); de nationalité française;
- Monsieur Philippe REILLE, demeurant, 4, rue de la ferme, Neuilly-sur-Seine (92200);
 de nationalité française;
- Monsieur Jean-Louis LECLERCQ, demeurant, 3bis, avenue Boileau, La Celle Saint Cloud (78170); de nationalité française;
- La société ALMAFIN, société de droit belge, représentée par Monsieur Hugo VANDERPOOTEN, demeurant Leuvensesreenweg 555, B.1, B-1930, Zaventern en Belgique, de nationalité belge;
- Monsieur Thomas M. HAYTHE, demeurant 11, Lamboll Street, Charleston, (29401);
 South Carolina, Etats Unis d'Amérique, de nationalité américaine;
- Monsieur Jérôme BETHBEZE, demeurant 6, rue Saint Dominique, Paris, (75007), de nationalité française.

Selon les critères du rapport Bouton, le conseil de surveillance possède deux membres indépendants, M. Thomas Haythe et M. Jérôme Bethbèze.

La société Almafin représentée par Monsieur Hugo VANDERPOOTEN a présenté sa démission au conseil de surveillance du 28 septembre 2005, la société Almafin n'étant plus actionnaire de TOUAX.

Le comité de direction

Ce comité de direction se compose à ce jour de quatre membres.

- Raphaël Colonna Walewski gérant
- Fabrice Colonna Walewski gérant
- Stephen Ponak directeur des finances
- Thierry Schmidt de La Brélie directeur administratif et comptable

Le comité assure par des réunions régulières, généralement mensuelles, la direction effective de la société et de ses filiales.

Ses missions consistent essentiellement en:

- la mise au point des stratégies commerciales et financières
- le suivi et le contrôle des activités du Groupe
- les décisions d'investissements et de cessions

Des comités financiers de nature technique se tiennent également entre certains membres du comité au moins deux fois par mois. Par ailleurs, le comité de direction fait participer ponctuellement les directeurs du Groupe pour des points particuliers.

Le comité des rémunérations

Un comité des rémunérations composé de deux membres du conseil de surveillance (Alexandre Colonna Walewski, Philippe Reille) se réunit au moins une fois l'an pour statuer sur les rémunérations du personnel.

Le conseil de surveillance des comptes

Le conseil de surveillance des comptes a pour mission de contrôler les comptes. Il se compose de deux membres (Alexandre Colonna Walewski, Jean Louis Leclercq) et se réunit deux fois par an pour contrôler les comptes semestriels et annuels.

Le conseil de surveillance des activités

Le conseil de surveillance des activités a pour mission de contrôler les quatre activités (conteneurs maritimes, constructions modulaires, barges fluviales et wagons). Il se compose du président du conseil de surveillance (Alexandre Colonna Walewski) qui organise deux réunions par activités par an avec les gérants et les directeurs d'activité.

Le rapport des commissaires aux comptes sur l'information prévisionnelle incluse dans l'actualisation du document de référence de l'exercice 2004 est ajouté dans le document de référence partie I déposé sous le numéro D.05-820 :

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat du groupe TOUAX incluses dans la partie « Perspectives du Groupe pour le second semestre », à la page 9 de l'actualisation du document de référence de l'exercice 2004 (comptes intermédiaires au 30 juin 2005) qui figure dans le prospectus de la société daté du 27 octobre 2005.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.3 du Règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions, la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques du groupe TOUAX ainsi que la collecte d'informations et d'explications permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Les éléments prévisionnels rappelés dans la note « perspectives du Groupe pour le second semestre » de l'actualisation du document de référence incluse dans le prospectus ne proviennent pas d'un processus d'élaboration structuré. Ces éléments qui correspondaient à des objectifs minima donnés par la Direction du Groupe ne sont plus confirmés par celle-ci.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur :

- Le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions ;
- La conformité de la base comptable utilisée aux fins de ces prévisions avec les méthodes comptables appliquées par la société Touax.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 octobre 2005

Les Commissaires aux Comptes

Leguide Naïm & Associés Paul NAÏM

Deloitte & Associés Bertrand de FLORIVAL La table de concordance dans le document de référence partie I déposé sous le numéro D.05-820 page 121, est remplacée par la table de concordance suivante.

Les numéros des pages sans mention particulière font référence au document de référence déposé le 3 juin 2005 portant le n° D.05-0820.

Les numéros des pages avec la mention « actualisé » font référence à l'actualisation du document de référence déposé le 21 juillet 2005 portant le n°D.05-0820 A01.

Les numéros des pages avec la mention « réactualisé » font référence à l'actualisation du document de référence déposé le 28 octobre 2005 portant le n° D.05-0820 A02.

document de reference depose le 20 octobre 2000 portant le 11 B.0				
	Page			
1. PERSONNES RESPONSABLES	(réactualisé p2)			
1.1. Personnes responsables des informations	116			
1.2. Déclaration des personnes responsables du document d'enreg	gistrement 116 (actualisé p2)			
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES				
2.1. Nom et Adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émet				
2.2. Contrôleurs légaux démissionnaires, écartés ou non re-désign	és 116 (actualisé p21)			
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	(réactualisé p10)			
3.1. Informations financières historiques sélectionnées	10 (actualisé p5)			
3.2. Informations financières comparatives des périodes intermédi	iaires (réactualisé p14)			
4. FACTEURS DE RISQUE	20-24			
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	(réactualisé p2, p10-p72)			
5.1. Histoire et évolution de la société				
5.1.1. Raison sociale et le nom commercial de l'émetteur	105			
5.1.2. Lieu et le numéro d'enregistrement de l'émetteur	105			
5.1.3. Date de constitution et la durée de vie de l'émetteur	105			
5.1.4. Siège social, forme juridique et coordonnées de l'émetteur	105			
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités	s 11 (actualisé p5)			
5.2. Investissements	77 (actualisé p18)			
5.2.1. Principaux investissements				
5.2.2. Principaux investissements en cours et méthode de financen	nent			
5.2.3. Principaux investissements à l'avenir et engagements fermes	S			
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	(réactualisé p2)			
6.1. Principales activités				
6.1.1. Nature des opérations et principales activités	2-5;27-41			
6.1.2. Nouveau produit et/ou service important	non applicable			
6.2. Principaux marchés	2-5; 27-41			
6.3. Événements exceptionnels ayant influencé les activités et les n	narchés non applicable			
6.4. Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels,				
commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	on 19			
6.5. Source des positions concurrentielles	2-5; 27-41			

7. ORGANIGRAMME	
7.1. Descriptif du Groupe et place de l'émetteur	6;109
7.2. Liste des filiales importantes	51-52
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle et toute charge majeure pesant dessus	61 (actualisé p13)
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation de se	s immobilisations
corporelles	non applicable
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	10
9.2. Résultat d'exploitation	10
9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'explo	pitation 10
9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produ	its nets 10
9.2.3. Facteurs ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensibler	
opérations de l'émetteur	10;21-23
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	15-17;64
10.2. Flux de trésorerie	47
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	19-20;65-67
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	107 (actualisé p19)
10.5. Sources de financement attendues pour honorer les engagement	s visés aux
points 5.2.3 et 8.1.	77 (actualisé p18)
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	non applicable
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1. Principales tendances récentes	11 (actualisé p5)
12.2. Élément susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	11 (actualisé p5)
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	_
13.1. Principales hypothèses de prévision	réactualisé page 9
13.2. Rapport des contrôleurs légaux indépendants sur la prévision	réactualisé page 94
13.3. Base comparable aux informations financières historiques	réactualisé page 9
13.4. Déclaration de validité des prévisions pendantes	réactualisé page 9
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SU	JRVEILLANCE ET
DIRECTION GÉNÉRALE	(réactualisé p91)
14.1. Coordonnées des dirigeants, liens familiaux, expérience et conda	amnations le cas
échéant	110-112 (actualisé p20)
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de di	rection et de
surveillance et de la direction générale	110-112 (actualisé p20)
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	(réactualisé p84)
15.1. Rémunérations versées	18
15.2. Pensions, de retraites et autres avantages	18 (actualisé p10)
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION	ET DE
DIRECTION	(réactualisé p91)
16.1. Date d'expiration du mandat	110

16.2. Contrats de service liant le groupe aux membres des organes d'admini	istration, de
direction 110 ((actualisé p20-21)
16.3. Comité de l'audit et comité de rémunération	112
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise	110
17. SALARIÉS	
17.1. Nombre de salariés	70
17.2. Participations et stock options	17
17.3. Participation des salariés dans le capital	15
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Nom des principaux actionnaires non membre des organes d'adminis	tration et de
direction	15
18.2. Droits de vote des principaux actionnaires	14-15
18.3. Nature du contrôle du Groupe	14 (actualisé p9)
18.4. Accord connu pouvant entraîner un changement de son contrôle	non applicable
	78 (actualisé p19)
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOIN	
SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	43-100
20.2. États financiers	43-100
20.3 Vérification des informations financières historiques 79 ; 10	01;102;115;116
20.4. Date des dernières informations financières	43-100
20.5. Informations financières intermédiaires et autres	(réactualisé p14)
20.6. Politique de distribution des dividendes	13
20.6.1. Montant du dividende par action	13
20.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage	20
20.8. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	10 (actualisé p5)
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	(réactualisé p82)
21.1. Capital social	, ,
21.1.1. montant du capital souscrit	16
21.1.2. Actions non représentatives du capital	non applicable
21.1.3. Actions auto détenues	15
21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assort	
de souscription	17
21.1.5. Droit d'acquisition non libéré	non applicable
21.1.6. Options	17
21.1.7. Historique du capital social	18
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social de l'émetteur	106
21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes d'administration,	
de surveillance	106
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	non applicable
21.2.4. Conditions strictes de modification des droits des actionnaires	non applicable
21.2.5. Convocation et admission des assemblées générales	106

21.2.6. Disposition ayant pour effet de retarder, de différer ou	d'empêcher un
changement de contrôle	15
21.2.7. Seuil de participation	106
21.2.8. Conditions strictes de modification du capital	non applicable
22. CONTRATS IMPORTANTS	non applicable
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARA	TIONS D'EXPERTS ET
DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	
23.1. Qualités et coordonnées des experts	117 ; 17 (actualisé p9-10)
23.2. Attestation des données des tierce-parties	17 (actualisé p9-10)
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	119 (actualisé p22)
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	100 (actualisé p19)